

CONTRAT DE VILLE DU GRAND DOLE

2015-2020

Quartier des Mesnils Pasteur



PREAMBULE.....	3
<u>I / LE PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND DOLE</u>	<u>8</u>
I/ LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE.....	9
PORTRAIT SYNTHETIQUE DU GRAND DOLE.....	9
LE TERRITOIRE DE LA GEOGRAPHIE REGLEMENTAIRE DE LA VILLE : LES MESNILS PASTEUR.....	12
II / LES GRANDS ENJEUX ET PRIORITES DU CONTRAT DE VILLE AU REGARD DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE	15
UN PROCESSUS DE RENOVATION URBAINE PARTIELLEMENT REUSSI, QUI RESTE A POURSUIVRE	16
LA COHESION SOCIALE : UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE POSITIVE A STRUCTURER D'AVANTAGE DANS LES ANNEES A VENIR.....	19
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INSERTION ET EMPLOI.....	23
UNE ASSOCIATION DES HABITANTS AMORCEE DANS LE CADRE DU PRU A POURSUIVRE DANS LES ANNEES A VENIR.....	24
III/ LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND DOLE	25
IV/ LES MODALITES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE	30
<u>II/ LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PARTENARIAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES MESNILS PASTEUR.....</u>	<u>32</u>
I/ LES FONDAMENTAUX DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE	33
LE PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	35
LE PILIER COHESION SOCIALE	47
LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	77
<u>III/ LES CONVENTIONS D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE.....</u>	<u>87</u>
A) LA CONVENTION INTERCOMMUNALE DE MIXITE SOCIALE.....	87
B) LES CHARTES D'ENGAGEMENT RECIPROQUES ENTRE L'ÉTAT, LE GRAND DOLE, ET LES BAILLEURS SOCIAUX.....	87
C) LE PACTE DE SOLIDARITE FINANCIERE ET FISCALE	88
D) LE PROTOCOLE DE PREFIGURATION	88
<u>IV. LES ENGAGEMENTS : L'IMPLICATION DES PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE</u>	<u>89</u>
L'INTERVENTION DE LA REGION FRANCHE-COMTE.....	89
L'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU JURA	90
LES ENGAGEMENTS DE DOLE DU JURA HABITAT	95
LES ENGAGEMENTS DE POLE EMPLOI	97
LES ENGAGEMENTS DE LA CAF	97
L'INTERVENTION DE LA CAISSE DES DEPOTS	98
<u>V/ SIGNATURES.....</u>	<u>100</u>

PREAMBULE

En votant le 21 février 2014 la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'Assemblée nationale a réaffirmé les objectifs de la politique de la ville en précisant les enjeux actuels. Cette politique doit permettre le renforcement de la cohésion urbaine et de la solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Rappel des principes établis par la loi du 21 février 2014 portant réforme de la politique de la ville

Conformément à l'article 1 de la loi, la politique de la ville « ... vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources », à :

1. Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
2. Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
3. Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
4. Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
5. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
6. Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
7. Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
8. Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
9. Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
10. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

La politique de la ville ainsi rénovée s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, en s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens La réforme de la Politique de la Ville comporte quatre principaux axes :

- La refonte de la géographie prioritaire

- La structuration d'un Contrat de ville de nouvelle génération, intégrant les dimensions sociales, économiques et urbaines
- La mobilisation et la territorialisation des politiques du droit commun
- La participation des habitants

1. La refonte de la géographie prioritaire, les implications pour le territoire grand-dolois

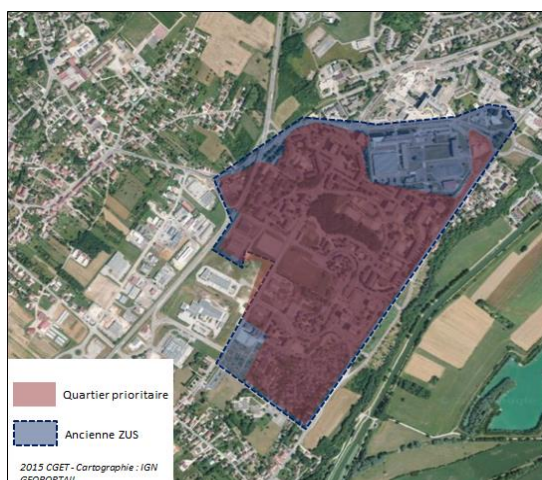
Considérant la multiplication des zonages géographiques comme un facteur d'illisibilité des territoires prioritaires et le trop grand nombre de quartiers retenus comme un facteur de dispersion des moyens déployés, la réforme a proposé une définition unique, celle du **quartier prioritaire**, remplaçant les ZUS et quartiers CUCS.

Avec la loi de février 2014, les moyens sont concentrés sur les quartiers le plus en difficulté, désormais identifiés autour d'un critère objectif et transparent : celui du revenu des habitants. Un quartier prioritaire au sens réglementaire compte au minimum 1 000 habitants et concentre une part importante de ménages dont le revenu médian est inférieur au niveau national et à celui de l'unité urbaine de référence.

Les 1 300 quartiers prioritaires définis à l'échelle nationale deviennent ainsi réglementairement les uniques territoires où des actions pourront bénéficier d'un « droit commun renforcé » et de crédits spécifiques de la part des administrations d'Etat et des autres partenaires. Des territoires dits quartiers de veille pourront bénéficier uniquement d'une implication du droit commun, et peuvent faire l'objet d'un suivi particulier par les partenaires.

Pour le Grand Dole, cette réforme de la géographie prioritaire n'a fait que conforter le constat partagé par tous : les Mesnils Pasteur demeurent un territoire fragile, concentrant une population précaire. A ce titre, le quartier devra, dans les années à venir, bénéficier d'un renforcement du droit commun des collectivités et de leurs partenaires.

Le quartier prioritaire des Mesnils Pasteur s'inscrit néanmoins dans un périmètre plus restreint que l'ancienne Zone Urbaine Sensible (ZUS), comme le montre la carte ci-dessous.



2. Un Contrat de ville unique à l'échelle intercommunale, un changement de paradigme pour le Grand Dole

Le principe central de la loi du 21 février 2014 est de mettre en place un Contrat de ville unique et global, à l'échelle intercommunale, devenant par la même un outil au service de la stratégie de développement du territoire communautaire.

L'objectif du Contrat de ville est bel et bien d'établir un projet de territoire articulant dynamiques urbaines, sociales et économiques. Cette dimension se traduit dans la structuration même du Contrat de ville organisé autour des trois piliers que sont le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Compte tenu du caractère multidimensionnel du Contrat de ville, sa réussite repose sur la mobilisation pleine et entière de l'ensemble des politiques publiques, de l'intercommunalité, de l'Etat et de l'ensemble des partenaires institutionnels.

Le Contrat de ville est porté par le Grand Dole, en collaboration avec la ville de Dole, l'Etat et les partenaires concernés, dans l'objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un projet de territoire.

Au-delà d'une nécessaire évolution de la gouvernance de la politique de la ville, ce changement représente l'opportunité d'inscrire les Mesnils Pasteur dans le projet communautaire. En effet, le Contrat de ville interpelle directement les politiques intercommunales, de l'habitat au développement économique en passant par l'aménagement du territoire, le sport et la culture...

3. La mobilisation et la territorialisation des politiques de droit commun

Comme le prévoient les articles 1 et 6 de la Loi du 21 février 2014 et comme le précise la circulaire du 15 octobre 2014, la mobilisation du droit commun constitue un axe majeur du nouveau contrat de ville.

Ainsi, le Contrat de ville s'appuie sur l'ensemble des politiques publiques de droit commun portées par les administrations responsables et compétentes en matière d'éducation, de transports, de santé, d'emploi, de justice, pour rétablir « l'égalité d'accès aux services aux publics pour les quartiers prioritaires » comme l'évoque la loi.

Il est donc essentiel que chaque partenaire, à l'instar des 12 conventions nationales d'objectifs interministérielles, précise ses engagements en termes de déclinaison locale de ses politiques de droit commun. L'engagement volontariste des partenaires en matière de renforcement des politiques de droit commun constitue désormais le principal levier de transformation des quartiers prioritaires, les projets soutenus par les crédits spécifiques de la politique de la ville n'ayant plus vocation à s'y substituer.

4. La participation des habitants

Le principe de co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants est inscrit pour la première fois dans la loi en son article 7, afin de renforcer l'implication des habitants dans la définition des projets affectant le développement des quartiers.

Plusieurs dispositions sont proposées dans la réforme pour favoriser l'intervention citoyenne dans les projets de ville. Au niveau local, un Conseil citoyen doit être instauré dans chaque quartier prioritaire pour participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville.


De plus, il est précisé que seront créées, dans tous les projets de renouvellement urbain, des maisons du projet qui permettront sur un lieu permanent, l'accueil et l'échange avec les habitants, les associations et les institutions.

Le Grand Dole souscrit à cette ambition et s'est engagé dans la constitution d'un Conseil citoyen. Un atelier habitant a, par ailleurs, été organisé dans le cadre de la démarche d'élaboration du Contrat.

Présentation de la démarche d'élaboration du Contrat de Ville

Le Contrat de ville est un document contractuel reposant sur la mobilisation large des partenaires, en lien avec les attentes en matière de mobilisation du droit commun, et la co-construction d'un diagnostic et d'un projet de territoire avec les partenaires et les habitants. Ces principes ont animé l'ensemble de la démarche et ont été déclinés aux différentes étapes.

Pour garantir l'effectivité de ce principe de co-construction, le Grand Dole, appuyé par une maîtrise d'œuvre, a ponctué la démarche d'élaboration de temps partenariaux. Ainsi, de décembre 2014 à juin 2015, les partenaires et acteurs du territoire ont été mobilisés à différentes reprises.

Etapas de la démarche	 Temps partenariaux
Décembre 2014 : Définition des conditions d'élaboration	Rencontre avec les pilotes du Contrat de ville : ville de Dole, Grand Dole, délégué du préfet
Décembre 2014 – Janvier 2015 Diagnostic Partagé	Entretiens de cadrage
Février – Juin 2015 Réalisation du Contrat de Ville 2015-2020	Groupes de travail partenariaux Atelier habitants

La réalisation d'un diagnostic prospectif partagé, en vue de définir les grandes orientations du Contrat de ville

Si la matière documentaire a permis de s'emparer du contexte territorial et de dresser les premiers éléments de bilan des interventions menées sur les Mesnils Pasteur (PRU, CUCS...), c'est bien la rencontre avec les partenaires et acteurs du territoire dolois qui a fondé le diagnostic prospectif et permis de définir les priorités du Contrat de ville pour la période 2015-2020.

La réalisation d'une vingtaine d'entretiens de cadrage¹, au cours des mois de décembre 2014 et janvier 2015, individuels ou collectifs, a constitué la première étape de la mobilisation des partenaires et a permis de recueillir la vision des acteurs sur l'impact des actions politique de la ville menées sur le quartier ces derniers années : les effets positifs du PRU (transformations urbaines, dynamique de peuplement, fonctionnement du quartier, amélioration de l'image des Mesnils

¹ Cf. liste en annexes

Pasteur...), du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), des mesures visant à faciliter l'insertion professionnelle des habitants... Ces rencontres ont contribué à définir les problématiques et dysfonctionnements persistants et les leviers à mobiliser pour y répondre.

Elles ont, par ailleurs, été l'occasion de recenser les attentes des partenaires vis-à-vis du Contrat de ville.

Finalement, cette campagne d'entretiens a permis de cibler les principaux enjeux et conditions à réunir pour renouveler l'action, tant publique que privée, sur les Mesnils Pasteur et définir une stratégie d'intervention partagée à long terme.

La co-construction du Contrat de ville avec les partenaires et les citoyens

La concertation avec les partenaires et acteurs du territoire a donc guidé l'ensemble de la méthode d'élaboration du Contrat de ville du Grand Dole, l'idée sous-jacente étant d'élaborer une stratégie collective à déployer sur les Mesnils Pasteur en vue de renforcer les dynamiques de transformation urbaine et sociale à l'œuvre, de construire une « vision commune » à long terme de la vocation du quartier et de sa place à l'échelle de la ville et de l'agglomération.

Les groupes de travail, organisés aux mois de mars 2015, ont été le temps fort de cette démarche de co-construction. La tenue de ces ateliers participatifs avait pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs autour d'objectifs et thématiques ciblés, en vue de faire émerger des orientations stratégiques pour le Contrat de ville 2015-2020.

Trois ateliers ont été organisés autour des trois grands piliers du Contrat de ville :

- **Le pilier cohésion sociale**, décliné en trois thématiques : l'éducation, la santé et la tranquillité publique / prévention de la délinquance
- **Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain** où ont été traités les enjeux relatifs à la poursuite du processus de rénovation urbaine, aux dynamiques de peuplement et à la gestion urbaine de proximité
- **Le pilier développement économique et emploi** abordé sous deux angles : l'insertion professionnelle des habitants des Mesnils Pasteur et le renforcement du potentiel économique du quartier à travers le développement de nouvelles activités (économiques, commerciales) et la remise à niveau de l'offre actuelle.

La parole a également été donnée aux habitants des Mesnils Pasteur dans le cadre d'un atelier organisé le 11 mars dernier. Cette réunion a été l'occasion de recueillir le point de vue de la population sur les évolutions que connaît leur quartier et de valoriser leur expertise d'usage. Il s'agissait également d'associer les habitants à la définition des réponses à apporter en matière d'emploi, d'éducation, de sport, de culture. L'objectif était bel et bien de placer les habitants au cœur de la démarche, et ce dès l'élaboration.

I / LE PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND DOLE

I/ LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE

Portrait synthétique du Grand Dole

La prise en compte des enjeux de développement du quartier des Mesnils Pasteur au sein du Grand Dole relève d'une volonté des communes membres de l'agglomération de lutter contre la concentration des populations précarisées et l'accentuation des inégalités. L'inscription des Mesnils Pasteur dans la nouvelle géographie prioritaire vient confirmer la prégnance de certaines inégalités de développement territorial au sein de l'agglomération et la nécessité de renouveler l'engagement de la collectivité et de ses partenaires.

Un territoire doté d'atouts en matière de transport, de développement économique et de patrimoine naturel

Le Grand Dole est un territoire connecté et ce grâce à la présence d'infrastructures de transports diversifiées. La desserte autoroutière, en premier lieu, efficace et de qualité (A39/A36) confère au territoire une position stratégique au sein de l'espace Rhin-Rhône : l'A36 relie Dole à Belfort et correspond au couloir géographique de la vallée du Doubs, principal axe structurant de la Franche-Comté. Du Nord au Sud, le territoire est traversé par l'A39 qui établit une liaison entre le sud de la Franche-Comté et l'axe Saône-Doubs. Le territoire dispose donc d'un réseau routier de bonne qualité favorisant les liaisons vers Besançon et Dijon, et leurs zones d'emploi. Par ailleurs, le territoire se situe sur un nœud ferroviaire, les deux axes Mulhouse/Paris et Lausanne/Paris convergeant à Dole. La réalisation de la branche sud du TGV Rhin-Rhône (Auxonne/Dole – Bourg – Lyon/St-Exupéry) viendrait renforcer cette situation privilégiée. Ce projet est néanmoins encore à l'étude. Enfin, l'ensemble du territoire est couvert par un réseau de transports collectifs dense, dont la fréquentation est en constante augmentation.

Au-delà de cette situation géographique privilégiée, le Grand Dole possède des atouts intrinsèques. Ainsi, l'économie locale est portée par de petites entreprises et industries performantes. Le tissu économique bénéficie par ailleurs de l'ancrage de grandes industries, telles que l'usine Solvay implantée à Tavaux.

L'agglomération se caractérise également par un environnement de qualité. L'enjeu de préservation de cette qualité paysagère y est donc très fort. De nombreux espaces naturels sont aujourd'hui protégés, c'est notamment le cas de la Vallée du Doubs et de la Loue, des Massifs de Chaux et de la Serre, classés Natura 2000. Le patrimoine urbain dolois constitue également un élément fort de l'identité du territoire, le cœur de la ville-centre jouit à ce titre du statut de secteur sauvegardé.

Malgré ces atouts, le Grand Dole pâtit cependant d'un manque d'attractivité qui se traduit par une croissance démographique atone, en particulier sur la ville-centre et les communes urbaines.

Un territoire au faible dynamisme démographique caractérisé par des disparités infra-territoriales importantes

Composée de 42 communes, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole compte **52 330 habitants en 2011**. Le territoire se caractérise depuis les années 1990 par une faible croissance démographique, le nombre d'habitants ayant même baissé entre 1990 et 1999. Si la tendance s'est légèrement inversée depuis avec une augmentation de la population a augmenté de 0,3% an par an entre 2006 et 2011, cela n'est dû qu'au solde naturel, le solde migratoire étant nul à l'échelle intercommunale.

Il existe par ailleurs d'importantes disparités infra-territoriales avec d'un côté des communes rurales dont le nombre d'habitants augmente comme Auxange qui a vu sa population croître en moyenne de 5% par an entre 2006 et 2011, et de l'autre des communes urbaines ou périurbaines moins dynamiques comme Foucherans, Travaux ou Brevans. **La situation de Dole est la plus emblématique : la ville-centre a vu sa population diminuer de 0,5% par an sur la même période, signe d'un déficit d'attractivité résidentielle important.**

De plus, la population grand-doloise connaît, à l'image des tendances nationales, **un phénomène de vieillissement relativement important** se traduisant par une augmentation constante de la part des plus de 60 ans (+0,7% pour les 60-74 ans et +1,2% pour les plus de 75 ans entre 2006 et 2011). Les seniors² représentent, en 2011, plus de 26% de la population grand-doloise contre 23% à l'échelle régionale.

A l'inverse les moins de 30 ans voient leur poids dans la population baisser. Il existe bel et bien un enjeu de maintien des plus jeunes et de renouvellement de l'attractivité vis-à-vis de ces tranches d'âge.

Une population grand-doloise disposant d'un niveau de vie moyen, comparable aux moyennes départementale et régionale

Le niveau de vie de la population du Grand Dole est relativement comparable aux moyennes départementale et régionale – le revenu net moyen déclaré en 2011 était, selon l'Insee, de 23 118 €, contre 23 257€ à l'échelle du Jura et 23 836 € en Franche-Comté – mais nettement en deçà de la moyenne nationale (25 380€).

Quant au taux de chômage, de 11,4% sur le Grand Dole, il est, en 2011, légèrement plus faible que la moyenne régionale (11,8%) et nettement inférieur à la moyenne nationale (12,3%), témoignant d'une relative résistance du territoire au chômage. Pour autant, plusieurs éléments invitent à la vigilance :

- Le Grand Dole reste, avec l'agglomération de Lons, un des territoires les plus touchés du Jura où le taux de chômage était de 10,4% en 2011.

² Les seniors représentent les personnes âgées de plus de 60 ans

- Plus de 30% des jeunes femmes actives (15-24 ans) habitant le Grand Dole sont au chômage, une proportion nettement supérieure aux moyennes départementale (26%), régionale (27%) et nationale (27,6%).
- Enfin, les disparités infra-territoriales sont, là encore, importantes : le taux de chômage des 15-64 ans est supérieur à 15% sur la ville-centre.

Le Grand Dole bénéficie donc d'un certain nombre d'atouts. Le territoire se caractérise par ailleurs par des indicateurs socio-économiques dans les moyennes des territoires de référence. Néanmoins, des signes de fragilité relativement prégnants sont présents – déficit d'attractivité résidentielle de la ville-centre, vieillissement de la population, population féminine particulièrement touchée par le chômage... - et doivent constituer des points de vigilance importants pour les années à venir. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire que ces fragilités sont fortement concentrées sur Dole et en particulier les Mesnils Pasteur, quartier de la politique de la ville.

Le territoire de la géographie règlementaire de la Politique de la Ville : Les Mesnils Pasteur

Les Mesnils Pasteur sont restés, suite à la réforme de la politique de la ville, dans la géographie prioritaire, le secteur concentrant plus de 1 000 habitants vivant sous le seuil des bas revenus³. Ce quartier est, en effet, l'un des plus pauvres de Franche-Comté. En 2011, selon l'Insee, les 10% des habitants les plus modestes des Mesnils ont un niveau de vie inférieur à 7 000€ par an, contre 11 400€ pour l'unité urbaine et 11 530€ à l'échelle nationale.

Le périmètre règlementaire : le quartier des Mesnils Pasteur

Deux iris (au sens de l'Insee) sont concernés par la géographie prioritaire.

Libellé de l'IRIS	Quartier prioritaire
Sorbiers Mesnils Pasteurs Sud	Les Mesnils Pasteurs
Les Mesnils Pasteurs Nord	

Les Mesnils Pasteur comptent 3 230 habitants soit **13 % de la population doloise** et 6% de la population de l'agglomération.



2015 CGET - Cartographie : IGN - GEOPORTAIL

³ Le seuil de bas revenu est défini comme 60 % du revenu médian par unité de consommation. Le revenu médian sépare en deux parts égales l'ensemble de référence (la moitié de la population touche moins et la moitié touche davantage). En 2010, le seuil de bas revenus est de 956 euros par mois (source : Caf Franche-Comté).

Des indicateurs de précarité qui signalent une fragilité sociale persistante des Mesnils Pasteur

Le quartier s'inscrit dans une dynamique démographique assez peu favorable. Alors que la population du Grand Dole a cru de 0,3% entre 2006 et 2011 (grâce au solde naturel), les Mesnils ont perdu des habitants, en particulier le secteur nord (- 405 habitants en cinq ans). Si le manque d'attractivité du quartier explique en partie cette perte de population, elle est également à mettre en perspective avec les démolitions réalisées dans le cadre du projet de rénovation urbaine qui a généré le départ d'un certain nombre d'habitants bien que la majorité des ménages concernés par les démolitions ait manifesté le souhait de rester dans le quartier. A titre d'exemple, sur les 165 ménages relogés par Dole du Jura Habitat près de 30% sont quittés les Mesnils.

	Population en 2006	Population en 2011	Evolution de la population
Sorbiers, Mesnils Pasteur sud	1519	1494	-0,3%
Les Mesnils Pasteur nord	2141	1736	-3,2%
Dole	24606	24009	-0,4%
Grand Dole	51 388	52 330	0,3%

Source : Insee 2011

Une population très fragile au regard de ses caractéristiques socio-économiques

Les Mesnils Pasteur concentrent une population plus fragile et précaire que le reste du territoire. Quelques grands indicateurs de revenus permettent d'objectiver ce constat :

- la part d'allocataires CAF dont les revenus dépendent à 100% de prestations sociales est comprise entre 25 et 30% sur le quartier ; elle est de 16,2% sur le Grand Dole⁴.
- La part d'allocataires CAF percevant le RSA est comprise entre 30 et 35% ; elle est inférieure à 19% sur le reste du territoire communautaire.

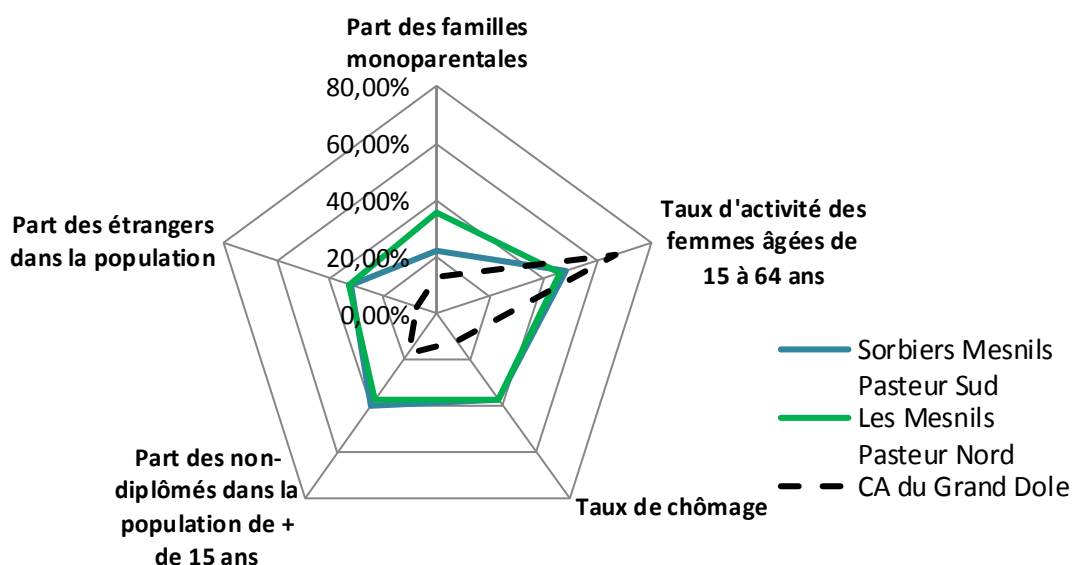
L'analyse des données socio-économiques des ménages du territoire montre, de la même façon, la fragilité de la population des Mesnils Pasteur. La part des familles monoparentales s'élève ainsi à 22% sur les Sorbiers/Mesnils Pasteur sud et à 35,5% sur les Mesnils Pasteur nord, contre 12,7% à l'échelle intercommunale.

Par ailleurs, les taux d'emploi et d'activité sont nettement inférieurs chez les femmes, quel que soit leur âge. Au sein du secteur Mesnils Pasteur Nord, le taux d'emploi des 55-64 ans est de 9,9% pour les femmes alors qu'il est de 38,9% pour les hommes, soit un écart de 29 points. Cet écart est seulement de 6,1 points à l'échelle du Grand Dole (34,7% pour les femmes et 40,8% pour les hommes).

Les Mesnils Pasteur concentrent également une proportion nettement plus élevée de salariés étrangers (24,3% de salariés étrangers dans le secteur Sorbiers / Mesnil-Pasteur sud, contre 12,15% à

⁴ Kit de données complémentaires, CGET, 5 novembre 2014

l'échelle communale). Enfin, les chiffres révèlent une part de non-diplômés deux fois plus importante dans ce quartier qu'à l'échelle communale ou intercommunale.



Source : Kit du CGET, Insee 2011

Ces quelques indicateurs de fragilité et de précarité mettent en exergue l'acuité des problématiques sur les Mesnils Pasteur au regard des tendances intercommunales, tant en matière d'insertion professionnelle et d'emploi que de compositions familiales.

Pour autant, les caractéristiques de la population des Mesnils Pasteur sont autant d'atouts pour le quartier : la jeunesse de la population (24% de la population à moins de 15 ans), la diversité culturelle avec 33% d'habitants de nationalité étrangère et 34% de personnes issues de l'immigration. Le quartier des Mesnils Pasteur bénéficie par ailleurs d'une localisation avantageuse, à moins de 3km du centre-ville, il se situe également dans l'axe de développement de la ville et de l'agglomération.

Un point de vigilance pour les années à venir : l'existence de territoires fragiles en dehors du périmètre de la géographie prioritaire

S'ils ne constituent pas des territoires de veille à proprement parler, n'ayant jamais appartenu à la géographie prioritaire, certains quartiers de la ville-centre, tels que le Poiset, Rochebelle ou encore Kennedy, se caractérisent par des fragilités socio-économiques non négligeables. **Ces quartiers, bien que ne pouvant bénéficier de crédits spécifiques politique de la ville, pourront faire l'objet d'une vigilance partenariale particulière.** L'idée est, en effet, d'anticiper sur une potentielle dégradation de la situation.

II / LES GRANDS ENJEUX ET PRIORITES DU CONTRAT DE VILLE AU REGARD DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

Il existe aujourd'hui un constat partagé entre la ville de Dole, l'agglomération du Grand Dole et les partenaires : si le quartier des Mesnils Pasteur concentre une population encore très fragile à plusieurs égards, les conditions d'un retour progressif au droit commun semblent à ce jour réunies.

La question de l'évolution des Mesnils Pasteur s'inscrit désormais dans une logique territoriale plus large qui implique la définition d'un projet de territoire fédérateur pour les partenaires et lisible pour les habitants. Trois enjeux semblent particulièrement prégnants :

- **La pérennisation des actions prioritaires menées sur le quartier**, qui repose sur une meilleure articulation entre les différents partenaires.
- **Le changement d'image, qui passe nécessairement par le déploiement d'une stratégie d'attractivité globale et l'inscription du quartier dans l'ensemble des actions menées par les collectivités et partenaires.** Si le processus de rénovation urbaine a contribué à améliorer le cadre de vie, il n'a pas réellement eu d'impact sur l'attractivité du quartier. En cause notamment, la persistance de faits de délinquance, certes de plus en plus isolés, mais dont les effets sur l'image des Mesnils Pasteur sont très négatifs. A ce titre, la municipalité souhaite pérenniser et même renforcer les actions menées en matière de sécurité et de tranquillité publique. Plusieurs pistes sont déjà identifiées : la vidéo protection (dans la continuité de l'installation d'une caméra mobile au COSEC), l'intensification de la prévention auprès des jeunes notamment en matière de lutte contre la toxicomanie...Collectivités, partenaires, acteurs de terrain partagent l'idée que l'amélioration de la tranquillité publique et de la sécurité sur le quartier est une des conditions de son regain d'attractivité à long terme.
- **La définition d'une gouvernance adaptée et intercommunale** (cf. partie III)

Un processus de rénovation urbaine partiellement réussi, qui reste à poursuivre

Le projet défini en 2006 dans le cadre de la convention ANRU a fortement évolué. L'arrivée d'une nouvelle équipe municipale en 2008 a entraîné une profonde réorientation du PRU et la définition d'orientations plus ambitieuses, notamment en termes d'équipements.

Les fondamentaux du projet:

- La recomposition urbaine des Mesnils Pasteur (trame d'origine, hiérarchisation des voiries, centralité, résidentialisation),
 - L'ouverture du quartier sur la ville (réseau transports en commun, équipement socioculturel d'échelle communale),
 - Le renforcement des équipements (salle d'animation, pôle de service, nouveau centre social, pôle associatif),
 - L'amélioration de la qualité de vie des habitants (gestion urbaine de proximité (GUP), réhabilitation)
 - La diversification de l'habitat
 - L'intégration du développement durable dans le projet d'ensemble et dans les opérations (mobilité, BBC, réseau de chaleur).
- **Les réalisations du PRU en matière d'habitat fin 2014 :**
- 1050 logements résidentialisés
 - 433 logements démolis.
 - 701 logements réhabilités
 - La reconstitution de l'offre locative sociale reste à finaliser : 264 logements locatifs sociaux à reconstruire (67 logements restent à reconstituer, dont 59 en cours de construction et 8 logements actuellement à l'étude)

Plusieurs éléments positifs font l'objet d'un consensus entre les partenaires :

- Le partenariat entre la ville et ses partenaires (en particulier les bailleurs sociaux, Dole du Jura Habitat et l'OPH 39) s'est structuré chemin faisant créant les conditions d'une conduite de projet efficace.
- D'un point de vue urbain, le PRU a permis de créer une véritable centralité organisée autour d'un pôle d'équipements identifié et approprié par les habitants. La réalisation de la trouée verte, aujourd'hui très fréquentée, constitue également un des points forts du projet.
- D'un point de vue patrimonial, le parc locatif social (Dole du Jura Habitat et OPH 39) a fait l'objet d'interventions importantes (cf. infra) qui ont permis d'en améliorer la qualité. Par ailleurs, les démolitions ont contribué à réduire la vacance (un des objectifs initiaux du PRU). La réhabilitation intérieure des logements, combinée à une rénovation du réseau de chaleur, apparaît comme un enjeu pour les années à venir, dans une optique de réduction des charges des locataires.
- La mise en œuvre du PRU a permis une véritable amélioration en matière de fonctionnement et de gestion du quartier (l'entretien était auparavant assuré par des prestataires privés donnant peu satisfaction) et a été l'occasion de développer des habitudes de travail entre les partenaires.

La Gestion Urbaine de Proximité s'est structuré « chemin faisant »⁵ : si la convention GUP n'a été signée que tardivement, une prise de conscience de l'ensemble des partenaires a permis de mettre en place un plan d'actions d'urgence dès 2008. Un diagnostic des dysfonctionnements a par la suite été réalisé, des groupes de travail thématiques organisés (la gestion des espaces extérieurs, l'entretien des communs des bâtiments, la tranquillité....). Cette démarche a donné lieu à la signature d'une convention GUP, déclinée en 15 fiches actions opérationnelles, en 2012.

- Deux entités aujourd'hui essentielles au fonctionnement des Mesnils ont vu le jour : la cellule de veille et de suivi (gestion efficace des problématiques, organisation de réunions mensuelles) et la Régie de quartier (actions d'entretien au quotidien). Au-delà de leur contribution à une gestion efficiente, ces structures ont permis d'impliquer directement les habitants dans la vie du quartier : des habitants référents participent aux réunions de la cellule de veille et la Régie de quartier recrute au cœur du quartier. Se pose aujourd'hui la question des conditions de pérennisation de la régie de quartier. La fin du Projet de Rénovation Urbaine induit une nécessaire évolution du modèle économique de la régie de quartier. Une réflexion est actuellement menée autour d'un financement partenarial (ville, bailleurs sociaux).
- La création d'une véritable centralité avec un pôle de services et d'équipements apporte une véritable plus-value au quartier. Le bénéfice est double : ces aménagements sont non seulement le signe d'un réinvestissement du quartier par les pouvoirs publics mais aussi une véritable opportunité d'ouvrir le quartier aux Dolois et Grand-Dolais. Si certains de ces équipements sont aujourd'hui fréquentés par une population extérieure aux Mesnils, le rayonnement vers l'extérieur reste néanmoins timide.

Si le PRU a contribué à une amélioration notable de la qualité de vie des habitants des Mesnils Pasteur, **des problématiques persistent et interrogent sur les suites à donner au processus de renouvellement urbain.**

- Les démolitions ont généré des friches, deux en particulier : l'îlot Jourdy et le secteur Carrel. La première située à l'interface entre les Mesnils et le secteur pavillonnaire constitue une véritable frontière entre ces deux espaces ; la seconde, dont la surface est importante, est située en cœur de quartier. La présence de ces terrains nus pose la question des modalités de gestion temporaire à mettre en place en attendant de futurs projets (à long terme).
- La réhabilitation du centre commercial n'a pas permis de le redynamiser, conformément à l'objectif initial. Malgré son emplacement privilégié, à proximité d'un axe de communication important, la situation des commerces reste difficile. Le centre commercial capte essentiellement une clientèle très locale et pâtit de son manque d'ouverture. La récente reprise de l'épicerie, agrandie par ailleurs, et l'ouverture d'une boulangerie constituent néanmoins une opportunité de redynamisation du centre commercial. Son évolution devra faire l'objet d'une vigilance particulière.

Au-delà, les deux principaux points faibles du PRU restent :

- La non-atteinte des objectifs de diversification résidentielle

⁵ A noter que la convention GUP n'a été signée qu'en 2012.

- L'absence de véritable intervention sur des secteurs ou patrimoines présentant pourtant d'importants besoins et générant une rupture urbaine

Le premier point renvoie plus largement au fait que le projet n'a pas permis de développer une plus grande mixité sociale sur les Mesnils Pasteur. L'« échec » de la stratégie de diversification s'explique par le contexte global de marché immobilier détendu, peu de programmes de logements ont effectivement vu le jour sur le Grand Dole ces dernières années. Mais il est également le reflet du déficit d'attractivité dont souffrent les Mesnils Pasteur et que le PRU n'a pas permis de combler. L'image du quartier reste aujourd'hui négative et la question de la stratégie à déployer dans les années à venir pour remédier à cet état de fait reste posée. De fait, le PRU a eu très peu d'effet sur les équilibres de peuplement à l'échelle des Mesnils Pasteur. Le processus de relogement n'a pas induit de renouvellement de population, les nouveaux entrants dans le parc social sont aussi (si ce n'est plus) précaires que les locataires déjà présents, entraînant un risque d'une fragilisation accrue de certaines résidences et plus largement du quartier. C'est un point de vigilance important qui doit faire l'objet de réflexions partenariales, entre le Grand Dole, la ville, les bailleurs sociaux et l'ensemble des réservataires. Le Contrat de ville a été l'occasion d'engager un travail sur cette question de l'équilibre social des quartiers. Cette réflexion devrait, à terme, se traduire par la définition d'une stratégie de peuplement partagée et la mise en place d'outils tels qu'une charte ou convention « fixant les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires »⁶. La dynamique engagée dans le cadre du Contrat de ville s'intégrera à la stratégie habitat du Grand Dole qui sera définie dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

Le deuxième point faible du PRU renvoie à l'absence de traitement en profondeur de certains patrimoines des Mesnils. L'îlot Descartes en premier lieu. Ce secteur souffre aujourd'hui de problèmes de fonctionnement importants que les interventions réalisées par la ville (réaménagement de quelques voiries, espaces extérieurs...) et le bailleur n'ont pas suffi à enrayer. Par ailleurs, ce secteur concentre des problèmes de délinquance importants contribuant à alimenter l'image négative du quartier.

D'autres patrimoines mériteraient une intervention, tels que le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile et le Foyer de Jeunes Travailleurs (ces deux bâtiments appartenant à OPH 39), le bâtiment 35 rue Carrel.

Des priorités définies pour la période à venir :

- *Poursuivre la transformation du quartier en vue d'améliorer l'attractivité des Mesnils Pasteur, à travers le développement des commerces et la rénovation des équipements présents sur le quartier*
- *Faire évoluer la vocation résidentielle des Mesnils Pasteur*
- *Pérenniser et adapter la gestion urbaine et sociale de proximité*

⁶ Une convention de mixité sociale telles que définie à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014

La cohésion sociale : une dynamique partenariale positive à structurer davantage dans les années à venir

Si le décalage de situation entre le quartier des Mesnils et son agglomération de référence ne semble pas aussi préoccupant que sur d'autres territoires de la géographie prioritaire du territoire français, force est de constater à ce jour la persistance d'indicateurs relativement préoccupants en termes de cohésion sociale (cf. présentation du quartier en p 10). Pour rappel, le taux de familles monoparentales s'élève à 35,5% sur le nord du quartier contre une moyenne de 12,7% sur l'ensemble de l'agglomération.⁷

Education : un projet de réussite éducative fédérateur

La situation du quartier en matière de diplôme reste relativement préoccupante, avec un taux de population non diplômée de 40,2% contre 17,5% pour l'agglomération⁸. Le collège Bastié, classé en éducation prioritaire, obtient des résultats remarquables avec un taux de réussite au diplôme du brevet au-dessus de la majorité des collèges du département 86% en 2013 ; de même le lycée Duhamel obtient un taux de valeur ajoutée intéressant pour les baccalauréats général, technologique et professionnel au regard des caractéristiques des catégories socio professionnelles accueillies. Le taux de non diplômés est à rechercher prioritairement dans le fait que les populations très mobiles induisent que nombre d'adultes du quartier n'ont pas été scolarisés dans les établissements jurassiens et n'ont donc pas pu bénéficier de la scolarisation locale. L'accès au diplôme pourra se faire grâce à une formation des adultes renforcée

Le Projet de réussite éducative des Mesnils Pasteur a été l'occasion d'instaurer une véritable dynamique partenariale entre les différentes parties prenantes. Le plateau technique qui réunit la ville (à travers le CCAS, pilote du dispositif), l'Education nationale, le Conseil Général, les centres sociaux, les associations..., fonctionne bien. La structuration du réseau a permis un repérage et une prise en charge efficaces des situations. Le bilan positif du PRE fait consensus, il est aujourd'hui très bien identifié à tel point que des personnes extérieures au quartier le sollicitent.

De manière générale, le climat éducatif semble relativement bon, grâce à la stabilité des équipes enseignantes des deux groupes scolaires (élémentaires) notamment. Des dispositifs spécifiques Education Nationale visant à renforcer l'accompagnement des élèves en difficultés ont, par ailleurs, été mis en place et semblent répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs :

- Dès la rentrée 2014, a été mis en place dans les écoles élémentaires du quartier le dispositif « Plus de maîtres que de classes », mesure issue de la refondation de l'Ecole de la République permettant d'accompagner, de manière renforcée, les populations scolaires les plus fragiles.
- Une Unité Pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) : ce dispositif d'accueil et de scolarisation est destinés aux élèves nouvellement arrivés en France et ne maîtrisant pas bien la langue, il permet, notamment, de toucher les enfants résidant au CADA.

⁷ Kit de données sexuées CGET, novembre 2014

⁸ Ibid.

- En matière de lutte contre le décrochage scolaire, deux principaux outils ont été mis en place et semblent bien fonctionner :
 - o La Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs constitue un espace privilégié de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes. Elle permet d'apporter des réponses et un accompagnement personnalisés aux jeunes décrocheurs repérés.
 - o L'Education Nationale a également déployé un dispositif à l'échelle du bassin d'éducation. Le Comité Local d'Aide à l'Insertion (CLAIN) constitue un dispositif incontournable de prévention du décrochage scolaire et des sorties non qualifiées. Le CLAIN participe à la recherche de solution pour des élèves de plus de 16 ans décrocheurs ou sortis du système scolaire sans solution de formation en cours ou au terme d'une année scolaire. Un adulte relais est spécifiquement orienté sur cette mission par l'Etat.

Des limite apparaissent néanmoins et constituent un véritable enjeu pour la suite :

Une meilleure synergie entre le PRE, l'Education nationale et les autres partenaires est à rechercher, permettant une meilleure prise en compte globale des difficultés.

Si l'accompagnement individualisé dispensé dans le cadre du PRE auprès des élèves du primaire et leur famille est unanimement valorisé par les acteurs, la place et la prise en charge des collégiens dans le dispositif doit être interrogé par l'ensemble des partenaires

L'implication des parents dans le parcours éducatif de leur enfant représente un facteur de réussite essentiel. C'est un enjeu d'autant plus prégnant dans un quartier comme les Mesnils Pasteur où les situations de fragilité sont concentrées (monoparentalité, chômage...). Fortement investies par les acteurs du territoire (CAF, centres sociaux, associations...), les actions de soutien à la parentalité ont vocation à être pérennisées et mieux coordonnées dans une logique d'optimisation. Au-delà, le principal défi reste le renforcement des liens entre les parents et l'institution scolaire et la création d'une relation de confiance. L'accompagnement des parents constitue plus que jamais une priorité.

Le projet de classe passerelle entre l'école maternelle et la crèche « les petits loups » n'a pu aboutir malgré la convention finalisée du fait de l'incendie de la structure. Ce projet, favorisant l'acquisition précoce de la langue française doit être relancé.

Des priorités définies pour la période à venir :

- *Elaborer un projet éducatif intégré, cohérent à l'échelle intercommunale en vue d'améliorer la coordination entre tous acteurs*
- *Favoriser la réussite éducative des enfants et jeunes des Mesnils Pasteur*
- *Renforcer les actions visant à accompagner les parents et à les soutenir dans l'implication du parcours scolaire de leurs enfants*
- *Favoriser l'ouverture sociale et culturelle des jeunes, et plus largement, des familles dans une logique d'inclusion sociale et de promotion du vivre-ensemble*

Une synergie partenariale en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance

Dans les faits on observe une amélioration notable de la situation : si les statistiques peuvent évoluer d'une année sur l'autre, le nombre de faits de délinquance et incivilités est plutôt orienté à la baisse. Au regard des données, les Mesnils apparaissent de moins en moins comme un quartier sensible et si des épisodes de violence demeurent, ils se raréfient. Cet apaisement résulte de la mise en place de moyens et d'outils spécifiques d'une part, de la synergie très forte entre les partenaires et acteurs de terrain d'autre part :

- Un élément de contexte fort : la rénovation urbaine a contribué à améliorer les conditions de vie des habitants et leur regard sur le quartier.
- Un fonctionnement en réseau des partenaires : mise en place d'une cellule de veille et de suivi (à l'échelle communale) axée sur la tranquillité publique, la création d'une plateforme jeunes qui s'appuie sur une approche transversale des problématiques propres à ce public (c'est un lieu d'échange privilégié entre les partenaires : centres sociaux, éducation nationale, ASMH, police municipale de manière plus ponctuelle...).
- Les actions de prévention et de sensibilisation réalisées dans le cadre du CLSPD : un partenariat fort avec l'Education nationale et les établissements scolaires.

Par exemple : des actions d'éducation à la citoyenneté (appui aux enseignants et interventions auprès des élèves).

- En parallèle, une présence importante de la police municipale sur le quartier (îlotage).

Malgré ce bilan globalement positif, des enjeux apparaissent pour la suite :

- Des phénomènes de délinquance, et notamment de trafic de drogues (avec une concentration sur le secteur Descartes), perdurent et contribuent à détériorer l'image du quartier. Cette situation appelle la mobilisation de plusieurs leviers dont la réponse pénale et le renforcement de la prévention situationnelle.
- Les conduites addictives (drogue, alcool...) représentent une problématique de plus en plus prégnante, chez les jeunes mais pas seulement. Elles seraient la cause d'une grande majorité des interventions de la Police (violences intrafamiliales, troubles sur l'espace public...)
- D'un point de vue organisationnel, la place de l'équipe de prévention spécialisée (relevant de l'association Saint-Michel-le-Haut) doit être précisée. L'instauration du nouveau schéma départemental de l'enfance et de la famille 2014-2018 devrait contribuer à améliorer cet état de fait. En effet, une des orientations stratégiques définies par le Conseil Général porte sur la nécessité d'instituer un pilotage de la prévention spécialisée à l'échelle départementale. Cette orientation a notamment pour objectif de redéfinir les contours de ce champ d'intervention et de lui donner un pilotage départemental qui prenne en compte l'évolution des problématiques par l'identification des nouveaux facteurs de risques sociétaux, mettre en adéquation les besoins identifiés et les actions mises en place, prévenir le décrochage scolaire. En termes de déclinaison opérationnelle, le schéma prévoit de définir des indicateurs de mesure de l'efficacité des actions mises en place. À l'échelle doloise, il s'agira de redéfinir le rôle de médiation des éducateurs spécialisés et d'en faire de véritables intermédiaires entre les instances partenariales (cellule de veille, plateforme jeunes...) et les jeunes des Mesnils Pasteur.

Des priorités définies pour la période à venir :

- *Conforter le partenariat développer dans le cadre du CLSPD et structurer les relations entre les parties prenantes*
- *Pérenniser les actions de prévention sociale et éducative, auprès des enfants et des jeunes des Mesnils Pasteur*
- *Renforcer les actions en matière de prévention situationnelle, à travers la mise en place d'un système de vidéo protection*
- *Faire évoluer le module d'observation sur les faits de délinquance en vue de l'adapter et de lui donner une dimension qualitative*

Un contrat local de santé qui cible les problématiques pertinentes et qui peut devenir un projet d'intérêt municipal

La ville de Dole s'est dotée en 2013 d'un Contrat de santé local conclu avec l'ARS, s'appuyant notamment sur le travail mené sur les Mesnils Pasteur. Le CLS s'organise autour de quatre axes : la santé mentale et psychique, la prévention l'éducation et la promotion de la santé, la qualité de vie notamment des personnes âgées et la lutte contre les inégalités territoriales de santé sur les Mesnils Pasteur. S'il est trop tôt pour réaliser un véritable bilan du dispositif (compte tenu du manque de recul), il est nécessaire de souligner la dynamique positive impulsée par le CCAS, pilote du CLS.

L'articulation avec le CUCS se fait particulièrement sur l'axe prévention, éducation et promotion de la santé avec le soutien à des actions emblématiques telles que nutrition & prévention santé (conforter la dynamique engagée autour de l'épicerie solidaire et la restauration municipale...), éducation à la santé pour les enfants des écoles du quartier, Ma santé j'y tiens, Un fruit pour la récré (portée par la Régie de quartier). Les initiatives émanent des associations « Politique de la Ville » et rayonnent en direction du droit commun.

Plusieurs enjeux se posent aujourd'hui :

- **Le dispositif CLS manque de visibilité** et le système d'acteurs de lisibilité. En filigrane, c'est la question du pilotage des actions en matière de santé qui est posée. Il apparaît essentiel de définir un chef de file santé, rôle que la ville pourrait jouer, la nouvelle équipe municipale comptant un élu dédié à cette problématique. Un chargé de mission responsable de l'animation et de la mise en œuvre du CLS devrait être recruté.
- L'instauration d'un partenariat fort entre les acteurs de la santé (le CHS de Saint-Ylie notamment), de la tranquillité publique, les bailleurs sociaux...**autour de la problématique de la santé mentale** conditionne la mise en place d'actions transversales et cohérentes. Ce travail de structuration est en cours puisqu'un Conseil Local de Santé Mentale et une cellule de gestion des cas complexe ont été mis en place au début de l'année 2015.
- **Un avenant au CLS couvrant la période décembre 2013 - décembre 2016 pourra être négocié entre la Ville de Dole et l'ARS**, (l'ARS finance les actions CLS à hauteur de 25 000€ pour trois ans).

Des priorités définies pour la période à venir :

- *Pérenniser la dynamique partenariale engagée dans le cadre du Contrat Local de Santé*
- *Renforcer la prévention et la prise en charge des problèmes de santé mentale, liés aux difficultés psychologiques voire psychosociales*
- *Pérenniser les actions en matière de prévention, d'éducation et de promotion en matière de santé, en particulier auprès des publics vulnérables*
- *Garantir un accès aux soins et aux droits satisfaisant pour les habitants des Mesnils Pasteur*

Développement économique, insertion et emploi

Le taux d'activité sur le quartier est très nettement inférieur à celui du territoire de référence avec un taux moyen de 58,7% contre 71,7% à l'échelle du Grand Dole. On observe ici une très nette différenciation par genre avec un niveau d'activité de la population masculine presque comparable à celui du reste du territoire (70,25% contre 76,7%), mais un niveau d'activité féminine extrêmement bas (47,1% contre 66,6%). Ce niveau d'activité très bas se retrouve avant tout au sein de la population des jeunes femmes de 15 à 24 ans, puis au sein de la population de plus de 55 ans⁹.

Le Grand Dole, doté de la compétence développement économique, porte la politique d'insertion par l'activité économique et met notamment en œuvre la clause d'insertion. Dans le cadre du PRU, le bilan est positif d'un point de vue quantitatif et qualitatif : les objectifs initiaux sont largement dépassés (un nombre d'heures multiplié par deux), les habitants des Mesnils représentent en moyenne 60% des bénéficiaires de la clause (entre 2007 et 2013), les sorties positives ont représenté près de 35% des clauses passées entre 2007 et 2013.

Le Grand Dole souhaite aujourd'hui favoriser et accompagner le développement de l'apprentissage, levier d'action jugé pertinent pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Une stratégie, précisant les modalités d'implication de l'intercommunalité devra être déployée et affirmée.

En parallèle, d'autres actions ont été mises en place :

- Un Groupe solidarité emploi qui a mis en place des actions principalement à destination des jeunes.
- Un travail d'animation avec les différents acteurs de l'insertion et de la formation a été initié par le Conseil Régional et le Conseil départemental en lien avec le Grand Dole, le service politique de la Ville, Pôle Emploi, Mission locale et services de l'Etat.

Par ailleurs, il existe également un nombre important de structures d'insertion par l'activité économique (association de lutte contre le gaspillage, INDIBAT, AFAI...) situées à proximité du quartier et bien identifiées.

Malgré cette dynamique, l'insertion professionnelle des habitants du quartier, et en particulier des jeunes (qui représentent 25% des bénéficiaires de la clause d'insertion) **reste difficile** (cf. données CGET). Les difficultés d'accès à l'emploi sont plus prononcées pour les jeunes femmes du fait de

⁹ Données CGET

l'existence de freins culturels (parfois) mais également en raison d'un marché de l'emploi local tourné vers des métiers industriels ou du BTP. Pour cette raison la clause d'insertion a peu bénéficié aux femmes. Plus largement, les freins à l'emploi restent importants : mobilité insuffisante, modes de gardes d'enfants peu adaptés aux besoins (gardes très tôt le matin...), accès à la formation limité... Par ailleurs, l'une des difficultés réside dans la capacité des acteurs à mobiliser et motiver les jeunes, une initiative intéressante avait été lancée, le Cercle de Recherche d'Emploi Active (programme de 12 demi-journées en collectif, environ 4 sessions par an sur des groupes de 8 personnes), mais n'a pu être mise en place faute d'inscrits. Les raisons de cet échec doivent faire l'objet d'une analyse collective.

Face à ce constat, plusieurs enjeux apparaissent :

- L'action du Grand Dole doit être pérennisée. Les Mesnils Pasteur et ses problématiques doivent être intégrés à la stratégie intercommunale de développement économique.
- Concernant le public jeune, une action forte (portée par la ville de Dole notamment) autour de l'apprentissage devrait voir le jour.
- Un travail autour du champ de l'insertion par l'activité économique doit être mené afin de s'assurer d'une convergence dans les objectifs portés par les différentes structures et les financeurs. Par ailleurs, il semble important de communiquer sur l'IAE auprès des jeunes afin de renforcer son attractivité.
- Des freins demeurent et doivent trouver des réponses adaptées : accompagnement dans la mobilité, mise en place de modes de garde adaptés...

Des priorités définies pour la période à venir :

- *Orientation 1 : Lever les freins à l'emploi auxquels sont confrontés les habitants des quartiers prioritaires*
- *Orientation 2 : Assurer une montée en qualification des habitants des quartiers à l'aide d'une politique de formation adaptée aux besoins*
- *Orientation 3 : Renforcer les dispositifs d'accompagnement et d'accès à l'emploi, pour les jeunes notamment*
- *Orientation 4 : Soutenir la création d'activité aux Mesnils Pasteur en intégrant le quartier à la stratégie de développement économique du Grand Dole*

Une association des habitants amorcée dans le cadre du PRU à poursuivre dans les années à venir

La période récente a été le témoin d'un regain d'implication des habitants dans la vie du quartier, à travers notamment :

- La création de la Régie de quartier. Comme dit précédemment, la structure recrute essentiellement des habitants du quartier. Au-delà de l'impact positif en matière d'insertion professionnelle, cette démarche permet d'associer directement les habitants à la gestion de leur

cadre de vie. Par ailleurs, le conseil d'administration de la régie est composé, en partie, d'habitants des Mesnils.

- L'intégration d'habitants aux activités et au conseil d'administration d'Interface.
- La création de jardins familiaux a également contribué à impliquer les habitants dans le fonctionnement du quartier.

En parallèle, la création d'un véritable pôle de services au cœur du quartier témoigne d'un réinvestissement massif des pouvoirs publics dans le quartier, un signe fort vis-à-vis des habitants.

Néanmoins le phénomène de précarisation pèse sur le vivre-ensemble et pousse à une forme de repli sur soi. Les démarches d'association des habitants ont besoin d'être structurées pour leur assurer une plus grande portée (pas seulement auprès d'habitants ressources).

La réforme de la politique de la ville place les habitants au cœur de la démarche et fait du renforcement de la capacité d'agir des habitants une de ses principales ambitions. Le conseil citoyen des Mesnils Pasteur constituera la pièce maîtresse de cette dynamique habitante sans pour autant se substituer à l'existant.

III/ LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND DOLE

Si la politique de la ville concerne essentiellement la ville-centre, elle a vocation à s'inscrire dans le projet de territoire intercommunal dont le Contrat de ville constitue en quelque sorte le volet social. Le devenir des Mesnils Pasteur interpelle directement les politiques intercommunales. La définition et la répartition des rôles entre la ville, historiquement en première ligne sur la politique de la ville et dotée des compétences en la matière, et l'intercommunalité, porteuse d'une vision plus large, est un sujet de fond. Elle est aussi une condition d'opérationnalité du Contrat de ville.

La mise en œuvre d'un contrat d'échelle communautaire repose ainsi sur une triple ambition :

- Une affirmation plus forte des enjeux de développement sur les Mesnils Pasteur au sein des politiques publiques communautaires. Il s'agira notamment d'accentuer la place des Mesnils Pasteur dans les politiques liées à la transformation et à l'intégration des territoires : l'habitat et ses composantes – la rénovation urbaine, les équilibres de peuplement, la stratégie d'attractivité résidentielle -, le développement économique, les transports.
- Le maintien et le renforcement de l'animation de la politique de la ville sur le territoire. La logique de proximité instaurée par le service politique de la ville, qui dispose d'une très bonne connaissance du quartier et des acteurs, sera préservée. En vue de renforcer l'animation et de capitaliser sur la dynamique partenariale qui a émergé au cours de la démarche Contrat de ville, une ouverture et une plus grande diversité dans les acteurs associés sera recherchée : service de l'Etat, services municipaux et intercommunaux sectoriels en charge des thématiques culture, sport, éducation-petite enfance, développement économique...
- La garantie d'une association des représentants du Conseil citoyen au suivi, à l'évaluation et l'évolution du contrat.

Les acteurs du Contrat de Ville

Présentation des parties-signataires du Contrat de ville :

- Grand Dole, ville de Dole
- L'Etat et l'équipe interministérielle mise en place
- Le département du Jura
- La Région Franche-Comté
- L'Agence Régionale de Santé
- Pôle Emploi
- Les services de l'Education Nationale
- La CAF
- Les bailleurs sociaux : Dole du Jura Habitat, OPH du Jura
- La Mission Locale
- La CDC

La mise en place des Conseils Citoyens, parties prenantes du Contrat de Ville

Reconnus et valorisés par la loi du 21 février 2014 comme des partenaires essentiels de la Politique de la Ville dans le cadre de la co-construction du contrat et des projets s'y rapportant ainsi qu'aux démarches de suivi et d'évaluation, les habitants, usagers et acteurs des Mesnils Pasteur sont légitimement reconnus parties-prenantes du présent Contrat de ville.

Les principes définis dans le cadre de référence élaboré par le Ministère conduiront la démarche d'installation du Conseil citoyen des Mesnils : volontariat, mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle, souplesse, neutralité et autonomie vis-à-vis des institutions... Le respect de ces valeurs cardinales étant indispensable pour faire du Conseil une véritable instance de co-construction.

L'instauration du Conseil citoyen des Mesnils revêt un caractère particulier : il permet à la fois de poursuivre et de consolider la dynamique habitante amorcée dans le cadre du projet de rénovation urbaine, en s'appuyant sur le groupe d'habitants référents intervenant sur la gestion urbaine de proximité, et d'instaurer une structure de consultation et de concertation qui n'existait pas jusqu'à maintenant sur le territoire.

Le Grand Dole s'engage à instaurer le Conseil et à suivre les modalités de composition et de représentation des habitants et des acteurs locaux, de formation et d'information des futurs membres. Conformément aux principes exposés par la loi, la collectivité s'assurera d'une installation du Conseil dans un délai maximal de 6 mois suivant la signature du Contrat.

L'Etat, garant de l'installation du Conseil Citoyen et chargé de la reconnaissance de ceux-ci par arrêté préfectoral, pourra apporter son soutien à sa structuration et son fonctionnement, selon les principes opérationnels déclinant les orientations de la loi du 21 février 2014.

L'association de parties-prenantes complémentaires

Visant ainsi à étendre le principe de co-construction des projets promu par la loi à des acteurs jugés essentiels à la bonne construction du partenariat, la mise en œuvre du Contrat de ville communautaire pourra reposer sur l'association aux instances techniques de :

- Représentants ou groupes constitués des acteurs économiques du territoire (entreprises implantées sur le territoire, Initiative Dole Territoire, Club des jeunes entrepreneurs...
- Représentants des centres sociaux ;
- Représentants des acteurs et institutions culturelles.

Au-delà de ces acteurs, le Grand Dole entend associer autant que de besoin et après consultation des partenaires signataires du Contrat, tout autre acteur pouvant apporter une plus-value nécessaire à la conduite des travaux.

Le schéma de gouvernance du Contrat de ville à l'échelle du Grand Dole

La construction d'un schéma de gouvernance à l'échelle du Grand Dole vise à assurer une plus forte convergence des politiques partenariales en direction des Mesnils Pasteur et à permettre une meilleure lisibilité de la stratégie communautaire.

La mise en place du schéma de gouvernance doit ainsi permettre, tout au long de la mise en œuvre du Contrat :

- d'assurer les bonnes conditions partenariales relatives au suivi des engagements et de leur actualisation dans le cadre des programmes annuels d'action ;
- d'affirmer la stratégie communautaire en matière de développement territorial, en lien avec la potentielle Opération d'intérêt régional et en application de la politique communautaire de l'habitat;
- d'organiser l'ensemble des échanges techniques liés à la mise en place des orientations du Contrat de ville, sur les piliers relatifs au cadre de vie et à la rénovation urbaine, à la cohésion sociale et à l'emploi et au développement économique ;
- de garantir la participation et l'implication des habitants dans la supervision et l'évaluation du contrat à travers l'assurance de leur participation aux instances idoines ;
- de préparer les conditions d'évaluation du Contrat.

Les instances de pilotage du Contrat de ville :

Le pilotage du Contrat s'articule autour de trois niveaux :

- Un niveau stratégique garant de l'intégration du Contrat de ville à la stratégie territoriale du Grand Dole, du respect des engagements des partenaires et de l'adaptation des actions portées aux réalités territoriales.
- Un niveau technique en charge du suivi de la mise en œuvre du Contrat et de l'implication en continu des partenaires
- Un niveau opérationnel variable en fonction des besoins exprimés par les parties prenantes. Certaines thématiques et actions pourront nécessiter la mise en place de groupes de travail ponctuels ou non.

✓ Le comité de pilotage :

Instance centrale de l'animation du Contrat et de la formulation d'arbitrage, le comité de pilotage communautaire est co-présidé par les représentants de l'exécutif communautaire et représentants du corps préfectoral, qui y associent les élus concernés. Ses décisions portent sur les trois piliers du Contrat de ville.

Ce comité, annuel au minimum, réunit l'ensemble des institutions signataires du Contrat de ville.

Son rôle : superviser la mise en œuvre des projets et actions inscrites dans le Contrat, s'assurer de l'engagement des partenaires, réorienter la stratégie du projet si besoin (sur la base des données d'évaluation), valider la programmation annuelle de la politique de la ville, s'assurer du déploiement des instances de co-construction (Conseil citoyen et Maison du projet)

Le service politique de la ville du Grand Dole assure la préparation et l'animation du Comité de Pilotage, en s'appuyant sur les travaux préparatoires de l'instance technique.

Le ou les représentants du Conseil Citoyen des Mesnils Pasteur participeront de manière pleine et entière au Comité de pilotage.

✓ Le comité technique :

Le comité technique communautaire est responsable de la bonne préparation des réunions du comité de pilotage et de la supervision générale des travaux liés à la mise en place du projet urbain et actions des 3 piliers du Contrat de Ville. Il est par ailleurs en charge de la supervision, de l'animation et du suivi des démarches d'appels à projets visant à décliner annuellement le programme d'actions du Contrat de Ville. A ce titre, le comité technique conduira :

- Les travaux de préparation et de validation des appels à projets annuels ;
- Les démarches d'instruction des dossiers et de répartition des engagements ;
- Le partage des analyses et éléments d'évaluation des actions et une synthèse globale des résultats de la programmation.

Préparé et animé par le service politique du Grand Dole en étroite collaboration avec les services de l'Etat, le comité technique se réunit autant que de besoin, sur impulsion des pilotes.

Son rôle : partager et analyser les éléments d'observation et d'évaluation pouvant conduire à un ajustement de la stratégie du Contrat, garantir l'implication des cosignataires en continu, préparer et finaliser la programmation annuelle politique de la ville, engager des travaux complémentaires (sur la base de l'évaluation) en vue d'enrichir / réorienter le Contrat de ville.

Le comité technique associe l'ensemble des représentants des parties-signataires du contrat. La participation des parties-prenantes non signataires est également attendue, conformément aux principes exposés précédemment.

✓ Le comité de pilotage du projet urbain des Mesnils Pasteur :

Co-porté par les élus de Dole et du Grand Dole concernés, le comité de pilotage du projet urbain a pour objectif de :

- Définir et ajuster la stratégie et le volet opérationnel du Projet de rénovation urbaine, à travers la préparation, la validation et les ajustements de la convention et la définition des avenants ;

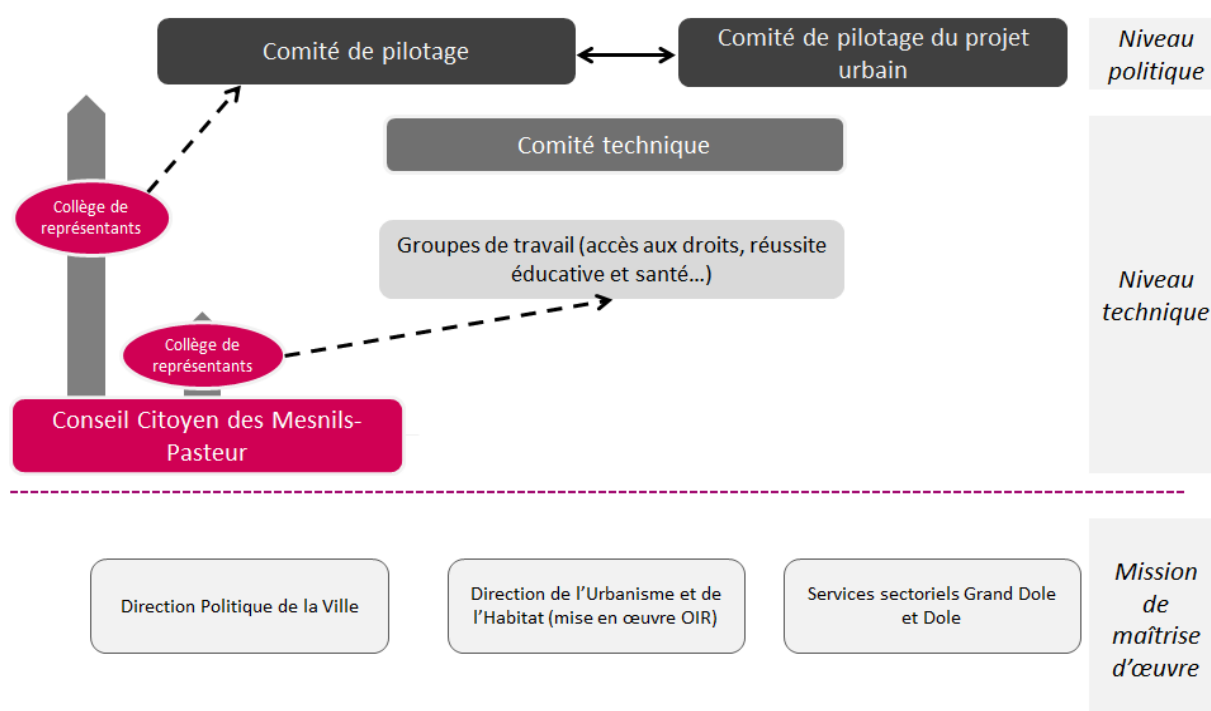
- Permettre le partage du suivi opérationnel et financier des programmes ;
- Assurer la convergence des stratégies définies dans la convention avec les outils et politiques communautaires visant à assurer les objectifs de mixité sociale et de suivi des attributions, la régulation de la production de logements (logements sociaux, accession sociale, offre privée)
- Associer les représentations de citoyens (Conseil Citoyen) et convenir des modalités de concertation autour des projets dans le cadre de la Maison du Projet.

Le ou les représentants du Conseil Citoyen des Mesnils Pasteur participeront de manière pleine et entière au Comité de pilotage.

✓ L'installation de groupes de travail ad hoc :

A l'occasion des ateliers partenariaux « Contrat de ville » organisés en mars 2015, les participants ont exprimé le besoin d'instaurer des groupes de travail à géométrie variable et ponctuels, afin faciliter les rencontres et échanges de pratiques. Ces réunions doivent permettre d'optimiser l'action partenariale et de mieux répondre aux besoins des habitants des Mesnils Pasteur. Ils doivent s'inscrire dans un

Le schéma de gouvernance



L'exercice de la compétence Politique de la Ville et l'ingénierie mobilisée

- ✓ Le rôle et l'organisation de la collectivité :

Le service politique de la ville du Grand Dole est en charge de l'animation générale du Contrat de ville. Il s'assurera, par ailleurs, de la mobilisation et la coordination des directions sectorielles de l'intercommunalité et de la Ville de Dole dans le cadre de la mise en œuvre du contrat, en les associant à l'ensemble des travaux permettant la déclinaison des orientations du projet.

En parallèle, la direction de l'Urbanisme et de l'Habitat est en charge de la mise en œuvre du Projet de rénovation urbaine (Opération d'intérêt régional).

- ✓ Le rôle et l'organisation de l'Etat :

L'Etat, co-pilote du Contrat et des instances de gouvernance associées, assure son implication dans l'ensemble des travaux inhérents à la supervision et à la mise en place du contrat concernant les différents piliers concernés.

Son implication est une garantie de la réussite de la mise en œuvre du Contrat en veillant à une pleine coordination interministérielle dans l'animation des politiques relevant de son champ de compétence et de la mobilisation du droit commun en la matière.

IV/ LES MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

L'observation vise à recueillir, d'organiser et de mettre à jour régulièrement des données socio-économiques sur les quartiers prioritaires, et d'en faire l'analyse dans le temps.

Elle permet donc de connaître l'évolution de la situation des quartiers, de leurs problématiques et de leur niveau de décrochage par rapport aux autres territoires (ville, agglomération, département...).

Le contrat de ville dure 6 ans ; au long de cette période, la situation sociale et économique des Mesnils est amenée à évoluer, les priorités d'intervention identifiées également. Connaître les évolutions de la situation sociale du quartier est donc indispensable :

- pour s'assurer que les orientations définies correspondent aux besoins des Mesnils et de la population ;
- pour réinterroger les moyens d'intervention déployés, en fonction de l'évolution du niveau de précarité sur le quartier.

Dans cette logique, les indicateurs de fragilité recueillis dans le cadre du diagnostic synthétique seront actualisés régulièrement. Les données compilées par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) pourront également être suivies.

L'observation doit permettre aux acteurs une connaissance continue et actualisée du territoire et constituer un outil d'aide à la décision.

Par ailleurs, le suivi de la mise en œuvre des actions sera organisé afin de donner aux porteurs et partenaires du Contrat de ville la capacité d'apprécier l'état d'avancement des projets et d'identifier les éventuels freins à lever. Enfin, le contrat de ville sera évalué de manière globale. En effet, les

parties prenantes doivent pouvoir apprécier collectivement la conduite et les résultats des actions financées dans le cadre du contrat et l'ensemble des moyens de droit commun mobilisés. Le Comité de pilotage définira des éléments à évaluer, chacun des partenaires du contrat de ville fournira, en conséquence les éléments nécessaires à la conduite de l'évaluation (données statistiques recueillies dans le cadre de ses missions/champs d'intervention, bilan, analyses financières...).

II/ LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PARTENARIAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES MESNILS PASTEUR

I/ LES FONDAMENTAUX DES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE

Présentation des principes généraux des 3 piliers du Contrat de Ville

Fondée sur l'ambition de définir un véritable projet de territoire articulant dimensions urbaine, sociale et économique, le Contrat de ville s'articule autour de trois piliers que sont le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain. Chaque pilier est porteur de priorités :

- **Le pilier Emploi et Développement Economique** définit l'ensemble des interventions attendues pour renforcer le tissu économique des quartiers en attirant les entreprises et accompagnant la création d'activité et permettre une meilleure inscription durable des habitants dans le marché du travail.
- **Le pilier Cohésion Sociale**, a pour objectifs prioritaires le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Il décline des orientations pour un investissement supplémentaire dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du développement des activités physiques et sportives ;
- **Le pilier renouvellement urbain, Cadre de Vie, et gestion urbaine et sociale de proximité**, permet de définir l'ensemble des actions constituant et accompagnant les projets urbains sur les quartiers, que ceux-ci soient soutenus par l'ANRU ou non ;

Des priorités transversales

A ces trois grands piliers, s'ajoutent quatre priorités transversales qui ont vocation à irriguer l'ensemble du Contrat de ville et à s'incarner dans les objectifs définis :

- **La jeunesse** : le Contrat de ville doit constituer un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs et des actions afin de garantir une prise en charge et un accompagnement global des jeunes des quartiers prioritaires (de l'enfance à l'entrée dans l'âge adulte). L'objectif est bien de les inscrire dans un parcours global - éducatif, d'orientation, culturel, sportif, professionnel...-en vue d'assurer leur inclusion sociale.
- **La lutte contre les discriminations** : la refonte de la politique de la ville portait notamment sur le renforcement de l'action publique en matière de lutte contre les discriminations. Les orientations du Contrat de ville ont vocation à réduire les inégalités territoriales qui touchent les habitants des quartiers, la lutte contre les discriminations et les préjugés dont ils font l'objet constitue un levier d'action privilégié pour y parvenir.
- **La promotion de l'égalité femme-homme** : le soutien aux initiatives contribuant à l'insertion professionnelle et sociale des femmes (participation à la vie de la cité) est une priorité du Contrat de ville

- **La promotion des valeurs de la République et la citoyenneté** : les valeurs de la République constitue le socle du Contrat de ville et la citoyenneté un axe structurant. Cette préoccupation apparaît en filigrane tout au long du Contrat

Le pilier Emploi et Développement Economique

Volet Emploi et Développement Economique

Le Grand Dole s'est emparé depuis quelques années de la question du développement économique et de l'emploi qui représente un champ d'intervention majeur du Contrat de ville au regard de la situation des quartiers et du potentiel de développement qu'ils représentent. Si la communauté d'agglomération a défini une stratégie économique qui s'appuie à la fois sur les secteurs traditionnels du territoire et sur le développement d'activités innovantes, l'enjeu est aujourd'hui d'inscrire le quartier des Mesnils Pasteur et ses habitants dans cette politique ambitieuse.

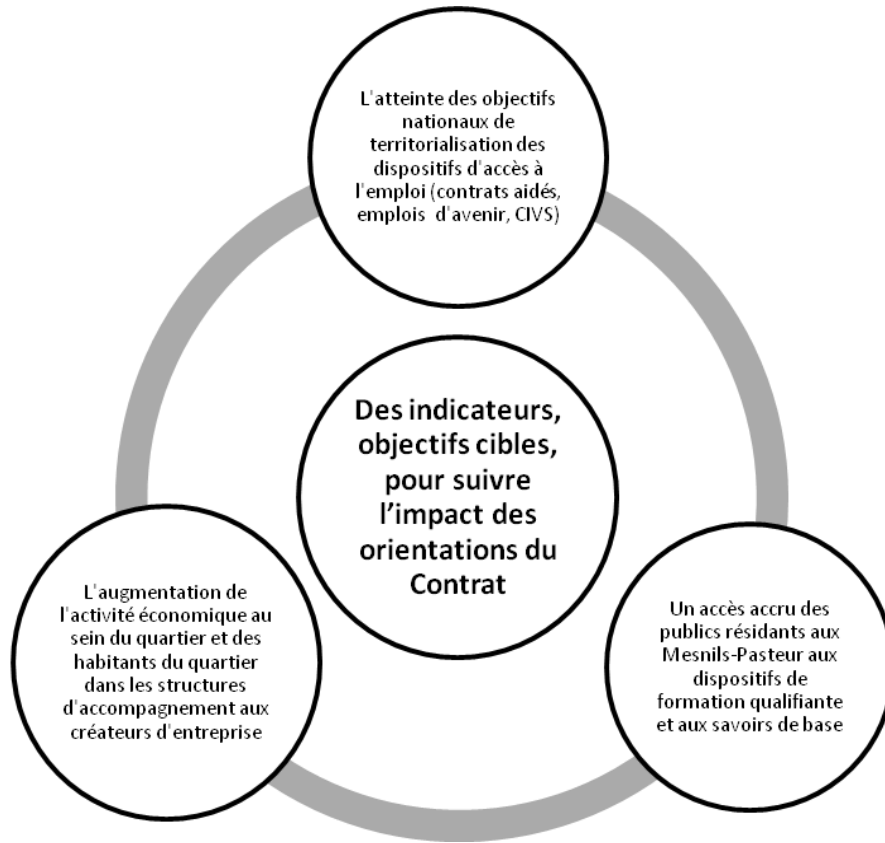
Le pilier Emploi et développement économique a pour objectif principal d'assurer la convergence des priorités du Grand Dole, de celles des acteurs de l'emploi (Pôle Emploi et les services territoriaux de l'Etat), et de celles de l'insertion (portée par le Département) et de la formation (pilotée par la Région). Il s'agit donc de s'appuyer sur les dispositifs et organisations existants et de les orienter et adapter au quartier des Mesnils Pasteur.

Par ailleurs, cet objectif ne pourra être atteint que dans le cadre d'une coordination importante de l'ensemble des acteurs précités mais également des acteurs locaux (organismes de formation, SIAE, etc.). Les instances de dialogue mises en place – Groupe solidarité emploi (GSE), la cellule territoriale co animée par la Région et Pôle emploi pourra étudier les projets de formation initiées dans le cadre des contrats de ville.

Les quatre orientations définies dans le pilier Emploi et développement économique s'intègrent dans ce cadre d'action :

- Renforcer l'employabilité des publics des Mesnils Pasteur par la levée des freins à l'emploi.
- Assurer la montée en qualification des habitants du quartier et un rapprochement entre les compétences des habitants des quartiers et les offres d'emploi des filières économiques porteuses
- Faire bénéficier les habitants du quartier des dispositifs visant à générer de l'emploi.
- Favoriser le développement économique endogène au quartier et encourager les habitants des Mesnils Pasteur à la création d'entreprise.

Les résultats attendus dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat :



Orientation 1 : Lever les freins à l'emploi auxquels sont confrontés les habitants des quartiers prioritaires

Objectifs opérationnels

- 1.1 Réfléchir à la complémentarité des modes de garde d'enfants en vue de répondre au mieux aux besoins spécifiques (horaires atypiques, temps partiel, etc.) et de favoriser l'emploi des femmes
- 1.2 Créer les conditions d'une mobilité effective des habitants du quartier

Orientation 2 : Assurer une montée en qualification des habitants des quartiers à l'aide d'une politique de formation adaptée aux besoins

Objectifs opérationnels

- 2.1 Améliorer le niveau de qualification des habitants, des jeunes notamment en favorisant leur accès à un 1^{er} degré de qualification
- 2.2 Renforcer les actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur d'une meilleure maîtrise de la langue, l'ouverture de l'école aux parents doit être recherchée

Orientation 3 : Renforcer les dispositifs d'accompagnement et d'accès à l'emploi, pour les jeunes notamment

Objectifs opérationnels

- 3.1 Optimiser et renforcer la prescription de l'offre d'accompagnement vers l'emploi, notamment par une mobilisation accrue du droit commun
- 3.2 Soutenir les actions portées par les structures de l'ESS en vue d'accroître leurs effets bénéfiques auprès des populations

Orientation 4 : Soutenir la création d'activité aux Mesnils Pasteur en intégrant le quartier à la stratégie de développement économique du Grand Dole

Objectifs opérationnels

- 4.1 Renforcer l'accompagnement et le suivi des personnes résidant aux Mesnils Pasteur qui souhaiteraient développer une activité
- 4.2 Conforter la vocation économique commerciale des Mesnils Pasteur

Orientation 1 : Lever les freins à l'emploi auxquels sont confrontés les habitants des quartiers prioritaires

<p style="text-align: center;"><i>Pilotes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Grand Dole (mobilité) - Ville de Dole (petite enfance) 	<h3 style="text-align: center;">Cadre d'action</h3> <p>Objectif opérationnel 1 : Réfléchir à la complémentarité des modes de garde d'enfants en vue de répondre au mieux aux besoins spécifiques (horaires atypiques, temps partiel, etc.) et de favoriser l'emploi des femmes</p> <p>Les femmes rencontrent davantage de difficultés d'accès à l'emploi que les hommes, avec en cause une structure du marché de l'emploi tourné vers des métiers industriels ou du BTP mais aussi des freins culturels ou matériels. Aujourd'hui, il existe des structures sur le territoire du Grand Dole qui proposent des solutions de garde en semaine entre 7h et 19h, avec notamment la halte-garderie. Pour autant, l'offre actuelle ne permet pas de satisfaire les besoins spécifiques tels que les personnes travaillant en horaires atypiques (nuit et week-end). Cet état de fait invite à développer les complémentarités entre les modes existants. Ainsi, les acteurs locaux proposent le développement d'une offre d'accueil à horaire atypique particulièrement à destination des habitants des Mesnils Pasteur. Cela pourra passer par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions de faisabilité d'une amélioration de l'offre existante seront étudiées. L'extension des horaires d'accueil des structures existantes apparaît comme une piste intéressante. • Une incitation pour les entreprises privées à s'impliquer dans la garde des enfants de leurs salariés.
<p style="text-align: center;"><i>Partenaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission Locale - Pôle emploi - Structures d'insertion par l'activité économique – Entreprises ESS - Conseil départemental - Caisse d'allocations familiales - Organismes de formations (GRETA, Poinfore) - Associations offrant des formations en français langue étrangère 	<p>Objectif opérationnel 2 : Créer les conditions d'une mobilité effective des habitants du quartier</p> <p>L'enclavement du quartier des Mesnils Pasteur fait de la question de la mobilité un enjeu important dans l'accès à l'emploi. De fait, des solutions contribuant à la levée des freins à la mobilité ont été développées par les acteurs locaux. Dans ce cadre, les partenaires du contrat de ville s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser les actions d'accompagnement à la mobilité physique et à la levée des freins psychologiques. Sur prescription d'un travailleur social ou de Pôle Emploi, la plateforme de mobilité Roue de secours 39 propose des diagnostics individuels qui permettent d'identifier les freins et atouts à la mobilité et de cibler les besoins du demandeur d'emploi en cohérence avec son projet professionnel. Par ailleurs, cette même structure propose également une offre de location de scooters et de vélos. La plateforme de mobilité informera sur les modalités de financement du permis de conduire (microcrédits de la CDC, aides à la mobilité de Pôle emploi, aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) du Conseil Départemental,...). Ces dispositifs s'avèrent être efficaces et connus des structures d'insertion professionnelle, ils devront donc être pérennisés et les partenaires devront s'assurer de la bonne communication de tout nouveau dispositif auprès des acteurs de l'emploi.
<p style="text-align: center;"><i>Publics cibles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ménages avec enfants et particulièrement les femmes - Public divers rencontrant des difficultés d'accès à la mobilité 	
<p style="text-align: center;"><i>Dispositifs et sources de financement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme de mobilité, Roue de secours : notamment les diagnostics mobilité prescrits par Pôle Emploi - Financement du permis de conduire par Pôle Emploi - Halte-Garderie - Dispositif Régional de formation visant l'acquisition des savoirs socles (financement 	

Conseil Régional)

- Développer des actions particulières à destination du public en situation d'illettrisme.** La maîtrise du français peut constituer un frein à l'accès à la mobilité. L'apprentissage de la mobilité (prendre le bus, lire un plan, être sensibilisé au Code de la Route, etc.) pourrait donc constituer un axe de travail des associations proposant des cours de Français langue étrangère (FLE) en partenariat avec la plateforme de mobilité. Conventionnement de la Région avec les associations œuvrant dans le cadre des contrats de ville en faveur de la cohésion sociale, de l'éducation et/ou de la lutte contre les discriminations en tant qu'organisme prescripteur /accompagnateur sur le dispositif savoirs socles (Femmes debout et Loisirs populaires dolois).

Contribution aux axes transversaux			
Jeunesse	Egalité femme-homme	Lutte contre les discriminations	Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République
	La mise en place de modes de garde adaptés aux problématiques rencontrées par les femmes.		La maîtrise de la langue, comme facteur voire condition d'inclusion sociale et professionnelle

Orientation 2 : Assurer une montée en qualification des habitants des quartiers à l'aide d'une politique de formation adaptée aux besoins

Cadre d'action

Pilotes

- Grand Dole
- Région Franche-Comté

Partenaires

- Etat – DIRECCTE
- Conseil départemental
- Pôle Emploi
- Ville de Dole
- Mission locale
- Formations en CFA
- Associations de formation au FLE
- SIAE
- CCI
- Entreprises locales

Publics cibles

- Les jeunes en situation de déscolarisation
- Les entreprises locales pouvant potentiellement proposer un contrat d'apprentissage
- Les habitants rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et en situation d'illettrisme

Dispositifs et sources de financement

- Etablissement public d'insertion de la défense (EPIDE)
- Ecole de la 2ème Chance (E2C)
- Offre de formation Pôle Emploi
- Plan départemental de promotion et de développement de l'apprentissage/alternance

Objectif opérationnel 1 : Améliorer le niveau de qualification des habitants, des jeunes notamment, en favorisant leur accès à un 1^{er} degré de qualification

Au regard de l'éloignement des jeunes du quartier des Mesnils Pasteur de l'emploi, la question de leur niveau de qualification constitue un axe de travail majeur. L'accès aux dispositifs de formation est une condition essentielle à l'amélioration de l'employabilité des jeunes. Les jeunes doivent ainsi pouvoir accéder à l'offre public de formation en s'assurant d'une part que les conditions de prescription soient renforcées et d'autre part que le partenariat opérationnel puisse prendre en compte les besoins spécifiques de ce public. Dans cette perspective, les partenaires de la formation et du Service public de l'emploi, notamment les acteurs du GSE s'engagent à :

- **Développer le recours à l'apprentissage et à l'alternance afin d'ancrer les jeunes dans un parcours pérenne.** Cela passe par :

- ☞ **L'amélioration de l'attractivité des formations et des secteurs recrutant des apprentis auprès des jeunes.** Le CFA n'apparaît pas être attractif auprès de jeunes souvent en situation de déscolarisation et qui souhaitent bénéficier d'un revenu rapidement. De fait, il est nécessaire de promouvoir cette orientation qualifiante auprès des jeunes. En outre, des entreprises du secteur de l'industrie sont en recherche de nouveaux apprentis à qui elles pourront proposer à terme un emploi. Ce secteur ne bénéficie pas d'une bonne image auprès des jeunes alors qu'il semble être un vivier d'emplois important à l'échelle du territoire. Des actions de promotion du secteur pourront être organisées conjointement par les entreprises, la Mission Locale, les formations en CFA, etc.

- Le Plan départemental de Promotion et de Développement de l'Apprentissage préconise, notamment, d'améliorer un accès au guide de l'apprentissage aux jeunes du département en assurant sa diffusion dans tous les lieux susceptibles d'accueillir un public jeune (établissements scolaires, Pôle emploi).

- ☞ **La promotion de l'apprentissage auprès des acteurs économiques.** Les jeunes du quartier des Mesnils Pasteur peuvent souffrir de préjugés notamment dans la recherche d'une entreprise proposant un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Il est donc nécessaire de développer des actions de communication auprès des entreprises : journées de rencontre CFA/entreprises, signature de charte de partenariat, etc. En outre, la ville de Dole et le Grand Dole pourront également envisager le recrutement de jeunes en contrat d'apprentissage.

- Actions de formations au FLE existantes
- Contrat de plan régional pour le développement de la formation professionnelle (CPRDFP)
- Fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)
- Comité Local d'Aide à l'insertion (CLAIN)

☞ **La mise en réseau de l'ensemble des acteurs du secteur, afin de faciliter une orientation vers l'apprentissage avant le décrochage des jeunes.** L'apprentissage peut difficilement s'adresser aux jeunes en situation de déscolarisation, c'est la raison pour laquelle la mise en réseau des acteurs doit permettre d'assurer une orientation en amont vers la formation, notamment dans le cadre d'une orientation par l'Education nationale et non pas seulement la Mission Locale qui intervient plus tardivement. Par ailleurs, l'interconnaissance des acteurs de la formation constitue également un axe à développer. En lien avec le programme d'actions du Plan Départemental de Promotion et de Développement de l'Apprentissage, il s'agira de :

- Elargir le cercle des participants au Comité local d'aide à l'insertion (CLAIN) qui, à l'échelle du bassin d'éducation, participe à la recherche de solutions pour des élèves de plus de 16 ans décrocheurs ou sortis sans solution de formation en cours ou au terme d'une année scolaire. Il s'agira d'inviter les Chambres consulaires ainsi que Pôle emploi à ces instances. L'objectif est de s'assurer que toutes les solutions et, en particulier l'apprentissage, soient proposées aux jeunes du territoire.
- Renforcer le partenariat entre acteurs de l'apprentissage et les établissements scolaires.

☞ **L'amélioration de la lisibilité des besoins du territoire en termes de formation professionnelle.** Une mise en œuvre effective des points évoqués ci-dessus ne pourra se faire sans s'assurer de l'interconnaissance de l'ensemble des acteurs et dispositifs. La cellule territoriale, co animée par la Région et Pôle Emploi, agira en ce sens

☞ **Le développement du recours à l'alternance et l'apprentissage par le Grand et la ville de Dole**

- **Promouvoir les dispositifs de la « deuxième chance » tels que l'EPIDE et l'E2C.** A l'avenir, l'agglomération peut s'appuyer sur divers dispositifs : les centres EPIDE qui avancent de bons résultats ou la classe-relais qui permet de lutter contre le décrochage scolaire en proposant un encadrement renforcé pendant une durée limitée. Par ailleurs, l'Ecole de la 2^{ème} chance de Lons-le-Saunier devrait également accueillir à partir de mai 2015 une quinzaine de jeunes. Dans ce contexte, l'objectif est double :

- ☞ Créer les conditions du dialogue entre l'E2C et les acteurs du territoire dolois, notamment via le GSE afin de pouvoir faire bénéficier de ce dispositif les jeunes de Dole sans qualification
- ☞ En parallèle, s'assurer de la mobilisation des dispositifs Education Nationale de lutte contre le décrochage scolaire tels que CLAIN, les Cordées de la réussite, référent « décrochage scolaire », etc.

Objectif opérationnel 2 : Renforcer les actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur d'une meilleure maîtrise de la langue

La barrière de la langue constitue un enjeu important en tant que frein à l'insertion professionnelle. Cette problématique est particulièrement prégnante

dans le quartier des Mesnils où les ménages étrangers sont plus représentés et davantage exposés aux questions de maîtrise de la langue française. Ainsi, la prise en compte de la problématique langagière est essentielle afin de faciliter l'accès à l'emploi. Actuellement, de nombreuses actions sociolinguistiques sont menées sur le quartier, mais la diversité de cette offre constitue également un écueil. Les multiples offres, dont la durée est souvent limitée dans le temps car spécifiques, sont difficilement identifiables pour les acteurs de l'emploi. Les acteurs du Contrat de ville entendent faciliter le développement ou le renforcement d'actions d'accompagnement sociolinguistique par la clarification de cette offre. Il s'agira de :

- **Envisager la création d'un lieu unique d'accueil des actions de formation et un point d'information sur ces actions ;**
- **Assurer des échanges réguliers entre acteurs sur les diverses actions de formation, leur durée, leur public, les modalités de participation, etc.**

Contribution aux axes transversaux			
Jeunesse	Egalité femme-homme	Lutte contre les discriminations	Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République
La promotion de dispositifs s'adressant avant tout aux jeunes			Le développement d'une offre de formation participant à l'intégration sociale

Orientation 3 : Renforcer les dispositifs d'accompagnement et d'accès à l'emploi, pour les jeunes notamment

Pilotes

- Grand Dole
- Service public de l'emploi, Pôle emploi notamment

Partenaires

- Région Franche-Comté
- DIRRECTE
- Mission Locale
- GSE
- Conseil départemental
- SIAE
- Entreprises locales

Publics cibles

- Demandeurs d'emploi, particulièrement les jeunes

Dispositifs et sources de financement

- CUI-CAE
- CUI-CIE
- Contrats aidés seniors
- Emplois d'avenir
- CIVIS
- Garantie jeune
- FIPL
- Programmation Emploi-Insertion

Cadre d'action

Objectif opérationnel 1 : Optimiser et renforcer la prescription de l'offre d'accompagnement vers l'emploi, notamment par une mobilisation accrue du droit commun

Améliorer l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, les contrats aidés en premier lieu, est un des objectifs majeurs de la convention entre le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre délégué à la ville. Les partenaires du Contrat de Ville s'engagent ainsi à identifier les conditions d'une meilleure prescription et inscription durable des publics dans ces dispositifs, cela passe par :

- **La mise en place par les partenaires du Service public de l'emploi des conditions permettant de tendre vers les objectifs de fléchage des publics des quartiers politique de la ville de la convention interministérielle**, à savoir : 20% des CIVS, 30% des emplois d'avenir et 12% des contrats uniques d'insertion.
- **Un appui des actions d'insertion sur les entreprises implantées sur le territoire et ayant signé des chartes nationales** pouvant être déclinées localement (Charte Entreprises et quartiers, Charte de la diversité, Club FACE, etc.).
- **Le développement de l'interconnaissance des acteurs** au-delà des acteurs de l'emploi : centres sociaux, association de prévention spécialisée, adulte-relais. L'objectif est de favoriser les échanges entre ces structures afin de faciliter le repérage et l'orientation des jeunes vers les dispositifs d'insertion vers l'emploi adaptés.
- **Des actions de parrainage à renforcer**. Parallèlement, à l'accompagnement de Pôle Emploi ou de la Mission Locale, le parrainage permet de guider les jeunes dans leurs démarches, dans la préparation des entretiens d'embauche et d'avoir une première appréhension du milieu de l'entreprise. En outre, en s'appuyant sur des habitants du quartier, cette action permet de valoriser les parcours d'insertion réussis.

Objectif opérationnel 2 : Soutenir les actions portées par les structures de l'ESS en vue d'accroître leurs effets bénéfiques auprès des populations

L'innovation sociale et le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) constituent un axe de travail privilégié dans le cadre du développement du quartier des Mesnils Pasteur. Le quartier a bénéficié de nombreuses initiatives locales qui ont démontré qu'elles pouvaient faire émerger des activités inscrites dans le territoire et promouvant l'accès à l'emploi des publics les plus fragilisés par les mutations du monde économique et du

marché du travail. Les structures d'insertion, implantées sur ou à proximité des Mesnils sont nombreuses, parmi elles : Agate paysage, ALCG, SINEO, Indibat...Ce réseau déjà important mérite cependant d'être renforcé et coordonné, en conséquence les partenaires associés à cet axe pourront dans le cadre du Contrat de ville :

- **Identifier les prestations pouvant être confiées aux structures de l'ESS** de façon à assurer leur développement économique (par exemple dans le cadre des clauses sociales).
- **Soutenir la création d'activités économiques dans ce champ**, spécifiquement lorsque l'entreprise s'inscrit dans une forme de l'ESS.
- **Sensibiliser le public, et particulièrement les jeunes aux alternatives offertes par l'ESS** en matière d'emploi, de création ou de reprise d'entreprise.

Contribution aux axes transversaux			
Jeunesse	Egalité femme-homme	Lutte contre les discriminations	Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République
Le positionnement renforcé des jeunes sur les contrats aidés. Un rôle accru de l'ESS dans l'emploi des jeunes			

Orientation 4 : Soutenir la création d'activités aux Mesnils Pasteur et intégrer le quartier à la stratégie de développement économique du Grand Dole

Pilotes

- Grand Dole

Partenaires

- Etat
- Région Franche-Comté
- Caisse des dépôts et consignations
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Chambre de commerce et d'industrie
- Pôle Emploi

Publics cibles

- Habitants, notamment demandeurs d'emploi
- Entrepreneurs

Dispositifs et sources de financement

- Accueil créateurs d'entreprise CMA et CCI
- Programmation Emploi-Insertion
- Dispositif NACRE
- Prestations Pôle Emploi EPCE-OPCRE
- Offre Pôle Emploi « Création d'entreprise partenariale »
- Déploiement d'enquête auprès des entreprises du territoire
- Appels à projets européens
- Mise à disposition de locaux commerciaux (PAH)
- Droit de préemption des fonds de commerce
- Fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Cadre d'action

Objectif opérationnel 1 : Renforcer l'accompagnement et le suivi des personnes résidant aux Mesnils Pasteur qui souhaiteraient développer une activité

Le développement d'activité économique constitue un des axes de travail prioritaire dans la continuité de la dynamique portée par le Grand Dole ces dernières années, à travers l'accompagnement à la création d'entreprise, la création du Centre d'activités nouvelles (CAN). Ces actions sont complémentaires de l'offre du Service public de l'emploi, notamment de Pôle Emploi (dispositifs d'aide à la création, NACRE, etc.). Le Contrat de ville prévoit un renforcement de l'ensemble de ces initiatives, en s'attachant notamment à leur donner une plus forte visibilité dans le quartier des Mesnils Pasteur en :

- **Soutenant les initiatives mises en place dans le cadre du CAN.** Le centre accueille aujourd'hui de nouvelles activités et a permis de déployer des dispositifs efficaces pour l'accompagnement à la création d'entreprise. Les actions menées par le Grand Dole en partenariat avec les acteurs du territoire devront donc être poursuivies et renforcées.

- **Favorisant la reprise et la création d'entreprises par les habitants des Mesnils Pasteur.** En effet, la politique dynamique de soutien à la création d'activité engagée par le Grand Dole atteint difficilement les habitants des Mesnils Pasteur. En conséquence, les signataires du Contrat de ville portent les engagements suivants :

☞ **Améliorer le repérage des idées et des envies des habitants du quartier.** Cela peut passer par de nouvelles formes d'écoute et de médiation en-dehors des lieux habituels : opérations de communication (notamment à l'occasion d'une semaine de l'entrepreneuriat), réunions d'informations au sein de lieux fréquentés par les habitants, de lieux associatifs, etc. Il s'agira également de valoriser les réussites du quartier lors de ces rencontres. Toutefois, les expériences menées sur le territoire ont permis de démontrer que l'accueil individuel en temps pouvait parfois être mieux adapté (ne touchant pas uniquement les personnes ayant un projet déjà avancé), il devra donc être favorisé.

☞ **Faire connaître les dispositifs existants.** Les acteurs de l'emploi pourront notamment s'appuyer sur le dispositif NACRE d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise qui cible davantage les publics des quartiers prioritaires depuis 2014. La convention « Agir pour l'emploi et la création d'activité 2014-2017 » prévoit de porter à 11% le nombre de bénéficiaires du dispositif issus des quartiers prioritaires, la politique du territoire devra donc tendre vers cet objectif national.

- ☞ **Favoriser le recours aux dispositifs d'accompagnement existants** au développement d'entreprises pour les entrepreneurs du quartier des Mesnils. Les entrepreneurs pensent souvent tardivement aux structures d'accompagnement à la création d'entreprise, parfois lorsqu'ils sont déjà en difficulté financière. Une meilleure connaissance participerait à réduire cet écueil
- ☞ **Envisager la mise en place de dispositifs nouveaux**, comme CitésLab qui intervient en amont de la création d'entreprise au stade de la détection et de l'amorçage.

Objectif opérationnel 2 : Conforter la vocation économique commerciale des Mesnils Pasteur

La réhabilitation du centre commercial n'a pas permis de le dynamiser autant que souhaité. En conséquence, de nouvelles actions devront être engagées afin de veiller à la mixité fonctionnelle du quartier et de pérenniser et promouvoir l'offre existante :

- **Intégrer l'offre commerciale des Mesnils Pasteur dans la réflexion menée à l'échelle de l'agglomération** afin de favoriser les complémentarités. Cela passe par :
 - ☞ L'implantation de nouveaux commerces devra faire l'objet d'une attention particulière de la part de la ville de Dole et du Grand Dole et sera à lier à la stratégie d'aménagement définie.
 - ☞ La définition des conditions de mobilisation du droit de préemption sur les fonds de commerce.
 - ☞ L'accompagnement des commerçants dans la mobilisation des aides économiques, notamment du FISAC
- **Mettre en place une association de commerçants du quartier.** L'objectif de cette association serait de développer des actions collectives pour attirer et fidéliser leurs clients.

Le pilier Cohésion Sociale

Volet Education et Réussite éducative

La réussite éducative constitue une priorité pour les acteurs du Grand Dole, collectivités et partenaires. En témoigne le succès du Programme de réussite éducative. Compte tenu de la prégnance des besoins, des élèves et de leurs parents souvent fragilisés par des difficultés socio-économiques, il est nécessaire de renforcer les réponses aujourd'hui apportées en optimisant et en améliorant la complémentarité des actions déployées. Le premier levier pour parvenir à un tel résultat est de poursuivre la coordination et l'interconnaissance entre les membres de la communauté éducative - à savoir les équipes éducatives de l'Education Nationale, les acteurs intervenant dans le soutien aux familles (CAF, département), des communes- en vue de concentrer les interventions des uns et des autres sur ce territoire prioritaire.

Le renforcement de la coordination est une condition de réussite. Elle vise notamment à assurer la traduction effective de la loi pour la refondation de l'Ecole et la réforme de l'Education prioritaire sur les Mesnils Pasteur. En effet, le volet éducatif du Contrat de ville doit assurer, pour la période à venir, la mise en place des mesures portées par l'Education nationale au sein du REP du collège Bastié¹⁰ en matière de scolarisation précoce, de lutte contre le décrochage scolaire, renforcement et adaptation des moyens humains aux besoins des élèves (« Plus de maîtres que de classes », accueil des moins de trois ans, RASED) ou encore d'accompagnement des équipes éducatives au sein des établissements.

De plus, ce volet réussite éducative doit permettre de faciliter la mobilisation de ressources pour la conduite de projets essentiels à l'épanouissement et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles, tout au long de la scolarité et sur l'ensemble des temps éducatifs. La pérennité du Programme de Réussite Educative et son articulation avec le futur Projet Educatif Local du Grand-Dole sont essentiels. La coordination entre ces dispositifs devra donc être recherchée afin d'assurer une pleine contribution des actions locales.

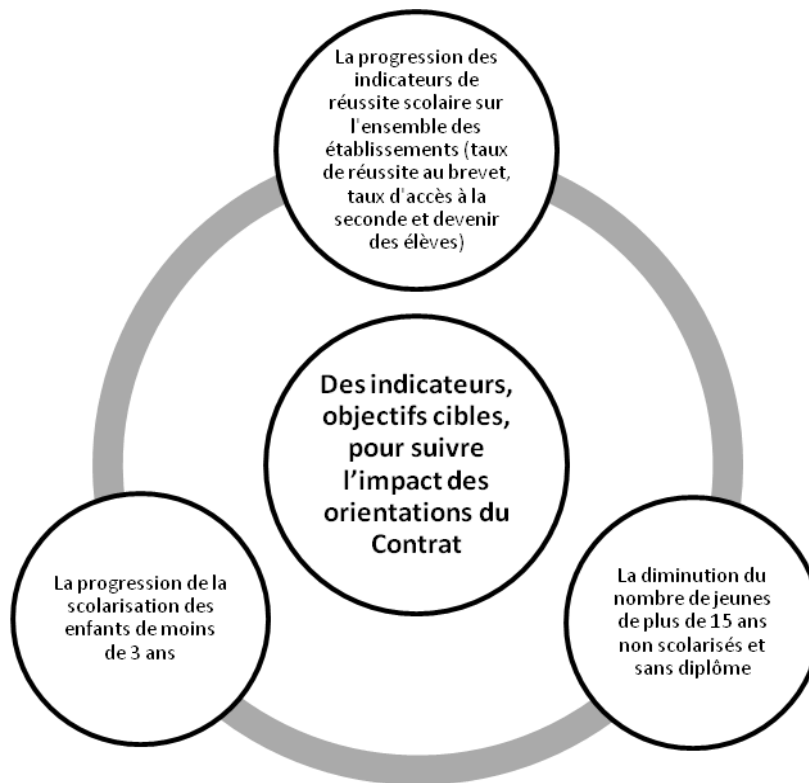
Enfin ce volet du Contrat promeut les valeurs de la République, la citoyenneté et le vivre-ensemble dans une logique d'inclusion sociale des enfants et des familles.

Les 4 orientations du Contrat de Ville du Grand Dole intègrent ainsi ces principes en s'assurant :

- De la coordination renforcée de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative en vue d'optimiser les réponses apportées aux jeunes et à leurs familles, à travers l'inscription du PRE dans un projet éducatif local
- Du maintien / développement des mesures d'accompagnement des jeunes en situation de fragilité et du renforcement des dispositifs de prévention du décrochage scolaire
- De la poursuite des actions en matière de soutien à la parentalité et du développement de liens de confiance entre les parents et l'institution scolaire
- De l'inscription des jeunes et de leurs familles dans un parcours d'inclusion sociale,

¹⁰ Les établissements concernés sont le Collège Maryse Bastié, l'école maternelle et primaire des Sorbiers, l'école maternelle Saint-Exupéry et l'école primaire Georges Sand

Les résultats attendus dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat :



Orientation 1 : Elaborer un projet éducatif intégré, cohérent à l'échelle intercommunale en vue d'améliorer la coordination entre les acteurs de la communauté éducative

Objectifs opérationnels

- 1.1 Inscrire le Programme de réussite éducative dans un PEDT piloté à l'échelle doloise voire grand-doloise
- 1.2 Garantir une articulation entre les dispositifs et une convergence dans les objectifs portés par les membres de la communauté éducative

Orientation 2 : Favoriser la réussite éducative des enfants et jeunes des Mesnils Pasteur

Objectifs opérationnels

- 2.1 Maintenir les efforts déployés en matière de prévention des situations de fragilité en poursuivant et renforçant la dynamique mise en œuvre dans le cadre du PRE
- 2.2 Faire de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité et renforcer les actions envers les jeunes en difficultés scolaires, en situation de décrochage et hors dispositif
- 2.3 Permettre la socialisation et l'inclusion sociale des enfants dès le plus jeune âge

Orientation 3 : Renforcer les actions visant à accompagner les parents et à les soutenir dans l'implication du parcours scolaire de leurs enfants

Objectifs opérationnels

- 3.1 Poursuivre et améliorer la coordination des actions menées en matière d'accompagnement à la parentalité
- 3.2 Renforcer les liens entre les parents et l'institution scolaire, instaurer une relation de confiance entre les parents et l'équipe enseignante

Orientation 4 : Renforcer les actions visant à accompagner les parents et à les soutenir dans l'implication du parcours scolaire de leurs enfants

Objectifs opérationnels

- 4.1 Favoriser l'apprentissage de la langue française et la maîtrise des savoirs de base
- 4.2 Promouvoir l'égalité femme - homme et sensibiliser les jeunes aux violences faites aux femmes pendant les temps scolaire et périscolaire
- 4.3 Promouvoir le vivre-ensemble, la citoyenneté et la laïcité à travers la mise en place d'actions éducatives, culturelles, associatives...

Orientation 1 : Elaborer un projet éducatif intégré, cohérent à l'échelle intercommunale en vue d'améliorer la coordination entre les acteurs de la communauté éducative

Pilotes
<ul style="list-style-type: none"> - DDCSPP - Grand Dole (service jeunesse) - Ville de Dole
Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> - CCAS - Coordonnateur REP - CAF - Conseil Départemental - Centres sociaux - Associations
Publics cibles
<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs de la communauté éducative : Education Nationale, associations, structures porteuses d'action dans le champ de l'accompagnement à la scolarité, le service jeunesse du Grand Dole (l'EPCI portant le PEDT et les accueils périscolaires)
Dispositifs et sources de financement
<ul style="list-style-type: none"> - PRE - PEDT/PEL - CLAS - Dispositifs Education Nationale

Cadre d'action

Objectif opérationnel 1 : Inscrire le Programme de réussite éducative dans le PEDT piloté à l'échelle grand-doloise

Il s'agit d'ancrer le volet réussite éducative du Contrat de ville dans le projet éducatif du territoire et d'associer l'équipe du Programme de Réussite Educative au travail partenarial mené à l'échelle grand-doloise. La prise en compte des spécificités propres des Mesnils Pasteur et des initiatives engagées dans les établissements de l'éducation prioritaire (intégré au REP du collège Bastié) devra en cela être un axe de travail particulier du projet éducatif local. Le travail à venir doit permettre de :

- ☞ **Fluidifier les relations avec les responsables d'établissements** afin de poursuivre une pleine articulation des dispositifs d'accompagnement mis en place par l'Education Nationale et les actions engagées au niveau de la commune et de l'intercommunalité
- ☞ **Favoriser une meilleure interconnaissance par les acteurs des actions proposées sur les temps extrascolaires et périscolaires** contribuant à la réussite éducative
- ☞ **Mener un travail propre aux Mesnils dans le cadre du PEDT intercommunal** : compléter le document actuel par un zoom spécifique sur les Mesnils Pasteur précisant les actions et enjeux propres aux écoles du périmètre ou situées à proximité (Sorbier, Georges Sand et Maryse Bastié). Cette démarche permettrait d'avoir un projet éducatif de quartier et de mettre en place des actions collectives à destination de tous les jeunes et pas seulement ceux qui sont concernés par le Programme de Réussite Educative (PRE).

Objectif opérationnel 2 : Garantir une articulation entre les dispositifs et une convergence dans les objectifs portés par les membres de la communauté éducative

Il s'agit d'aménager dans la durée des temps d'échange réguliers réunissant les différentes parties prenantes de la communauté éducative en vue d'assurer une mise en œuvre cohérente du projet éducatif d'ensemble et une convergence dans les objectifs poursuivis. A ce titre, le comité réuni à l'occasion des ateliers partenariaux du Contrat de ville pourra être pérennisé. Cette instance aura notamment vocation à assurer un partage des pratiques et dispositifs portés par les différents acteurs en vue de :

- ☞ **Poursuivre l'action dynamique de coordination de l'ensemble des dispositifs existants (PRE, dispositifs Education Nationale, REAAP, CLAS, Prévention spécialisée, accueil de loisirs).**
- ☞ **Veiller à s'inscrire dans une logique de parcours, de décloisonnement des pratiques...en vue de garantir l'épanouissement des enfants et jeunes.** Il s'agira notamment de **s'assurer d'une continuité entre les différents dispositifs et**



ainsi éviter les ruptures dans le parcours des élèves : PRE, CLAIN...

- ☞ **Veiller à s'inscrire dans une logique de parcours**, de décloisonnement des pratiques...en vue de garantir l'épanouissement des enfants et jeunes. Il s'agira notamment de **s'assurer d'une continuité entre les différents dispositifs** et ainsi éviter les ruptures dans le parcours des élèves : PRE, CLAIN...

Contribution aux axes transversaux			
Jeunesse	Egalité femme-homme	Lutte contre les discriminations	Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République
Une optimisation des réponses apportées aux jeunes des Mesnils Pasteur grâce à une meilleure coordination des acteurs			Une meilleure identification des actions contribuant à la promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République à travers un projet éducatif local

Orientation 2 : Favoriser la réussite éducative des enfants et jeunes des Mesnils Pasteur

<p>Pilotes</p> <ul style="list-style-type: none"> - DDCSPP - Dole - Grand Dole (service jeunesse) 	<h3>Cadre d'action</h3> <p>Objectif opérationnel 1 : Maintenir les efforts déployés en matière de prévention des situations de fragilité en poursuivant et renforçant la dynamique mise en œuvre dans le cadre du PRE</p>
<p>Partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - CCAS - Coordonnateur REP - CAF - Centres sociaux - Conseil Départemental - Conseil Régional - Associations 	<p>Outre l'intégration du PRE dans le projet éducatif du territoire et la mise en cohérence du dispositif avec les mesures portées par les autres acteurs, il conviendra d'affirmer le PRE comme le dispositif d'accompagnement individualisé des enfants et des jeunes en difficulté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Faire de l'équipe du PRE un partenaire de premier ordre de la politique éducative du territoire (cf. orientation 1) ☞ Pérenniser l'équipe de réussite éducative ☞ Développer et approfondir le partenariat entre l'équipe PRE et les collèges, en particulier sur les questions de prévention, tout en assurant une bonne articulation avec les dispositifs existants
<p>Publics cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfants et jeunes des Mesnils Pasteur - Jeunes en décrochage habitant le quartier - Parents d'élèves habitant le quartier 	<p>Objectif opérationnel 2 : Faire de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité et renforcer les actions envers les jeunes en difficulté scolaire, en situation de décrochage et hors dispositif</p> <p>La mobilisation de l'ensemble des dispositifs portés par l'Education Nationale visant à lutter et prévenir le décrochage et à favoriser la remobilisation des jeunes (cf. convention interministérielle) est acquise néanmoins, ils sont appelés à évoluer en fonction du contexte, des résultats obtenus et des orientations nationales.</p>
<p>Dispositifs et sources de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - PRE - Dispositifs Education Nationale de droit commun - E2C / EPIDE - PSAD, CLAIN 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconduction du dispositif Plus de maîtres que de classe • Maintien des classes et de l'internat relais sur Dole, du dispositif RASED • Poursuite de la mise en place de Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) 1^{er} et 2nd degrés • Pérennisation du dispositif d'accompagnement à la qualification et l'insertion professionnelle (DAQIP) au lycée Prévert de Dole • Mobilisation du dispositif D'COL (dispositif numérique à destination des élèves de 6^{ème}) • <p>La concertation existante entre le territoire dolois et l'Education Nationale devront être poursuivie en vue de suivre l'évolution des besoins des Mesnils Pasteur</p> <p>En second lieu, il apparaît nécessaire de renforcer les actions menées en direction des jeunes du 2nd degré en décrochage scolaire et hors dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Renforcer le travail partenarial entre l'Education nationale et les acteurs du champ socio-éducatif afin d'assurer un repérage précoce des jeunes en difficulté voire en décrochage scolaire (cf. orientation 1) ☞ Pérenniser les dispositifs existants tels que la PSAD et le CLAIN qui participent à la recherche de solutions pour des élèves de plus de 16 ans décrocheurs ou sortis sans solution de formation en cours ou au terme d'une année scolaire ☞ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté en mobilisant des dispositifs tels que le service civique, l'EPIDE, l'Ecole

de la Deuxième Chance nouvellement implantée sur le territoire et qui peut jouer un véritable effet levier.

- ☞ Développer les dispositifs facilitant et promouvant la réussite scolaire (internats de la réussite pour tous et cordées de la réussite...) et les solutions innovantes visant à la remobilisation des élèves (programmation de stages éducatifs au sein et en dehors de l'établissement : stages passerelles, stages de remise à niveau, tutorat).

Objectif opérationnel 3 : Permettre la socialisation et l'inclusion sociale des enfants dès le plus jeune âge

L'inscription des enfants et des familles dans un cadre scolaire dès le plus jeune âge est identifiée à l'échelle nationale comme locale, comme un vecteur important de socialisation, stimulation et ouverture des enfants et inscription renforcée des parents dans la vie scolaire. Cette mesure importante contribuant à la réussite éducative, notamment sur les quartiers de la Politique de la Ville, a vocation à être déployée sur les Mesnils Pasteur. Il s'agira de :

- ☞ Définir de façon collégiale les modalités d'accueil des enfants de moins de 3 ans au sein des écoles maternelles en identifiant les ressources nécessaires au niveau de l'Education Nationale pour garantir cette capacité d'accueil. Il s'agit en parallèle de pouvoir évaluer les moyens devant être mis en place au niveau de la municipalité de Dole (ATSEM notamment) et des soutiens dont elles peuvent bénéficier pour accompagner le déploiement de la scolarisation précoce.
- ☞ **Sensibiliser les parents à la scolarisation précoce** en vue de les impliquer dans la scolarité de leur enfant très tôt et de favoriser l'inscription de celui-ci dans un parcours scolaire durable.
- ☞ S'assurer de la diffusion de l'information auprès de l'ensemble des acteurs du territoire concernés les projets en matière de scolarisation précoce portée par les établissements. Au-delà de l'information, il semble important d'associer les acteurs locaux (action sociale et familiale, structures d'accueil jeunes enfants...) en vue de définir une politique d'accueil et de dialogue avec les parents, les modalités de partenariats...

Par ailleurs, les modes de garde petite enfance pourront être renforcés afin de mieux répondre aux besoins des familles du territoire (cf. monoparentalité, difficile insertion professionnelle...). A ce titre :

- ☞ Le multi-accueil « les Petits Loups » implanté sur le quartier sera maintenu
- ☞ Les conditions de faisabilité d'une amélioration de l'offre existante seront étudiées

Contribution aux axes transversaux			
Jeunesse	Egalité femme-homme	Lutte contre les discriminations	Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République
Accentuation des moyens dédiés à la lutte contre le décrochage scolaire et à l'insertion professionnelle des jeunes	Renforcement de l'action sur les modes de garde permettant un accès		Socialisation des enfants dès leur plus jeune âge au sein de l'école publique qui a notamment vocation à transmettre les valeurs de la

	plus égalitaire à l'emploi		République
--	----------------------------	--	------------

Orientation 3 : Renforcer les actions visant à accompagner les parents et à les soutenir dans l'implication du parcours scolaire de leurs enfants

Pilotes	<h2 style="text-align: center;">Cadre d'action</h2> <p>Objectif opérationnel 1 : Poursuite des actions menées en matière d'accompagnement à la parentalité par les différents acteurs et dans le cadre des différents dispositifs</p> <p>La dynamique à l'œuvre en matière d'accompagnement à la parentalité est positive doit être préservée. Aujourd'hui, le quartier bénéficie d'une offre diversifiée de services et actions de soutien à la parentalité portée par la CAF du Jura, des actions menées par des associations, de sociolinguistique notamment...</p> <p>C'est aujourd'hui le service petite enfance de la ville de Dole qui co-anime le LAEP et organise le CLAS.</p> <p>Objectif opérationnel 2 : Renforcer les liens entre les parents et l'institution scolaire, instaurer une relation de confiance entre les parents et l'équipe enseignante</p> <p>Le principe de co-éducation a été réaffirmé dans le cadre de la refonte de l'Ecole. L'objectif est bien d'intégrer les parents dans la communauté éducative et de renforcer leur implication dans le parcours scolaire de leur enfant. Pour ce faire, il est nécessaire d'améliorer les relations de confiance entre l'institution scolaire et les parents. L'Education nationale cible un certain nombre de dispositifs afin d'ouvrir l'école aux parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ S'assurer de la mise en place au sein des établissements des outils d'accompagnement tels que la mallette des parents, dans le 1^{er} comme le 2nd degré. ☞ Favoriser la communication orale et préserver des temps et espaces de rencontre entre les équipes éducatives et les parents. A ce titre, pourront être développés les espaces parents au sein des établissements des Mesnils Pasteur (projet actuellement à l'étude) ☞ En parallèle, sensibiliser et former les équipes pédagogiques en vue d'améliorer la communication avec les familles. ☞ Expérimenter les ateliers sociolinguistiques école en vue de favoriser l'apprentissage de la langue française tout en découvrant l'univers de l'école, son fonctionnement et en rencontrant d'autres parents...
Partenaires	
Publics cibles	
Dispositifs et sources de financement	

Contribution aux axes transversaux			
Jeunesse	Egalité femme-homme	Lutte contre les discriminations	Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République

			Renforcement des liens entre les parents et l'école
--	--	--	---

Orientation 4 : Favoriser l'ouverture sociale et culturelle des jeunes, et plus largement, des familles dans une logique d'inclusion sociale et de promotion du vivre-ensemble

<p>Pilotes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Dole - Grand Dole (service jeunesse) 	<h3>Cadre d'action</h3>
<p>Partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAF - Conseil Régional (maîtrise de la langue) - Conseil Départemental - CCAS - Centres sociaux - Associations (en particulier Femmes Debout sur les violences faites aux femmes) 	<p>Objectif opérationnel 1 : Favoriser l'apprentissage de la langue française et la maîtrise des savoirs de base</p> <p>Les Mesnils concentrent une population étrangère importante. Celle-ci est de fait davantage exposée aux problématiques de maîtrise de la langue qui affecte tant les publics scolarisés que les parents.</p> <p>Concernant l'accompagnement des élèves, le territoire dolois est, à l'image du Jura, plutôt bien doté. Il s'agit donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Maintenir les dispositifs en place, telle que la classe d'intégration linguistique (UPE2A) ☞ Mettre en place un parcours à partir de la très petite enfance et cibler en particulier les actions menées au sein des crèches, des écoles maternelles et primaires (en lien avec l'émergence des nouveaux programmes en maternelle (rentrée 2015) et école élémentaire (rentrée 2016))
<p>Publics cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publics scolarisés - Parents d'élève 	<p>Concernant les parents, la non maîtrise de la langue constitue un frein à la supervision de la scolarité. Ainsi, la formation sociolinguistique constitue un axe de travail important du volet éducatif. Elle est essentielle pour faciliter les échanges entre les mères et les pères et l'équipe éducative d'une part et le suivi de la scolarité au domicile d'autre part. Il est donc important dans le cadre du Contrat de ville de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ S'appuyer sur l'Education Nationale et les dispositifs permettant de toucher les parents :
<p>Dispositifs et sources de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - PRE - PEDT/PEL - CLAS - Dispositifs Education Nationale - Projets politique de la ville (portés par le Centre social notamment) : parcours de réussite culturels / sportifs 	<p>« Ouvrir l'école aux parents ». Ce dispositif a été renforcé suite à la réunion interministérielle du 6 mars 2015 en vue de donner aux parents primo-arrivants et allophones les moyens d'aider leurs enfants dans leur scolarité. Ce dispositif, co-piloté par les ministères de l'Intérieur et de l'Education Nationale, permet notamment d'organiser, au sein des établissements scolaires, des formations afin de donner primo-arrivants les moyens de mieux assurer le suivi scolaire de leurs enfants et de s'inscrire dans une relation de coopération avec les équipes enseignantes. Ces formations suivent trois axes d'apprentissage : l'acquisition du français (comprendre les documents écrits relatifs à la scolarité, participer aux réunions parents-professeurs), la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école (notion de co-éducation) et la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française.</p> <p>La mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire dolois implique d'instaurer un échange entre les acteurs du territoire et les services départementaux de l'Education nationale en vue de coordonner au mieux ce dispositif avec les</p>

actions mises en place au niveau local en matière d'apprentissage linguistique ou de soutien à la parentalité.

La présence du Centre d'accueil de demandeurs d'asile sur le quartier des Mesnils Pasteur rend particulièrement pertinente de solliciter le directeur académique sur cette question.

- ☞ Soutenir l'ouverture d'espaces parents (1er et 2nd degrés) est un levier important.
- ☞ **Faciliter l'inscription dans un parcours de formation linguistique de tout nouvel arrivant.** Les actions politique de la ville cible les habitants « pérennes » des Mesnils Pasteur (autrement dit ayant un projet de vie à long terme sur le territoire), à ce titre les personnes ou ménages en cours de procédure de demande d'asile ne constituent pas a priori un public cible. Néanmoins, des passerelles peuvent être créées avec le CADA : une fois la procédure achevée et le statut de réfugié obtenu, ces mêmes personnes pourront bénéficier des actions du Contrat de ville et s'inscrire, à ce titre, dans les parcours de formation linguistique proposée.
- ☞ Pérenniser les actions existantes et s'assurer de leur cohérence

Objectif opérationnel 2 : Promouvoir l'égalité femmes - hommes et sensibiliser les jeunes aux violences faites aux femmes pendant les temps scolaire et périscolaire

Le ministère de l'Education nationale met l'accent sur la nécessité de renforcer la sensibilisation des enfants à cette question en s'appuyant sur les équipes pédagogiques et le réseau associatif. La richesse associative qui caractérise les Mesnils doit permettre une meilleure prise en compte de ces questions dans l'encadrement dispensé aux jeunes. L'association Femmes debout représente à ce titre un atout. Le pilote du Contrat de ville et ses partenaires, au premier rang desquels figure l'Education nationale, veilleront donc à :

- ☞ **Renforcer la sensibilisation de la communauté éducative sur les questions d'égalité femmes-hommes**, via des formations dispensées par l'Education nationale
- ☞ Développer les actions menées pendant les temps scolaire et périscolaire visant à promouvoir l'égalité femmes - hommes et à sensibiliser les jeunes aux violences faites aux femmes. Cette question doit être abordée dès le plus jeune âge.

Objectif opérationnel 3 : Promouvoir le vivre-ensemble, la citoyenneté et la laïcité à travers la mise en place d'actions éducative, culturelle, associatives...

Conformément aux attentes du gouvernement, devront être mises en place des actions de promotion des valeurs de la République à l'école et en dehors, en s'appuyant à la fois sur le droit commun des collectivités et partenaires et les crédits spécifiques de la politique de la ville :

- ☞ En amont, **renforcer la formation des enseignants.** La réunion interministérielle du 6 mars 2015 a prôné la mise en place d'un plan exceptionnel de formation des enseignants et des personnels d'éducation en mobilisant les écoles supérieures du professorat et de l'éducation pour les aider à aborder avec les élèves les questions relatives à la citoyenneté (française et européenne), à la laïcité, à la lutte contre les préjugés et discriminations.
- ☞ Inscrire les équipes éducatives et les associations qui interviennent dans les temps périscolaires et mettent en place des actions éducatives, culturelles ou sportives dans cette dynamique de



promotion du vivre ensemble, notamment en :

- Favorisant le départ en formation des animateurs,
 - Promouvant la pratique sportive régulière des jeunes filles.
- ☞ **Favoriser l'engagement citoyen des jeunes** en promouvant le service civique, la réserve citoyenne, le bénévolat...Le développement du service civique devra s'accompagner d'une sensibilisation des structures d'accueil sur le rôle de tuteur notamment
- ☞ **Inscrire les jeunes du territoire dans des parcours culturels et sportifs de réussite** à travers le déploiement des moyens de droit commun (cf. convention interministérielle) et les actions politique de la ville déjà en place sur le territoire

Contribution aux axes transversaux			
Jeunesse	Egalité femme-homme	Lutte contre les discriminations	Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République
Promotion des différentes modalités d'engagement des jeunes	Actions de sensibilisation de la communauté éducative sur l'égalité femme-homme		Développement d'un parcours citoyen de l'élémentaire au lycée Développement du service civique et du bénévolat

Volet Santé

L'inscription de la santé en tant que composante essentielle de la cohésion sociale au sein du Contrat de ville du Grand Dole n'est que l'aboutissement logique des démarches engagées par le territoire dolois et ses partenaires depuis quelques années : mise en place d'un atelier santé ville (ASL), élaboration d'un Contrat Local de Santé, désignation, au sein de l'équipe municipale de la ville de Dole, d'un élu en charge de la santé de l'offre de soins et du handicap. Autant de preuves de la prise en compte des enjeux de santé à l'échelle communale et des Mesnils Pasteur.

L'élaboration du volet santé du Contrat de ville s'est appuyée sur le ciblage des problématiques rencontrées par les habitants du quartier et de leurs besoins au regard de leurs caractéristiques socio-économiques et de leur situation de fragilité. Le Contrat de ville a vocation à ancrer les habitants des Mesnils dans un parcours de santé et de soins. Il doit tout autant valoriser l'existant – en matière d'accès aux droits notamment – que pointer les manques et les risques – la démographie médicale peu favorable par exemple, une véritable menace pour l'accès aux soins des ménages du territoire.

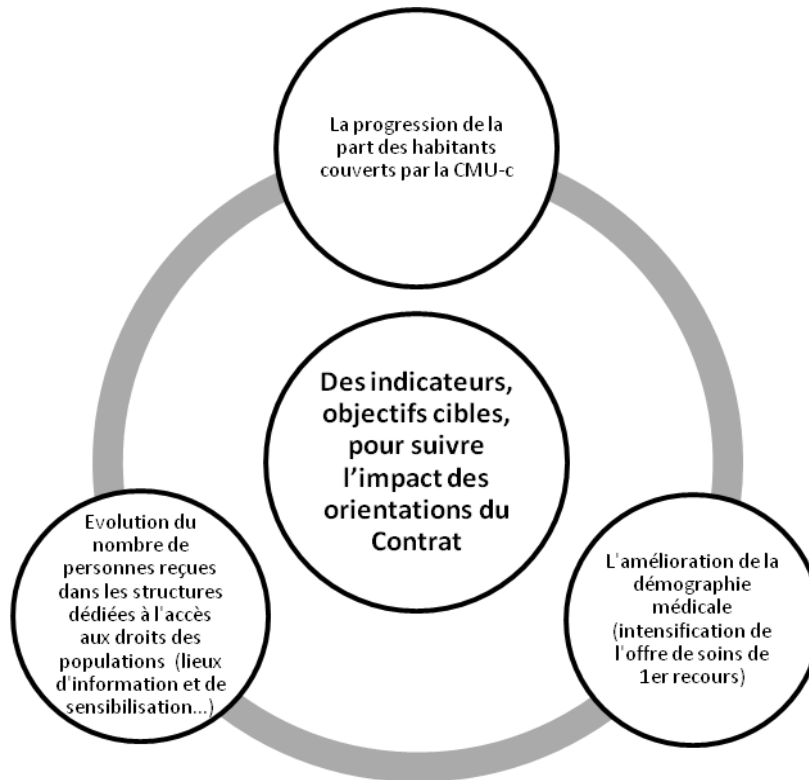
Le volet santé adopte enfin une vision globale de la santé, comme état de complet bien-être physique, mental et social¹¹ et fait, à ce titre, de l'environnement urbain un facteur de préservation et d'amélioration de l'état de santé des habitants.

Les 5 orientations du Contrat de ville en matière de santé promeuvent :

- Une animation renforcée de la politique de santé territoriale de santé du territoire dolois et grand-dolois
- Un repérage et une prise en charge renforcés des souffrances psychosociales, une problématique de plus en plus prégnante au croisement des préoccupations des acteurs du territoire
- La pérennisation des approches préventives développées sur le territoire, en particulier auprès des publics les plus fragiles, les jeunes en vue de limiter l'impact négatif de certains comportements
- La réduction des inégalités territoriales en matière de démographie médicale et d'accès aux droits à travers le renforcement de l'offre de soins sur le quartier et la création d'un lieu ressource pour informer les habitants sur leurs droits en matière de santé
- La santé environnementale

¹¹ Conformément à la définition inscrite dans le Préambule à la Constitution de l'OMS, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats. 1946; (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n°. 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.

Les résultats attendus dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat :



Orientation 1 : Pérenniser la dynamique partenariale engagée dans le cadre du Contrat Local de Santé

Objectifs opérationnels

- 1.1 Affirmer et animer une véritable politique de santé sur le territoire dolois, en s'appuyant sur le pilotage par la ville de Dole
- 1.2 En parallèle, améliorer la coordination des acteurs intervenant dans le champ de la santé (champ médico-social, associatif...) en vue d'améliorer la visibilité et la lisibilité des actions mises en œuvre

Orientation 2 : Renforcer la prévention et la prise en charge des problèmes de santé mentale, liés aux difficultés psychologiques voire psychosociales

Objectifs opérationnels

- 2.1 S'appuyer sur un large partenariat pour repérer et traiter les situations, formalisé dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale
- 2.2 Renforcer les actions de prévention, en particulier à destination des jeunes en vue de lutter contre les phénomènes d'addiction, de toxicomanie, les conduites à risque dans le cadre des CESC de collège et départemental
- 2.3 Lutter contre l'isolement des personnes âgées (au-delà, accompagner la perte d'autonomie et le vieillissement)

Orientation 3 : Pérenniser les actions en matière de prévention, d'éducation et de promotion en matière de santé, en particulier auprès des publics vulnérables

Objectifs opérationnels

- 3.1 Renforcer les actions auprès des jeunes en rupture
- Œuvrer à l'inclusion sociale et à l'insertion professionnelle des jeunes

Orientation 4 : Garantir un accès aux soins et aux droits satisfaisant pour les habitants des Mesnils Pasteur

Objectifs opérationnels

- 4.1 Améliorer l'accès aux soins des habitants des Mesnils
- 4.2 Lutter contre le non-recours aux droits

Orientation 5 : Promouvoir la santé environnementale

Orientation 1 : Pérenniser la dynamique partenariale engagée dans le cadre du Contrat Local de Santé

Pilotes	<h3 style="text-align: center;">Cadre d'action</h3> <p>Objectif opérationnel 1 : Affirmer et animer une véritable politique de santé sur le territoire dolois, en s'appuyant sur le pilotage par la ville de Dole</p> <p>En liminaire, il est essentiel de réaffirmer la nécessaire articulation entre le volet santé du Contrat de ville et le CLS de la ville de Dole. Il s'agit des actions santé menées sur les Mesnils Pasteur dans la politique menée à l'échelle du territoire en vue de garantir une cohérence dans les objectifs portés aux différentes échelles et une optimisation de certains dispositifs (échange de bonnes pratiques...)</p> <p>En vue d'assurer une montée en puissance de sa politique de santé territoriale, la ville de Dole prévoit de renforcer son ingénierie à travers le recrutement d'un chargé de mission qui s'occupera de l'animation du CLS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Le calendrier reste à définir <p>Il apparaît par ailleurs nécessaire de renforcer les moyens financiers dévolus à la politique de santé territoriale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Etudier les conditions de négociation et de signature d'un avenant entre la Ville de Dole et l'ARS pour enrichir le CLS signé pour la période décembre 2013 - décembre 2016 consacré à la ville de Dole avec un focus sur le quartier des Mesnils Pasteur <p>Objectif opérationnel 2 : En parallèle, améliorer la coordination des acteurs intervenant dans le champ de la santé (champ médico-social, associatif...) en vue d'améliorer la visibilité et la lisibilité des actions mises en œuvre</p> <p>A l'occasion de la démarche d'élaboration du Contrat de ville, les acteurs ont souligné la nécessité de créer une instance partenariale (en s'appuyant sur l'expérience du CLSM et de la cellule de gestion des cas complexes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Réunissant acteurs du médico-social, professionnels de santé, personnels de l'Education Nationale...en vue d'assurer un partage d'information réel (actions déployées par les uns et les autres) et une coordination optimale entre les acteurs en vue d'éviter les doublons... ☞ Associant les professionnels libéraux ☞ Aboutissant in fine à un diagnostic partagé des dispositifs existants <p>Par ailleurs, il semble nécessaire de renforcer la communication et l'information auprès des professionnels de santé et des associations sur les actions menées dans le cadre de la politique de santé doloise, en vue d'en faire des relais d'information auprès des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ S'appuyer sur le futur chargé de mission "coordination et animation" du CLS (en cours de recrutement) pour communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du territoire ☞ Sensibiliser davantage les acteurs de terrain (associations...) aux questions de santé en vue de renforcer leur rôle d'orientation (vers
Partenaires	
Publics cibles	
Dispositifs et sources de financement	
<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Dole 	
<ul style="list-style-type: none"> - ARS - CCAS - Centres sociaux - Associations - Education Nationale - CAF - Conseil Départemental - Professionnels libéraux de santé - CHS de Saint-Ylie 	
<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs du territoire 	
<ul style="list-style-type: none"> - CLS - ASV - Ingénierie ville (création d'un poste) 	

l'offre de soins pertinente...) auprès des habitants

Enfin, une fois le diagnostic partagé réalisé, il s'agira de rendre plus visibles les actions portées, par les acteurs associatifs, auprès des habitants (création d'une sorte d'annuaires, de cartographie)

Orientation 2 : Renforcer la prévention et la prise en charge des problèmes de santé mentale, liés aux difficultés psychologiques voire psychosociales


Pilotes	<h3 style="text-align: center;">Cadre d'action</h3> <p>Objectif opérationnel 1 : S'appuyer sur un large partenariat pour repérer et traiter les situations, formalisé dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale</p> <p>IL s'agit avant toute chose de s'assurer de la pérennisation du CLSM, entité récente, et de la cellule de gestion des cas complexes qui en découle</p> <p>Au-delà du CLSM, il semble essentiel de renforcer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ La formation des acteurs de terrain aux problématiques de santé mentale afin d'améliorer le repérage des situations de fragilité ☞ Le partenariat avec le CHS de Saint-Ylie. Le CHS a un rôle essentiel à jouer dans le soutien aux acteurs de terrain et leur orientation vers les professionnels qualifiés. Ainsi, l'organisation de réunions publiques à destination des acteurs locaux permettrait de développer une posture professionnelle commune : des sessions d'information/formation du CHS pourraient être organisées à destination des travailleurs sociaux du CHS lui-même, de la PASS, des accueils de jour ou encore du CCAS. <p>Objectif opérationnel 2 : Lutter contre les phénomènes d'addiction, de toxicomanie, les conduites à risque, en particulier auprès des publics jeunes</p> <p>Le développement d'actions de sensibilisation, individuelles ou collectives, en direction des jeunes mais aussi des adultes répond à la nécessité de réduire les risques auxquels sont confrontés les publics en situation d'addiction (ou en passe de l'être) et de prévenir ainsi les situations de souffrance psychique et de dégradation de la santé mentale pouvant y être associées.</p> <p>Le Grand Dole souhaite en particulier renforcer les actions auprès des collégiens et lycéens sur les conduites addictives en fournissant des ressources aux dispositifs existants (CESC) en vue de poursuivre la sensibilisation aux risques inhérents à de tels comportements. Cette priorité repose sur deux ambitions : lutter contre un problème de santé publique et un phénomène qui renforce le risque d'exclusion sociale des personnes concernées d'une part, améliorer la tranquillité publique sur le quartier des Mesnils Pasteur d'autre part. Un travail en réseau pluridisciplinaire sur cette question doit être mené. Par ailleurs.</p> <p>Objectif opérationnel 2 : Lutter contre l'isolement des personnes âgées (au-delà, accompagner la perte d'autonomie et le vieillissement)</p> <p>Il s'agit de lutter contre l'isolement des personnes âgées en améliorant le repérage et en mettant en réseau les acteurs concernés par cette problématique.</p>
Partenaires	
Publics cibles	
Dispositifs et sources de financement	
<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Dole - ARS 	
<ul style="list-style-type: none"> - CHS de Saint-Ylie - Conseil Départemental - CCAS - Centres sociaux - Associations - Bailleurs sociaux - Education Nationale - CAF - Polices municipale et nationale - Professionnels libéraux de santé - Maison des adolescents 	
<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs du territoire 	
<ul style="list-style-type: none"> - CLS - ASV - Ingénierie ville (CCAS, chargé de mission CLS) - Actions politique de la ville 	

Contribution aux axes transversaux

Jeunesse	Egalité femme-homme	Lutte contre les discriminations	Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République
Actions de prévention ciblées sur la prévention des conduites addictives chez les jeunes			

Orientation 3 : Pérenniser les actions en matière de prévention, d'éducation et de promotion en matière de santé, en particulier auprès des publics vulnérables

<p>Pilotes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ville de Dole (service des sports notamment) - ARS 	<h2>Cadre d'action</h2> <p>Objectif opérationnel 1 : Mobiliser l'ensemble des acteurs de terrain (y compris ceux dont le champ d'intervention n'est pas nécessairement lié à la santé) pour renforcer la sensibilisation des habitants aux enjeux de santé et, plus largement, de bien être</p> <p>Le Contrat de ville a vocation à faire le lien entre les différents champs de la politique de la ville. Il s'agit ici de renforcer l'information et la mobilisation des acteurs en charge de l'accompagnement des publics en dehors du champ de la santé – tel que le CCAS, la Mission Locale, les centres sociaux – pour améliorer et sécuriser l'orientation des publics vers les institutions et professionnels adaptés. Les actions sociolinguistiques (menées par Femmes debout notamment) sont à mobiliser en ce sens.</p>
<p>Partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grand Dole (service enfance – jeunesse) - CHS - CCAS - Centres sociaux - Régie de quartier - Associations - CADA - CLS - ASV 	
<p>Publics cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs du territoire - Habitants des quartiers, public jeune notamment 	<p>Objectif opérationnel 2 : Poursuivre et renforcer les actions en matière de prévention précoce en direction des enfants et des adolescents</p> <p>Le CLS a permis de conforter et de dynamiser la prévention et la promotion de l'éducation nutritionnelle et de l'hygiène alimentaire. Il semble aujourd'hui nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Poursuivre et renforcer les actions de prévention liées à l'équilibre alimentaire : pérenniser les actions menées auprès des publics scolaires, créer les partenariats entre professionnels de la nutrition, équipes pédagogiques, acteurs de l'animation sociale... ☞ Conforter les dynamiques engagées autour de l'hygiène alimentaire et du bien-manger (épicerie sociale, jardins partagés, restauration municipale...) et développer de nouvelles initiatives sur les Mesnils Pasteur ☞ Travailler à l'éducation nutritionnelle de l'ensemble des publics en développant des actions telles que les séances d'éducation / d'information / de sensibilisation aux bonnes pratiques alimentaires des habitants, notamment précaires (exemple des ateliers cuisine : cuisiner en conciliant petit budget et alimentation saine et équilibrée) ☞ S'appuyer sur les actions menées en dehors du temps scolaire. Ainsi, dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires des actions de prévention peuvent être menées. Par ailleurs, les associations sportives ont un rôle important à jouer dans la promotion de l'activité physique comme facteur de bien-être, d'estime de soi et de prévention des problèmes de santé.
<p>Dispositifs et sources de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - PNNS - CLS / ASV (forum santé) - Actions politique de la ville : un fruit pour la récré... - IREPS 	

 A noter que la charte Programme National de Nutrition Santé (PNNS) entre la ville de Dole et l'ARS a été signée le 7 avril 2015, le programme d'actions est en cours de construction. Les actions à déployer dans le cadre du Contrat de ville pourront être affinées une fois ce programme abouti.

Autre enjeu de prévention : l'éducation à la sexualité des jeunes publics apparaît également comme une priorité. La formation d'intervenants à cette question est importante, en particulier les infirmiers scolaires qui jouent un rôle de relais auprès des publics scolarisés.

Objectif opérationnel 3 : Renforcer les actions en matière de prévention médicalisée (vaccination, dépistage)

Il s'agit d'affirmer le rôle de relais local et de diffusion des campagnes nationales de dépistage et de vaccination de Dole en vue de :

- ☞ Favoriser l'accès des habitants, et en particulier les plus fragiles, aux campagnes de dépistage organisées
- ☞ Améliorer le taux de couverture vaccinale
- ☞ Renforcer la sensibilisation des habitants, en particulier les jeunes, aux MST, VIH...

Contribution aux axes transversaux			
Jeunesse	Egalité femme-homme	Lutte contre les discriminations	Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République
Sensibilisation des publics jeunes aux questions d'hygiène de vie et de bien-être			

Orientation 4 : Garantir un accès aux soins et aux droits satisfaisant pour les habitants des Mesnils Pasteur

Pilotes	<h3 style="margin: 0;">Cadre d'action</h3> <p style="margin: 10px 0 0 0;">Objectif opérationnel 1 : Améliorer l'accès aux soins des habitants des Mesnils</p> <p style="margin: 0 0 10px 0;">Développer l'offre de soins de proximité sur le quartier des Mesnils Pasteur représente un enjeu compte tenu de la démographie actuelle (vieillesse des professionnels de santé, non remplacement...). L'offre en médecins libéraux n'est pas préoccupante sur la Ville de Dole, elle ne fait pas apparaître de pénurie. Toutefois, l'ARS est à disposition de la ville de Dole pour faire une étude de faisabilité de l'évolution de l'offre ambulatoire sur le quartier des Mesnils Pasteur. Dans le cadre du Contrat de ville, le Grand Dole et ses partenaires souhaitent affirmer la nécessité de lutter contre la désertification médicale et permettre aux habitants des Mesnils d'accéder à une offre de soins de qualité, à l'image des habitants du reste du territoire. A ce titre, la ville et l'intercommunalité souhaitent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Favoriser le regroupement des professionnels de santé au sein d'une structure attractive et innovante : un projet de pôle de santé / maison de santé pourrait voir le jour dans le cadre de la poursuite du renouvellement urbain. Il existe par ailleurs un enjeu de mutualisation avec l'offre existante (pôle AROBASE) ☞ Améliorer la visibilité des structures dédiées à l'accès aux soins des publics précaires, telles que la PASS ☞ Faciliter l'accès à certaines structures aujourd'hui peu identifiées par les habitants des Mesnils Pasteur. Dans cette optique, un accompagnement plus individualisé (à la mobilité notamment) et le renforcement de la communication autour de ce lieu seront mis en place ☞ Renforcer l'offre de bilans et d'exams de santé gratuits : mise en place d'une communication spécifique envers les habitants des Mesnils <p style="margin: 10px 0 0 0;">Objectif opérationnel 2 : Lutter contre le non-recours aux droits</p> <p style="margin: 0 0 10px 0;">Il existe sur le quartier un pôle de services proposant des permanences de la Mission Locale, du défenseur des droits, du CIDFF...Ce pôle, dont le fonctionnement est aujourd'hui assuré par des agents municipaux, montre la volonté de la collectivité et des partenaires de maintenir de bonnes conditions accès aux droits et une véritable autonomie aux habitants des Mesnils. L'objectif partagé est bien, dans les années à venir, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Maintenir un lieu d'information et de sensibilisation aux droits : création d'un pôle de services renforcé sur le quartier. Des liens sont à créer avec la poursuite du projet urbain ☞ Améliorer la coordination et harmoniser les interventions des différents partenaires en particulier la CAF, les associations soutenues par la politique de la ville et le Conseil départemental ☞ Mobiliser l'ensemble des acteurs pour renforcer la sensibilisation des publics à l'accès aux droits, en particulier les publics vulnérables tels que les femmes et les jeunes. Cf. les actions sociolinguistiques sont dans cette perspective particulièrement importantes.
Partenaires	
Publics cibles	
Dispositifs et sources de financement	

- Ville de Dole

- ARS
- CCAS
- CAF
- Centres sociaux
- Associations (notamment Femmes Debout)
- Conseil départemental
- Conseil Régional (financement MDS)
- CHS de Saint-Yllie
- Professionnels libéraux de santé (ordre des médecins...)
- REJAD

- Acteurs du territoire

- CLS
- ASV
- ASL
- Actions politique de la ville
- Crédits régionaux
- Crédits départementaux
- OIR / Pôle métropolitain

Contribution aux axes transversaux			
Jeunesse	Egalité femme-homme	Lutte contre les discriminations	Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République
			L'accès aux droits, et plus largement l'accessibilité à l'ensemble des services, infrastructures du territoire, sont indispensables à l'inclusion sociale des populations et au développement d'une solidarité territoriale

Orientation 5 : Promouvoir la santé environnementale

Afin d'établir de plus fortes interactions entre interventions liées au cadre de vie et les politiques de santé, la promotion de la santé environnementale vise à :

- ☞ Intégrer dans les politiques urbaines et d'aménagement des objectifs de promotion de la qualité des logements et de lutte contre les situations d'indignité et de définition d'un cadre de vie favorisant l'épanouissement des ménages et la lutte contre les nuisances (sonores, pollution etc.).
- ☞ Favoriser, dans le cadre des aménagements urbains futurs :
 - La pratique d'une activité physique : développement des cheminements piétons, des pistes cyclables, des infrastructures permettant la pratique sportive (city stade...).
 - La sensibilisation au développement durable et à un mode de vie sain. Le soutien à l'association des jardins, qui porte les jardins familiaux des Mesnils Pasteur, est à pérenniser.

A ce titre, le Projet de rénovation urbaine, qui sera mis en œuvre dans les années à venir, constitue un levier de premier ordre.

Volet Prévention de la délinquance et tranquillité publique

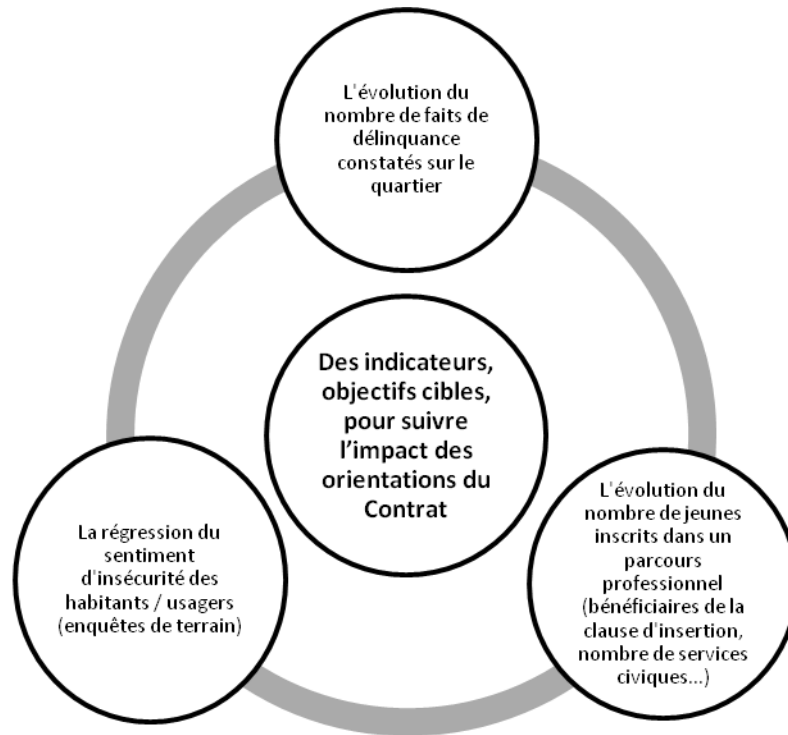
La tranquillité publique et la prévention de la délinquance sont des champs d'intervention fortement investis par la ville de Dole, le Grand Dole, les partenaires et acteurs de terrain. Cet investissement collectif dont bénéficie l'ensemble du territoire et plus particulièrement les Mesnils Pasteur traduit deux ambitions. Il y a, tout d'abord, une volonté partagée d'améliorer la tranquillité résidentielle en vue d'améliorer la qualité de vie des habitants d'une part, de renforcer l'attractivité du quartier vis-à-vis d'usagers extérieurs et des habitants potentiels, d'autre part.

Par ailleurs, un souhait commun motive les collectivités et les partenaires : au-delà de la volonté de lutter contre l'insécurité, l'objectif poursuivi est l'inscription ou la réinscription des jeunes dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. La prévention de la délinquance œuvre en faveur de la cohésion sociale.

L'atteinte de ces ambitions collectives que sont l'amélioration de l'ambiance au sein du quartier et in fine de son image et l'inclusion sociale des jeunes tombés dans la délinquance ou en passe de, suppose :

- Un renforcement de la dynamique partenariale et donc de la coordination des acteurs, dans la continuité de ce qui a été engagé à travers le CLSPD,
- La poursuite des actions menées en matière de prévention sociale et éducative et le renforcement des interventions auprès des publics les plus vulnérables (récidivistes...).
- Le déploiement de nouveaux outils pour améliorer la tranquillité publique et la réactivité des acteurs de la sécurité

Les résultats attendus dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat :



Orientation 1 : Conforter le partenariat développer dans le cadre du CLSPD et structurer les relations entre les parties prenantes

Objectifs opérationnels

- 1.1 Conforter les outils mis en place (plateforme de suivi, plateforme jeunes) en les rendant plus opérants
- 1.2 Développer et renforcer la dynamique partenariale

Orientation 2 : Pérenniser les actions de prévention sociale et éducative, auprès des enfants et des jeunes des Mesnils Pasteur

Objectifs opérationnels

- 2.1 Pérenniser les actions mises en œuvre auprès des enfants et jeunes des quartiers, sur le temps scolaire notamment
- 2.2 Créer des lieux ressources pour les jeunes des Mesnils Pasteur
- 2.3 Favoriser l'inclusion sociale des jeunes en les inscrivant dans des parcours culturels et sportifs

Orientation 3 : Lutter contre l'enracinement dans la délinquance et favoriser l'inclusion sociale des jeunes des Mesnils Pasteur

Objectifs opérationnels

- 3.1 Renforcer les actions auprès des jeunes en rupture
- 3.2 Œuvrer à l'inclusion sociale et à l'insertion professionnelle des jeunes

Orientation 4 : Renforcer les actions en matière de prévention situationnelle

**Objectifs
opérationnels**

- 4.1 S'appuyer sur la vidéo protection pour sécuriser certains secteurs des Mesnils Pasteur
- 4.2 Pérenniser les autres actions de prévention situationnelle existante

Orientation 5 : Faire évoluer le module d'observation sur les faits de délinquance en vue de l'adapter et de lui donner une dimension qualitative

Orientation 1 : Conforter le partenariat développer dans le cadre du CLSPD et structurer les relations entre les parties prenantes

Pilotes	<h3 style="text-align: center;">Cadre d'action</h3> <p>Objectif opérationnel 1 : Conforter les outils mis en place (plateforme de suivi, plateforme jeunes) en les rendant plus opérants</p> <p>La mise en place du Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance a été l'occasion d'impulser une véritable dynamique collective contribuant à améliorer le repérage et la prise en charge des situations. Des outils spécifiques ont été créés, c'est notamment le cas de la plateforme jeunes. Il semble essentiel, dans le cadre du Contrat de ville, de conforter cet outil tout en renforçant son caractère opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Passer d'un rôle d'identification et de repérage des problématiques qui fonctionne bien à une gestion active des situations (réinscription des jeunes repérés dans un parcours de formation...) ☞ Affirmer et redéfinir le rôle de l'équipe de prévention spécialisé : renforcement du partenariat avec les autres membres de la plateforme, rôle d'intermédiaire entre les acteurs de la plateforme et le terrain (les jeunes), redéfinition du pilotage. <p>Objectif opérationnel 2 : Développer et renforcer la dynamique partenariale</p> <p>La dynamique partenariale est à conforter dans le cadre du Contrat de ville, en articulation avec le CLSPD. Deux marges d'amélioration apparaissent et devront susciter la vigilance des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Compte tenu du nombre de parties prenantes, il est important de s'assurer de la convergence des objectifs portés par les différents acteurs (bailleurs, structures associative, éducateurs spécialisés...) en vue notamment d'optimiser les actions mises en œuvre. ☞ Le rôle de l'équipe de prévention spécialisée doit être affirmé en tant que véritable outil de médiation dans la logique du nouveau Schéma Départemental de l'enfance et de la famille (2014-2018),
Partenaires	
Publics cibles	
Dispositifs et sources de financement	

Contribution aux axes transversaux			
Jeunesse	Egalité femme-homme	Lutte contre les discriminations	Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République

--	--	--	--

Orientation 2 : Pérenniser les actions de prévention sociale et éducative, auprès des enfants et des jeunes des Mesnils Pasteur

Pilotes	<h3 style="text-align: center;">Cadre d'action</h3> <p>Objectif opérationnel 1 : Pérenniser les actions mises en œuvre auprès des enfants et jeunes des quartiers, sur le temps scolaire notamment</p> <p>Les partenaires du CLSPD, et en particulier la Police Municipale, sont particulièrement impliqués dans la prévention auprès des publics scolarisés. Les actions, valorisées par tous, s'inscrivent dans une logique partenariale et permettent de créer du lien entre les équipes pédagogiques des établissements et les forces de l'ordre. Le niveau d'adhésion des jeunes concernés est, semble-t-il, très satisfaisant. Il est donc réaffirmé, dans le Contrat de ville, la nécessité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Poursuivre les actions menées par les forces de l'ordre, la Police municipale notamment, auprès des publics scolarisés notamment. Ces actions contribuent à sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et aux valeurs de la République. ☞ Il apparaît nécessaire de mettre davantage l'accent sur la sensibilisation des publics jeunes à l'égalité femme-homme et aux violences faites aux femmes. Le Grand Dole soutient, via les crédits « politique de la ville », les interventions de l'association Femmes Debout sur ces questions. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ cf. objectif 4.2 du volet réussite éducative <p>Objectif opérationnel 2 : Créer des lieux ressources pour les jeunes des Mesnils Pasteur</p> <p>Si le quartier est bien doté en structures d'accueil pour les tout petits et les jeunes enfants (multi-accueil Les Petits Loups...), les acteurs s'accordent sur le fait que l'offre d'accueil extrascolaire pour les plus de 15 ans est insuffisante. La création d'un lieu pour les jeunes hors de l'école est à envisager et à inscrire dans les réflexions sur la poursuite du renouvellement urbain des Mesnils Pasteur</p> <p>Objectif opérationnel 3 : Favoriser l'inclusion sociale des jeunes en les inscrivant dans des parcours culturels et sportifs</p> <p>Le sport et la culture constituent des vecteurs d'insertion sociale importants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Favoriser la pratique sportive chez les jeunes des Mesnils Pasteur, encadrée et spontanée. Comme le souligne la circulaire du 25 mars 2015, « les associations sportives et les activités physiques et sportives (APS) constituent en effet un levier efficace au service de la cohésion sociale et de l'égalité des territoires dans les QPV ». La pratique sportive, formelle ou informelle sera donc encouragée : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mener un travail avec les clubs sportifs et les gestionnaires d'équipement en vue de renforcer leur présence auprès des jeunes des Mesnils Pasteur ○ Intégrer cette dimension dans les réflexions menées sur le
Partenaires	
Publics cibles	
Dispositifs et sources de financement	

Régional
(développement et
amélioration de l'offre
sportive)

projet urbain, en lien avec l'axe développement et amélioration de l'offre d'équipements sportifs

- ☞ Contribuer au développement des pratiques culturelles et artistiques chez les jeunes, dans le cadre des temps scolaires, péri et extra-scolaires
 - Une réflexion collective à lancer avec le service Culture du Grand Dole
- ☞ Les jeunes filles devront faire l'objet d'une attention particulière et des actions spécifiques devront être engagées en vue d'améliorer leur accès à l'offre sportive et culturelle proposée.

Contribution aux axes transversaux			
Jeunesse	Egalité femme-homme	Lutte contre les discriminations	Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République
Développement d'une offre extrascolaire dédiée au plus de 15 ans	Promotion de l'égalité femme-homme auprès des jeunes publics		Sensibilisation des jeunes du quartier aux valeurs républicaine sur les temps scolaire, péri et extra scolaires

Orientation 3 : Lutter contre l'enracinement dans la délinquance et favoriser l'inclusion sociale des jeunes des Mesnils Pasteur

<i>Pilotes</i>
- Ville de Dole (Direction de la tranquillité publique)
- Grand Dole

<i>Partenaires</i>
- Police municipale
- Police nationale
- Procureur de la République
- Education Nationale
- Mission Locale
- GSE jeunes
- Conseil Départemental
- Conseil Régional
- SPIP du Jura
- Centres sociaux
- Régie de quartier
- Associations (sportives et culturelles notamment)

<i>Publics cibles</i>
- Jeunes des Mesnils Pasteur

<i>Dispositifs et sources de financement</i>
- CLSPD / Plateforme jeunes
- FIPD
- Service civique
- Chantiers d'insertion / chantiers éducatifs
- Clause d'insertion
- TIG

Cadre d'action

Objectif opérationnel 1 : Renforcer les actions auprès des jeunes en rupture

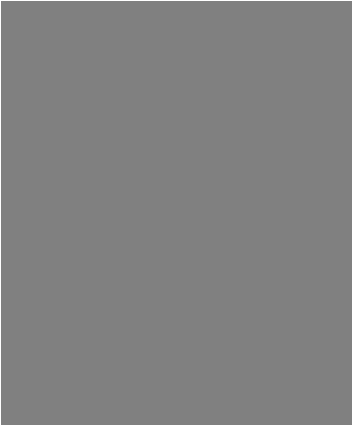
Les atteintes à la tranquillité publique, les faits de délinquance sont des phénomènes particulièrement prégnants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : fragilités sociales et familiale, difficile insertion professionnelle, discriminations...sont autant de facteurs contribuant à un sentiment d'exclusion pouvant entraîner l'enracinement dans la délinquance. Les jeunes sont particulièrement fragiles. Face à ce constat, la ville de Dole et le Grand Dole souhaitent mener des actions ambitieuses auprès des jeunes en rupture et développer une approche préventive auprès des publics vulnérables. Plusieurs axes d'actions sont identifiés. Il s'agira de :

- ☞ **Développer des actions visant à lutter contre la radicalisation** : s'appuyer sur la dynamique partenariale du CLSPD, les acteurs de la protection de l'enfance, de la prévention spécialisée, de l'éducation et de l'insertion professionnelle en vue de définir une véritable politique locale de prévention éducative et sociale de la radicalisation, à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal. La collectivité et ses partenaires pourront s'appuyer sur les orientations nationales en matière de prévention de la délinquance qui donnent une priorité inédite à la prévention de la radicalisation (cf. circulaire du 31.12.2014 pour l'emploi des crédits du FIPD)
- ☞ **Prévenir la récidive et l'enracinement dans la délinquance**. A ce titre, le recours aux Travaux d'intérêt général (TIG) et aux mesures de réparation pénale sera développé. Autre priorité : la lutte contre le sentiment d'impunité - et son pendant qu'est le sentiment d'insécurité chez les habitants du quartier - en s'assurant de la mise en œuvre des condamnations (pénales...). **Le partenariat avec le Parquet est à renforcer.**

Objectif opérationnel 2 : Œuvrer à l'inclusion sociale et à l'insertion professionnelle des jeunes

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes constitue une priorité pour les collectivités et leurs partenaires et le principal levier pour lutter contre les phénomènes de délinquance. Il s'agira donc de :

- ☞ **Mobiliser l'ensemble des dispositifs visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes** : politique en faveur de l'apprentissage portée par le Grand Dole, chantier d'insertion (cf. chantier vestiaire envisagé).
- ☞ **Favoriser l'engagement citoyen des jeunes et développer l'éducation à la citoyenneté** Plusieurs leviers peuvent être mobilisés :
 - Création d'une instance dédiée aux jeunes au sein du Conseil citoyen
 - Développement des services civiques (cf. convention



interministérielle 25% des services civiques réservés aux quartiers prioritaires), auprès, notamment, des jeunes décrocheurs et non diplômés des quartiers. En parallèle, les structures d'accueil des jeunes - services municipaux et intercommunaux, associations – devront être sensibilisés aux implications du service civique, sur le rôle de tuteur en particulier.

- Favoriser le bénévolat

Cette orientation est à lier à la volonté de lutter contre les conduites addictives, des jeunes notamment (cf. volet santé), qui constituent un risque d'exclusion sociale et contribuent à fragiliser des publics déjà très vulnérables.

Contribution aux axes transversaux			
Jeunesse	Egalité femme-homme	Lutte contre les discriminations	Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République
			Une volonté de réinscrire dans la société et la République des jeunes qui en ont été exclus

Orientation 4 : Renforcer les actions en matière de prévention situationnelle

<p><i>Pilotes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ville de Dole 	<h3>Cadre d'action</h3>
<p><i>Partenaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Police municipale - Police nationale - Conseil Départemental (médiation) - Bailleurs sociaux - Habitants (Conseil citoyen, groupes de travail...) 	<p>Objectif opérationnel 1 : S'appuyer sur la vidéo protection pour sécuriser certains secteurs des Mesnils Pasteur</p> <p>La ville de Dole et le Grand Dole souhaite développer un système de vidéo protection sur le territoire, et notamment sur le quartier des Mesnils Pasteur en vue d'améliorer la tranquillité publique et résidentielle. Trois objectifs sont poursuivis à travers la mise en place de cet outil, tous contribuent à améliorer la qualité de vie des habitants et usagers du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Le premier renvoie bien sûr à la volonté de doter les acteurs de la sécurité, au premier rang desquels figurent les forces de police, d'un outil de surveillance et de prévention leur permettant d'optimiser leurs moyens et d'améliorer leur réactivité et donc les réponses apportées. ☞ Le second porte sur l'opportunité que représente la vidéo surveillance de se réapproprier certains espaces publics délaissés et des équipements publics en perte d'attractivité (cf. le COSEC). C'est le caractère rassurant de la caméra qui est ici mis en avant ☞ Enfin, le troisième met en avant la plus-value que représente cet outil pour améliorer la gestion du cadre de vie : repérage des dysfonctionnements (présence d'encombrants, de tags...), remontée de l'information à la structure concernée, intervention
<p><i>Publics cibles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires CLSPD - Habitants des Mesnils Pasteur 	
<p><i>Dispositifs et sources de financement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - CLSPD - FIPD - 	<p>Le déploiement de la vidéo protection devrait contribuer, à terme, à améliorer l'attractivité des Mesnils Pasteur, en agissant sur le sentiment d'insécurité des habitants et des usagers extérieurs.</p> <p>Objectif opérationnel 2 : Pérenniser les autres actions de prévention situationnelle existante</p> <p>Au-delà de la vidéo protection, il est essentiel de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Maintenir une présence importante des forces de l'ordre, en particulier de la police municipale dans une logique de proximité ☞ Dans le cadre de l'Opération d'intérêt régional s'inscrire dans une logique préventive en associant les forces de l'ordre mais aussi les habitants qui bénéficient d'une expertise d'usage à la définition des aménagements urbains, des projets de résidentialisations...

Orientation 5 : Faire évoluer le module d'observation sur les faits de délinquance en vue de l'adapter et de lui donner une dimension qualitative

Le territoire s'est doté d'un outil d'observation des phénomènes de délinquance. Il permet de cibler et de mesurer l'évolution des phénomènes de délinquance et atteintes à la tranquillité publique. Si la dimension quantitative est essentielle, elle mérite d'être complétée par une approche plus qualitative. L'objectif est de d'évaluer l'ambiance du quartier, autrement dit le ressenti des habitants et la prégnance du sentiment d'insécurité qui constitue la principale variable sur laquelle souhaite agir les collectivités et leurs partenaires.

Dans le cadre de la réactualisation du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, un module d'observation qualitatif pourrait ainsi être mis en place. Pour l'alimenter, des enquêtes de victimation (avez-vous été victime d'un fait?) et de tranquillité publique (est-ce que vous vous sentez bien dans votre quartier ? Y a-t-il des lieux que vous évitez ?...) pourraient être réalisées.

Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Dole et ses partenaires se sont fortement impliqués dans l'amélioration du cadre de vie et des conditions de logement des habitants des Mesnils Pasteur, à travers la mise en œuvre du Projet de rénovation urbaine. Si les effets du projet sont réels, ils méritent d'être prolongés pour assurer une transformation durable du quartier et une pérennisation des investissements réalisés. C'est à ce titre, que les Mesnils Pasteur, repérés comme site d'intérêt régional, bénéficieront d'un Projet de rénovation urbaine co-financé par l'Etat, les collectivités territoriales (ville, EPCI, Région).

Au-delà des interventions urbaines complémentaires à prévoir, il s'agit de définir une vocation pour les Mesnils Pasteur à horizon 10 – 15 ans à l'échelle du territoire grand-dolois. L'ambition est de faire de ce quartier un territoire intégré, bénéficiant d'une image positive.

Dans cette perspective, le pilier cadre de vie et renouvellement urbain du présent contrat établit une feuille de route qui vise à dessiner le futur projet de développement urbain des Mesnils Pasteur.

Ce volet se décline en trois orientations:

- La première pose les principes et premières pistes programmatiques d'un projet urbain intégré à long terme, garantie d'une transformation pérenne des Mesnils Pasteur
- La seconde orientation réaffirme la nécessité d'inscrire les Mesnils Pasteur dans la politique communautaire de l'habitat, condition du développement de la mixité sociale au sein du quartier.
- Enfin, la troisième insiste sur l'importance de garantir les conditions d'une gestion urbaine pérenne, essentielle au maintien d'un cadre de vie de qualité.

Orientation 1 : Poursuivre le processus de renouvellement urbain pour améliorer l'attractivité des Mesnils Pasteur

Le bilan du PRU a été globalement positif (cf. p 16). Le tableau synthétique ci-dessous reprend les principaux constats et enjeux à l'issue du PRU première génération.

	Principaux éléments de bilan du PRU première génération	Problématiques et enjeux relatifs à la poursuite du processus de transformation urbaine
Mixité fonctionnelle	Une réorganisation urbaine qui a permis l'émergence d'une véritable centralité organisée autour d'un pôle d'équipements identifié et approprié par les habitants	Une mixité fonctionnelle à affirmer et renforcer : Un centre commercial réhabilité dont l'évolution doit faire l'objet d'une vigilance particulière Une poursuite nécessaire de la remise à niveau de l'offre d'équipements
Qualité de l'offre d'habitat	Une amélioration notable de la qualité du parc locatif social , une recomposition patrimoniale (démolitions) qui a permis de réduire le phénomène de vacance	Des interventions patrimoniales à poursuivre : Le secteur Descartes doit faire l'objet d'un projet d'ensemble compte tenu des besoins patrimoniaux et des problématiques de fonctionnement du quartier Des problématiques plus ponctuelles : 35 rue Carrel, CADA, FJT...
Gestion et fonctionnement du quartier	La GUP a permis une véritable amélioration en matière de fonctionnement du quartier à travers : la mise en place d'une GUP structurée s'appuyant sur des partenaires mobilisés et la création de deux entités (la Régie et la cellule de veille) aujourd'hui essentielles Le PRU a permis d'impliquer, à travers la GUP notamment et l'action de la Régie, et de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie	Une GUP à pérenniser et adapter aux nouveaux fonctionnements et usages : Une gestion des friches générées par la rénovation urbaine à définir Une implication des habitants dans la vie du quartier à pérenniser et accompagner sur le long terme Le devenir de la Régie de quartier, essentiel au bon fonctionnement du quartier
Mixité sociale et attractivité du quartier	Un impact du PRU sur l'occupation sociale des Mesnils très limité , un objectif de mixité sociale non atteint : semi-échec de la stratégie de diversification résidentielle, absence d'une politique de peuplement partagée)	La nécessité d'inscrire les Mesnils Pasteur dans la stratégie habitat portée à l'échelle communautaire

C'est sur la base de ces éléments de bilan qu'ont été définis les trois objectifs opérationnels en matière de poursuite de la transformation urbaine des quartiers.

Objectif opérationnel 1 : Définir un projet urbain d'ensemble autour du secteur Descartes, s'appuyant sur une amélioration de la qualité de l'habitat et le réaménagement urbain du secteur

Secteur le plus peuplé du quartier des Mesnils Pasteur, Descartes n'a pas fait l'objet d'interventions lourdes dans le cadre du premier PRU, et ce malgré la prégnance des besoins. Plusieurs dysfonctionnements de différente nature se conjuguent.

D'un point de vue urbain, trois problématiques majeures apparaissent :

- Le manque d'attractivité du patrimoine, en raison de problèmes de tranquillité résidentielle (squat des halls d'immeuble...). Cela se traduit notamment par une vacance structurelle (sur la tour 103 en particulier).
- La seconde problématique porte sur l'organisation viaire, peu lisible, du quartier. Le secteur Descartes souffre non seulement d'un manque d'ouverture mais il est également difficile à traverser (cheminements piétons non formalisés...). Cet espace est aujourd'hui très peu connecté avec la ville et le reste des Mesnils.

- Enfin, le stationnement représente aujourd'hui un problème de fond. L'offre de stationnement, déconnectée des besoins et peu structurée, empiète sur l'espace public et nuit à l'image du quartier.

C'est l'organisation du quartier dans son ensemble qui est à revoir d'où la nécessité de définir dans le cadre de l'Opération d'intérêt régional et la mobilisation des moyens de droit commun des partenaires, un projet global prévoyant des interventions patrimoniales et le réaménagement du secteur (voiries, espace public...). Ci-dessous, figurent les points incontournables de la stratégie partenariale qui sera déployée dans les années à venir.

- La démolition de la tour du 103 Blaise Pascal. Cette opération de reconstitution patrimoniale vise à répondre au manque d'attractivité du bâti mais aussi à créer les conditions pour une meilleure fonctionnalité du secteur ;
- La réhabilitation des 192 logements du secteur (non concernés par la démolition). Ces opérations mettront notamment l'accent sur la réhabilitation thermique, en vue d'améliorer le confort des locataires et de réduire les charges liées au logement. En parallèle de ces actions un accompagnement social des ménages sera mis en place en vue de les sensibiliser à une gestion économe des charges ;
- La résidentialisation des bâtiments n'ayant pas bénéficié de ces travaux dans le cadre du PRU 1 (du 97 au 102 rue René Descartes). L'objectif est de rattacher à ces résidences une offre de stationnement aujourd'hui déconnectée et de mieux délimiter les différents îlots au sein du secteur et de sécuriser les cheminements piétons.

Des interventions sur les patrimoines des Grands Champs (150 logements) seront également menées afin d'élargir la focale et de définir un projet urbain d'ensemble, étant entendu que les secteurs Descartes et Grands Champs appartiennent au même espace de projet.

La remise à niveau du bâti s'accompagnera d'une réorganisation des voiries afin de faciliter la desserte du quartier et de fluidifier les circulations internes :

- Création d'une voie visant à ouvrir le secteur Descartes sur l'avenue Thouverey
- Continuation/ formalisation de cheminements piétons (poursuite du cheminement reliant la rue de Bourgogne à la rue des Ardennes, connexion à la rue Blaise Pascal).

Enfin, des discussions sont actuellement menées en vue d'installer les locaux techniques de la régie de quartier au sein du secteur Descartes (garages rénovés dans le cadre du PRU 1 et local dans le bâtiment 110 rue Descartes). La venue d'un acteur économique et social au sein même du secteur peut permettre de diversifier la fonction du site et l'intégrer davantage au reste du quartier.

DES LEVIERS A MOBILISER
- Opération d'intérêt régional
- Moyens de droit commun de la ville et de l'intercommunalité
- Plan stratégique de patrimoine de Dole du Jura Habitat
- Financements Région

Objectif opérationnel 2 : Prévoir des interventions patrimoniales complémentaires

Le PRU a permis d'améliorer la qualité du parc de logement social des Mesnils Pasteur. Les patrimoines non traités engendrent de ce fait un sentiment de rupture assez fort. Par ailleurs, il existe des secteurs fragiles socialement et méritent de faire l'objet d'une vigilance particulière.

Des interventions pourront être programmées sur les patrimoines suivants :

- Le 35 rue Carrel
- Le patrimoine de l'OPH 39 : le Centre d'accueil des demandeurs d'asile et le Foyer de Jeunes Travailleurs
- Les résidences situées sur les secteurs Dauphiné et Jourdy

Par ailleurs, des interventions sur l'intérieur des logements pourront être engagées à plus ou moins long terme dans une logique de réduction des charges des ménages et d'amélioration de la qualité, notamment thermique des logements.

Ces interventions devront être inscrites dans les stratégies portées par les acteurs, en particulier les bailleurs sociaux.

DES LEVIERS A MOBILISER
- Plans stratégiques de patrimoine de Dole du Jura Habitat et de l'OPH 39
- FEDER sur la dimension réhabilitation thermique du parc de logements

Objectif opérationnel 3 : Renforcer la mixité fonctionnelle et l'attractivité des Mesnils Pasteur

Un volet équipement public ambitieux en vue de renforcer la diversité des fonctions au sein des Mesnils Pasteur

Le PRU a permis de remettre à niveau et de développer l'offre d'équipements sur le quartier et d'instaurer une véritable mixité fonctionnelle. La ville souhaite poursuivre cette dynamique à travers plusieurs leviers.

➤ Structurer un pôle sportif

L'amélioration de l'offre sportive considérée comme un levier d'attractivité important pour le quartier. Cette offre développée et requalifiée devrait permettre de générer des flux de personnes entre les Mesnils et le reste du territoire et attirer de nouveaux usagers.

L'objectif est de structurer un pôle sportif de qualité dédiée à l'ensemble des associations sportives du territoire à travers la réhabilitation, la sécurisation et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments. Trois espaces pourraient être intégrés au projet.

Premières pistes programmatiques :

⇒ Des interventions de différentes natures sur le COSEC :

- Un travail important sur l'aspect extérieur de l'équipement en vue de modifier son image auprès des usagers, notamment extérieurs au quartier.

- Une réhabilitation thermique ambitieuse
 - La sécurisation des espaces extérieurs, avec notamment la poursuite du déploiement de la vidéo protection sur ce secteur.
 - La simplification des circulations et la reconfiguration des accès aux bâtiments : réaménagement des circulations, traitement des espaces dédiés au stationnement...
- ⇒ **Le terrain de football** : celui-ci est aujourd'hui dédié à un usage très local, qui se traduit notamment par une utilisation fréquente par les écoles du quartier...La réhabilitation de ce site supposera la définition d'un véritable projet social, à destination des jeunes notamment, permettant l'émergence de pratiques encadrées (par un adulte) mais plus libres qu'une pratique en club. Ce projet doit aujourd'hui être précisé et articulé avec le projet d'animation sociale et culturelle qui sera défini pour les Mesnils Pasteur.
- ⇒ **La partie supérieure de la friche Carrel** a vocation à être intégrée au plateau sportif. Elle pourrait faire l'objet d'un travail mené avec les habitants en vue de définir un projet participatif qui viendrait accompagner les mutations urbaines à venir.

Au-delà de l'amélioration de l'offre en tant que telle, la collectivité souhaite inscrire les Mesnils Pasteur dans la stratégie portée à l'échelle intercommunale et renforcer la complémentarité entre les équipements sportifs présents sur le quartier et l'offre communautaire. L'objectif est de faire des Mesnils un des pôles sportifs du territoire, utilisé par l'ensemble des habitants.

Cette stratégie suppose de déployer une communication positive vis-à-vis des dolois et grand-dolois en vue de valoriser le quartier et les mutations à l'œuvre.

➤ **Améliorer la lisibilité de l'offre associative, administrative et sociale**

L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil et d'accès des habitants des Mesnils aux services publics et structures – le pôle Courbet, le centre de services Schweitzer – à travers une réorganisation et un redéploiement des structures.

Un projet de maison de santé – l'accès aux soins des populations représente un enjeu compte tenu de la démographie médicale actuelle – pourrait ainsi voir le jour sur les emprises libérées par les démolitions des patrimoines du secteur Descartes.

Compte tenu du foncier disponible, une réflexion est portée sur l'accueil associatif (resto du cœur) et autres services aux publics (CAF).

➤ **Renforcer l'offre éducative** (petite enfance, éveil...)

L'objectif est de renforcer le pôle éducation-petite enfance situé à proximité des écoles en vue de valoriser la dynamique à l'œuvre (actions en faveur de la scolarisation précoce des enfants, présence du centre de loisirs...).

Cela se traduira notamment par la réimplantation de la crèche (qui avait subi un incendie provoquant la délocalisation de son activité) sur ce secteur, dans le cadre d'une construction neuve.

D'autres éléments contribueront au renforcement de ce pôle éducatif :

- L'amélioration des circulations et la reconfiguration de l'entrée de ce sous-secteur : réaménagement des circulations, traitement des espaces dédiés au stationnement... Il est

essentiel d'améliorer l'accessibilité à cet espace en vue notamment de le rendre attractif vis-à-vis des familles extérieures au quartier ;

- La restructuration du secteur Descartes et la réhabilitation du patrimoine des Grands Champs contribueront à rendre plus agréable l'environnement direct du pôle éducatif

Un volet commercial

L'évolution du centre commercial, traité dans le cadre du PRU, devra faire l'objet d'une vigilance particulière dans les années à venir compte tenu de l'attractivité limitée qui le caractérise.

Ainsi, toute nouvelle installation devra faire l'objet d'un travail de définition avec la municipalité de Dole.

DES LEVIERS A MOBILISER
<ul style="list-style-type: none">- Opération d'intérêt régional- Moyens de droit commun de la ville et de l'intercommunalité- Aides du Centre National pour le développement du sport (CNDS)- Financements de la Région

Orientation 2 : Faire évoluer la vocation résidentielle des Mesnils Pasteur

Objectif opérationnel 1 : Améliorer les équilibres sociaux au sein du parc social

L'objectif est de définir une vocation résidentielle pour les Mesnils et de les inscrire dans la stratégie portée par Grand Dole et qui sera formalisée dans le Programme Local de l'Habitat réactualisé. En effet, ce quartier pourrait à terme constituer un vecteur potentiellement important en matière de développement de l'offre de logements. Par ailleurs, la stratégie de peuplement dont se dotera le Grand Dole, conformément à l'article 97 de la loi ALUR, devra prendre en compte les enjeux des Mesnils Pasteur et contribuer à faire évoluer les équilibres sociaux sur ce territoire.

L'inscription des Mesnils Pasteur dans la stratégie de peuplement du Grand Dole doit se faire en plusieurs étapes :

1. Améliorer la connaissance de l'occupation du parc social des Mesnils Pasteur par la mise en place d'un module d'observation du peuplement. L'objectif est de renforcer la connaissance partagée de la demande et de l'offre existante, des attributions de logement social, de l'occupation du parc social. C'est sur cette base que seront définies les orientations d'une politique de peuplement partagée.
2. A terme, la mise en place d'une Conférence intercommunale du logement réunissant l'ensemble des partenaires (Grand Dole, villes, réservataires, bailleurs sociaux) permettra de définir des orientations partagées en matière de gestion de la demande de logement social et des attributions. Cette démarche intégrée sera adossée au présent contrat de ville, qui fixe des objectifs de mixité sociale pour les Mesnils Pasteur, et le PLH.

Objectif opérationnel 2 : Renforcer l'attractivité résidentielle des Mesnils Pasteur en vue d'assurer le développement d'une plus grande mixité sociale

Il s'agit ici de définir une stratégie de diversification résidentielle à moyen et long termes prévoyant la mobilisation progressive des opportunités foncières présentes sur le quartier (les friches Carrel et Jourdy) dans une optique de développement de la mixité sociale.

Cette stratégie doit être progressive, compte tenu du contexte de marché détendu. La réalisation du programme porté par l'OPH du Jura sur la friche « Jourdy » est l'occasion d'amorcer cette stratégie de diversification résidentielle et d'amorcer un changement de vocation. Cette opération, qui verra le jour à court - moyen terme, s'articulera en deux étapes :

- Une première tranche comportant six maisons jumelées sur la partie sud de la friche
- Une deuxième tranche de neuf logements également en habitat groupé et en accession abordable à la propriété. Cette deuxième tranche s'inscrit dans une temporalité plus longue mais constitue une priorité pour la ville et le Grand Dole, au titre de la politique habitat communautaire.

Cette opération doit permettre non seulement de réaffirmer les ambitions de la collectivité en matière de diversification résidentielle mais également de créer des liens physiques entre les Mesnils et le tissu pavillonnaire avoisinant et in fine de poursuivre l'inscription du quartier dans le tissu urbain de la ville.

En parallèle et dans l'attente d'une mobilisation future, une gestion adaptée des friches devra être déployée en vue de ne pas dégrader l'image du quartier.

Au-delà, le territoire souhaite s'engager dans une stratégie proactive de promotion du quartier auprès des opérateurs privés de l'habitat et des clientèles potentielles. Il s'agit de définir une démarche de marketing territorial visant à améliorer l'image à travers la valorisation des atouts du quartier (services publics, équipements scolaires et sportifs...).

DES LEVIERS A MOBILISER
<ul style="list-style-type: none">- Opération d'intérêt régional- Moyens de droit commun de la ville et de l'intercommunalité (stratégie inscrite dans le PLH)

Orientation 3 : Pérenniser et adapter la gestion urbaine et sociale de proximité

Objectif opérationnel 1 : maintenir la dynamique partenariale impulsée par le premier PRU

Clarifier les responsabilités de chacun afin de pérenniser la Gestion Urbaine de Proximité

Le PRU a été l'occasion de structurer une démarche de gestion urbaine garantissant un traitement réactif des dysfonctionnements repérés et, in fine, un cadre de vie de qualité. Cette dynamique doit être pérennisée et approfondie à travers la clarification des responsabilités des partenaires impliqués. Assurer un bon fonctionnement des Mesnils Pasteur dans la durée implique notamment que le travail autour de la domanialité (clarification de la propriété du foncier) soit poursuivi et formalisé dans une convention. La ville de Dole et le bailleur social, Dole du Jura Habitat, travaillent actuellement à la formalisation d'une convention de gestion à l'échelle communale. Il s'agira de s'appuyer sur cette démarche dans le cadre de la réactualisation à venir de la convention GUP (signée en 2012).

Définir un plan d'actions au titre de l'abattement de TFPB

Les bailleurs signataires du Contrat de ville, Dole du Jura Habitat et l'OPH 39, sont appelés à s'engager en faveur de l'amélioration de la qualité de service rendue aux locataires et plus largement le cadre de vie des Mesnils, en contrepartie de l'abattement de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties). Si les bailleurs s'engagent déjà en faveur du développement social des quartiers, il s'agit désormais d'élaborer une stratégie et un plan d'actions en concertation avec Dole et le Grand Dole en vue de mieux répondre aux besoins des habitants. L'Etat, l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) et quatre associations d'élus locaux ont défini, dans la charte établissant un « cadre d'action national d'utilisation de l'abattement TFPB » signé le 29 avril dernier, des axes de travail prioritaires: entretien et maintenance des parties communes et des abords, amélioration du confort des logements à travers l'insonorisation et l'isolation des bâtiments, déploiement d'une présence humaine renforcée (gardiens et autres agents de proximité), appui aux actions visant à favoriser le développement du lien social entre les habitants et l'apaisement des tensions.

Un plan d'actions partagé devra être défini et articulé avec la convention GUP.

Pérenniser la régie de quartier

La convention GUP signée en 2012 faisait de la création d'une régie de quartier une de ses priorités. La mise en place de cette entité a, en effet, largement contribué à l'amélioration du cadre de vie, du fonctionnement du quartier et à la pérennisation des investissements réalisés dans le cadre du PRU. Quatre objectifs avaient été définis initialement et sont aujourd'hui atteints :

- Associer les habitants au fonctionnement du quartier en les impliquant notamment dans les activités liées à la gestion urbaine de proximité à travers notamment l'entretien, le nettoyage des espaces extérieurs et la réalisation de petits travaux dans les bâtiments
- Améliorer et renforcer la qualité des interventions
- Répondre rapidement aux besoins identifiés
- Permettre l'insertion des habitants du quartier les plus éloignés de l'emploi

Face à ce bilan positif, il apparaît essentiel de maintenir la régie de quartier dans sa mission. Dans cette perspective, les partenaires - la ville, le Grand Dole et les bailleurs sociaux, notamment - s'engagent à financer, dans la durée, cette structure de manière partenariale.

DES LEVIERS A MOBILISER
- Moyens de droit commun de la ville et de l'intercommunalité
- Moyens de droit commun des bailleurs sociaux
- Abattement TFPB
- Crédits spécifiques de la politique de la ville

Objectif opérationnel 2 : Renforcer l'implication et la participation des habitants dans le fonctionnement du quartier

Le PRU a été l'occasion d'associer les habitants des Mesnils Pasteur au fonctionnement de leur quartier, à travers différentes initiatives :

- L'intégration à la régie de quartier des habitants en tant que salariés, administrateurs et usagers
- La création d'une association habitante en charge de la gestion des jardins familiaux
- L'intégration d'habitants aux activités et au conseil d'administration d'Interface

Ce mouvement doit être pérennisé et amplifié. Le soutien aux actions relatives à la sensibilisation des habitants au respect de leur cadre de vie doit être réaffirmé. Dans cette perspective, le Grand Dole et ses partenaires appuieront :

- Les actions visant à accompagner les habitants dans l'appropriation du cadre de vie, telles que la démarche engagée par l'association des jardins.
- La dynamique lancée autour de la Régie de quartier qui recrute « au cœur du quartier ».

Il est également essentiel de renforcer les dynamiques habitantes. Les dispositifs visant à impliquer la population dans le fonctionnement et la vie sociale du quartier doivent ainsi être développés. Le Conseil citoyen, une fois installé, aura un rôle essentiel à jouer. Le Grand Dole et les partenaires du Contrat de ville s'engagent à lui garantir des conditions de fonctionnement optimales afin que cette instance puisse développer ses propres actions ou soutenir toute autre initiative qu'elle juge favorable au développement local des Mesnils.

Par ailleurs, l'appui à la constitution d'associations habitantes, type amicale de locataires, devra être développé.

Enfin, les habitants seront associés, via la future Maison du Projet et le Conseil citoyen notamment, à la définition et à la mise en œuvre du nouveau Projet de rénovation urbaine des Mesnils Pasteur.

DES LEVIERS A MOBILISER
<ul style="list-style-type: none">- Abattement TFPB- Crédits spécifiques de la politique de la ville- Opérations d'intérêt régional

III/ LES CONVENTIONS D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE

Le présent Contrat de Ville définit la stratégie de développement social et urbain du Grand Dole pour les Mesnils Pasteur, pour les six ans à venir. L'atteinte des ambitions définies collectivement repose sur différents leviers, dont certains seront appelés à être engagés dans les mois ou années à venir.

Le Grand Dole, en association avec ses partenaires, se laisse ainsi la possibilité d'affiner certaines dispositions cadres du Contrat.

A) La convention intercommunale de mixité sociale

En lien direct avec les principes de la loi du 21 février 2014, le Grand Dole et ses partenaires entendent porter, dans la continuité du Contrat de Ville et en articulation avec le Programme Local de l'Habitat, des objectifs en matière de mixité sociale et de d'équilibres sociaux des territoires infra communautaires en agissant sur les attributions de logements locatifs sociaux.

Cette démarche s'inscrira dans le cadre des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement, qui réunira l'ensemble des parties-prenantes concernées (représentants de l'ensemble des réservataires). L'installation de cette instance marquera le lancement de ces travaux.

B) Les chartes d'engagement réciproques entre l'Etat, le Grand Dole, et les bailleurs sociaux

La signature du Contrat de Ville par Dole du Jura Habitat et l'OPH 39, les deux bailleurs disposant d'un patrimoine situé sur les Mesnils Pasteur, témoigne de leur engagement en faveur de l'amélioration du cadre de vie à l'échelle des quartiers et de la qualité du service rendu aux locataires de leur parc.

Afin de définir précisément les actions engagées par chaque bailleur sur les territoires concernés et justifier l'emploi des moyens liés à l'abattement de TFPB, les bailleurs partenaires définiront sur l'ensemble de la période de mise en œuvre du Contrat, des plans d'actions et chartes partagées avec l'Etat et le Grand Dole. Ces stratégies opérationnelles devront s'inscrire dans le cadre commun qui sera défini à l'échelle communautaire en matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP). Ces plans relayeront, notamment, les orientations fixées dans la charte signée le 29 avril dernier par

l'USH et l'Etat : le renforcement de la présence du personnel de proximité, la formation et le soutien des personnel de proximité, l'entretien, la gestion des déchets, encombrants et épaves, la tranquillité résidentielle, la concertation et la sensibilisation des locataires, l'animation, le lien social et le vivre ensemble, les petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartier NPNRU).

C) Le Pacte de solidarité financière et fiscale

Un des attendus liés à la mise en place du Contrat de Ville au niveau du Grand Dole est la définition, à terme, d'une démarche de solidarité fiscale et financière et de péréquation tenant compte des enjeux de compensation, de mutualisation et de transfert, de déploiement des fonds de concours et fonds de péréquation.

Cette démarche visant à l'élaboration d'un Pacte de solidarité financière et fiscale sera ainsi amenée à être engagée durant la première année de mise en œuvre du Contrat.

D) Le protocole de préfiguration

Cf. Protocole annexé à terme

IV. LES ENGAGEMENTS : L'IMPLICATION DES PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

L'INTERVENTION DE LA REGION FRANCHE-COMTE

La Région prévoit d'intervenir auprès des quartiers prioritaires politiques de la ville, comme suit :

1/ Valorisation des politiques de droit commun :

* Formation Tout au Long de la Vie :

La Région oriente ses dispositifs de « formation professionnelle tout au long de la vie » en direction des demandeurs d'emploi peu ou non qualifiés. Ainsi, elle permet l'accès des publics ressortissants des quartiers prioritaires, non seulement à l'acquisition des connaissances et compétences de base : maîtrise du langage, de l'écriture, du calcul, des outils de communication...mais aussi de l'engagement dans un parcours professionnalisant visant l'accès à un premier niveau de qualification.

Par sa nouvelle compétence en matière d'orientation professionnelle, la Région entend veiller à la mise en œuvre de l'égal accès à l'information, à l'orientation et à l'accompagnement professionnel sur tout le territoire régional, ainsi qu'à l'adaptation de réponses adaptées en faveur des publics en décrochage scolaire.

* Culture-Jeunesse-sport et Vie Associative :

Sur les politiques Culture Sports Jeunesse et Vie Associative, la Région entend favoriser l'accès aux pratiques sportives et culturelles pour le plus grand nombre. Ainsi, la Région soutient au titre de la culture, les associations pour leurs actions de créations artistiques, dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, du livre ou des arts plastiques. En ce qui concerne le sport, les actions d'intérêt régional, portées par les ligues ou comités régionaux se déclinent sur tout le territoire, avec un possible soutien de la Région. Pour la politique jeunesse, la Région lance un appel à projet annuel ouvert aux associations jeunesse et éducation populaire.

Enfin, la Région s'engage dans la mise en place d'un réseau régional de l'accompagnement associatif, avec une offre de soutien par le Dispositif Local d'Accompagnement, et des outils de financement gérés par Franche-Comté Active. Toutes les associations de la Région ont accès à ces dispositifs, pris en charge en partie par le Conseil Régional

*Economie Solidaire et Sociale :

L'Economie Sociale et Solidaire est une composante à part entière de l'économie régionale. La Région a adopté le Plan d'Action pour l'ESS comme déclinaison opérationnelle de la Stratégie Régionale de Développement Economique (SRDE 2012 – 2020). Ce plan décline 4 axes prioritaires d'intervention et les actions financées ou cofinancées par la Région. Ces actions ne sont pas fléchées par territoire et

peuvent concerner des Contrats de Ville : entreprises de l'ESS (apporter des réponses structurées aux enjeux spécifiques de l'ESS), filières (diversifier et consolider les filières de l'ESS), territoires (favoriser l'innovation sociale dans les territoires), gouvernance (développer l'animation et la coopération entre les différents réseaux).

* Aménagement du Territoire et Efficacité Energétique :

La Politique Territoriale permet d'intervenir, dans le cadre de la contractualisation avec les territoires (dispositifs équipements structurants de services et aménagements urbains autour de secteurs d'intérêt régional) ; et via le dispositif urbanisme durable (études préalables, espaces dégradés, quartiers durables).

La politique de l'Efficacité Energétique porte l'essentiel de son effort sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Quatre axes de réussite structurent l'action régionale dans l'objectif de mutualiser les moyens techniques et financiers en vue de massifier les opérations de rénovation thermique du bâti existant au niveau bâtiment basse consommation (BBC) Effinergie® rénovation. Le programme Effilogis, initié par la Région en partenariat avec l'ADEME, est le socle opérationnel ; il accompagne les maîtres d'ouvrage - particuliers, collectivités et bailleurs sociaux - au niveau technique et financier.

2/ Rénovation urbaine sur les quartiers ANRU :

* Pour les 22 quartiers bénéficiant de FEDER, répartition de l'enveloppe des 10 M€ comme suit :

- Pas de crédits pour les 2 quartiers d'intérêt national (« Planoise » à Besançon et « Petite Hollande » à Montbéliard),
- 5M€ pour les 5 quartiers d'intérêt régional (La Grette-Cité Brulard à Besançon, les Résidences-Le Mont à Belfort, les Gravieres-Evoironnes à Sochaux, les Mesnils Pasteur à Dole, Montmarin à Vesoul),
- Pour les 15 quartiers prioritaires de la politique de la ville, une enveloppe régionale de 5M€.

* Pour les 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville en dehors des pôles métropolitains et donc ne bénéficiant pas de FEDER : abondement compensatrice de la Région de 1M€.

3/ En tant qu'autorité de gestion des fonds européens :

Pour l'Axe Urbain (axe 5) du FEDER sur l'ensemble des quartiers prioritaires situé au sein des 2 pôles métropolitains (le pôle métropolitain Centre Franche-Comté et le futur pôle métropolitain de l'Aire Urbaine). Il s'agit de l'Objectif 5.2 « Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires » avec une enveloppe de 12 Millions d'euros. Les axes sectoriels du FEDER que constituent la compétitivité des PME (axe 1), les usages des TIC (axe 2), et la rénovation énergétique des logements sociaux (axe 3) pourront aussi être sollicités, ainsi que le programme FSE formation (axe 4).

L'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU JURA

Selon les thématiques, ces actions recouvrent les trois piliers des Contrats de ville :

- **Cohésion sociale**
 - o Social (éducation et réussite éducative, soutien à la parentalité...)
 - o Prévention de la délinquance et tranquillité publique
 - o Sport, culture, jeunesse

- **Cadre de vie et renouvellement urbain**
 - o Habitat
 - o Sport, culture, jeunesse

- **Développement de l'activité économique et de l'emploi**
 - o Social (insertion, emploi)
 - o Fonds social européen

I. Valorisation des politiques de droit commun

Solidarités

L'action sociale est la principale mission du Département et recouvre un champ d'actions très large, à savoir, aide sociale, à l'enfance, aux personnes handicapées, aux personnes âgées, l'insertion sociale et professionnelle. La prise en charge et l'accompagnement des personnes très éloignées de l'emploi est un élément conséquent de la politique sociale.

Politique Départementale d'Insertion

La politique d'insertion du Département s'appuie autant sur la prescription et le financement de contrats de travail aidés que sur le Programme Départemental d'Insertion.

L'engagement du Département se traduit par :

- l'instruction des demandes et le versement de l'allocation RSA, avec l'appui de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole,
- l'orientation des publics en insertion, vers un accompagnement social, socio-professionnel ou professionnel ?
- une coordination et un soutien financier des acteurs œuvrant pour un accès ou un retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) constitue le fondement de la politique du Département en faveur de bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs.

Les actions proposées visent à développer l'offre locale d'insertion et à accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Ces actions font partie de la « boîte à outils » des référents sociaux et professionnels et complètent leur accompagnement.

Pour 2015, les actions sont organisées autour de trois principaux axes stratégiques :

- Axe n°1 : Développer un accompagnement socio-professionnel visant l'accessibilité à l'emploi,
- Axe n°2 : Favoriser l'autonomie sociale,
- Axe n°3 : Lutter contre l'isolement et favoriser la citoyenneté.

Développement d'actions de prévention dans le domaine du logement

➤ La prévention des expulsions

Conformément à la commande politique, la prévention des expulsions très en amont est un objectif prioritaire de la Collectivité.

Depuis 2012, le Département a mis en œuvre, à titre d'expérimentation, différentes actions ; les services sociaux sont désormais destinataires d'informations relatives aux impayés très en amont et à différentes étapes de la procédure (saisines CAF, saisines CCAPEX, commandements de payer). Ces informations sont transmises en unité territoriale et sont prises en compte dans le cadre des accompagnements mis en œuvre par les travailleurs sociaux (pour les publics concernés connus de nos services). Un rapprochement avec les bailleurs sociaux a été engagé et il s'est traduit par la signature de convention de partenariat dans le processus de prévention des expulsions avec certains organismes.

En 2014, sur la base d'un travail collaboratif associant les travailleurs sociaux et les cadres, l'offre de service interne en matière de prévention des expulsions a été réaffirmée. A chaque étape de la procédure sont mis en perspective les actions des travailleurs sociaux ainsi que les outils mobilisables.

Cette nouvelle procédure, avec une intervention très en amont des travailleurs sociaux avec mise à disposition systématique dès le 1^{er} impayé de loyer, est mise en place depuis le 01 janvier 2015 au niveau de la Collectivité.

➤ La prévention de la précarité énergétique :

○ Le dispositif Energie Logis

Dans un contexte d'augmentation des problématiques de précarité énergétique qui impactent de plus en plus les familles et fragilisent leur accès ou leur maintien dans les logements, le Département a souhaité s'engager dans des actions de prévention dans ce domaine.

Cette volonté a rejoint l'une des préoccupations d'EDF, contributeur FSL, engagé dans la lutte contre la précarité énergétique. De ce rapprochement est né le concept énergie logis « bien vivre dans un logement sain et économe ».

Pour sa 2^{ème} période de mise en œuvre, ce dispositif partenarial a mobilisé 17 opérateurs de terrain, pour l'organisation de 11 groupes autour de 5 ateliers animés par des intervenants spécialisés, et pour la mise en place d'accompagnements individuels.

Au total, 145 familles ont été sensibilisées aux questions de consommation énergétique. Les publics ciblés étaient pour 50% d'entre eux bénéficiaires du RSA et 46% avaient sollicité ou bénéficié d'une aide au titre du FSL.

En 2015, l'organisation d'une dizaine de groupes sur les territoires urbains (Dole, Lons-le-Saunier, Saint-Claude) ainsi que sur les territoires ruraux est prévue permettant une bonne couverture géographique du Département par ce dispositif de prévention.

○ Le déploiement du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) en 2014

Suite à la candidature préparée par la Mission Action Sociale Logement, le Département a été retenu dans le cadre de l'appel à projet national porté par le CLER – réseau pour la transition énergétique - pour déployer un Service Local d'Information sur la Maîtrise de l'Énergie en 2014. Ce dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- Mobiliser un réseau départemental de donneurs d'alerte permettant de repérer les situations de précarité ;
- Réaliser des diagnostics sociotechniques dans les foyers en situation de précarité énergétique ou de risque afin d'en repérer les causes ;
- Poser du petit matériel à économie d'énergie (ampoules basse consommation, réducteurs de débit, films de survitrage, etc...);
- Proposer des solutions opérationnelles aux familles visitées, en lien avec l'ensemble des partenaires logement (ADIL, Jura Habitat, délégataires des aides à la pierre, ...)

Lors de cette première année de mise en œuvre opérationnelle, 92 visites sociotechniques à domicile ont été réalisées en partenariat avec un Conseiller info énergie de l'AJENA sur l'ensemble du territoire départemental. Elles ont permis l'équipement de l'ensemble de ces ménages en petit matériel à économie d'énergie.

Un travail avec l'ensemble des partenaires logement a été engagé pour la recherche de solutions adaptées aux situations rencontrées.

Afin d'assurer la poursuite de ce dispositif, le Département a répondu à un nouvel appel à projet SLIME et la candidature de la Collectivité a été retenue par le CLER pour les années 2015 à 2017.

Prévention de la délinquance et tranquillité publique :

Le Service Enfance – Famille intervient au titre de la prévention spécialisée sur trois territoires : Lons, Dole et le HT Jura et dans les conditions suivantes :

- pour la ville de Dole : il est prévu d'accorder prévisionnellement un montant 65 800 euros à l'ASMH pour 2015 pour le renouvellement de la convention de partenariat ; elle fera l'objet d'un passage en commission permanente le 14 septembre.

Habitat

Le Département a orienté son intervention selon quatre axes prioritaires :

- Favoriser la construction durable et valoriser la ressource naturelle bois et l'économie locale en développant la construction bois,
- Une approche sociale d'accès au logement pour tous en accord avec les orientations du PDALPD,
- Agir sur la qualité des logements (sobres en énergie)
- Conserver le patrimoine bâti et revitaliser des centres-bourgs en accord avec les orientations du PDH.

Dans le cadre de sa politique de l'Habitat, le Conseil départemental a pris la délégation des aides à la Pierre depuis le 1^{er} janvier 2013. Un dispositif d'aides en faveur de l'Habitat en complément des « Aides à la Pierre » est mis en place depuis début 2014.

Energie

La politique énergie du Département est orientée vers l'accompagnement technique et financier des porteurs de projet de production d'énergie renouvelable.

Les études de faisabilité sont cofinancées par l'ADEME et le Département.

Les investissements peuvent être soutenus dans certaines conditions, notamment pour les projets de chaufferie bois et de solaire thermique.

Education, Jeunesse, Sports, Culture

Le Département du Jura apporte son soutien aux territoires, soit en soutenant directement les projets des collectivités locales, soit à travers le tissu associatif, soit encore, dans le champ éducatif, au travers du réseau des collègues.

Dans le domaine culturel, les principaux axes sont les suivants :

- développement de la lecture publique, au travers des actions de la médiathèque départementale, qui fédère l'ensemble des bibliothèques publiques jurassiennes au travers du portail JuMEL (Jura médiathèques en ligne), avec notamment l'accès mutualisé à des ressources numériques,
- développement des enseignements artistiques, au travers du schéma départemental qui englobe la vingtaine de conservatoires et écoles de musique territoriales ou associatives, avec des conditions d'accessibilité particulièrement favorables pour les familles à revenus modestes grâce aux coupons de réduction de la carte avantages jeunes,
- développement des pratiques culturelles des collégiens dans le cadre des parcours d'éducation culturelle et artistique grâce notamment à la dotation culturelle départementale, avec, en matière théâtrale, des projets de résidences artistiques portés par Les Scènes du Jura qui ont notamment pris forme dans les collèges Saint-Exupéry à Lons (quartier de La Marjorie) et Maryse Bastié à Dole (quartier des Mesnils Pasteur),
- soutien apporté aux compagnies et structures de diffusion du spectacle vivant sur tout le territoire départemental.

Dans le champ d'éducation et de jeunesse :

Le système des bourses départementales, complémentaire de celui des bourses d'État, cible naturellement les familles aux revenus les plus modestes, issues notamment des quartiers de la politique de la ville.

Pour le reste, les politiques volontaristes de dotation culturelle et sportive affectées à chaque collège, en fonction notamment de ses effectifs, contribuent à l'accès de tous aux activités de ce type, en accompagnement de l'activité scolaire proprement dite.

Parmi les associations aidées dans le cadre des politiques de jeunesse, outre la vocation généraliste d'Info jeunesse Jura, on peut mentionner le rôle particulièrement actif de l'association des Loisirs populaires dolois dans les quartiers de la politique de la ville à Dole.

Dans le champ sportif enfin, outre la dotation accordée aux collèges, la politique contractuelle départementale favorise au travers des contrats d'objectif passés avec les clubs et les comités départementaux de développement d'une pratique résolument inclusive pour tous les publics.

II. Fonds social européen

Au titre de l'axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » du PON FSE 2014-2020, le Département est organisme intermédiaire et gèrera sur la période 2014-2020, une subvention globale de 5,5 millions d'euros.

Le Département lance un appel à projets annuel, en lien avec le Programme départemental d'insertion, sur trois thématiques :

- Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale,
- Mobiliser des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion,
- Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS).

LES ENGAGEMENTS DE DOLE DU JURA HABITAT

Dole du Jura Habitat, principal bailleur de l'agglomération du Grand Dole et du quartier des Mesnils Pasteur, souhaite marquer sa volonté de partenariat et d'action commune pour la réussite du Contrat de ville à venir.

Dole du Jura Habitat a été le plus important financeur de la première opération de renouvellement urbain des Mesnils Pasteur et entend prendre toute sa place dans ce nouveau Contrat de ville.

Présents sur le pilier « Cadre de Vie et renouvellement urbain », Dole du Jura Habitat apportera également sa contribution à la construction des piliers « emploi et développement économique » - notamment par la poursuite de l'inscription de clauses d'insertion dans ses marchés de travaux - et « cohésion sociale ».

1 / Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

* La poursuite des interventions patrimoniales

Le plan de stratégie de patrimoine de Dole du Jura Habitat, en cours d'élaboration et qui sera soumis au Conseil d'Administration du 29 septembre 2015, sera le reflet de la prise en compte par le bailleur des besoins en travaux du parc immobilier du secteur Descartes.

Près de 10 millions d'euros devraient être consacrés aux travaux d'amélioration des Mesnils Pasteur sur la durée du plan stratégique. Le secteur Descartes-Blaise Pascal absorbera à lui seul près de 5 millions d'euros.

D'autres secteurs (des Grands Champs, de Dauphiné et de Jourdy) feront également l'objet d'une vigilance particulière en raison de l'état du bâti et du phénomène de fragilisation sociale des occupants à l'œuvre.

* La participation à la politique de peuplement du Grand Dole

Par ailleurs, Dole du Jura Habitat apportera également sa contribution à l'élaboration d'une charte de mixité sociale qui traitera de l'amélioration des équilibres sociaux et qui, pour ce faire devra aborder les questions d'une stratégie intercommunale de peuplement mais aussi de parcours résidentiel, de politique des loyers, de vieillissement, d'accompagnement social, de niveaux de tension des marchés locaux et dans le cadre de la future conférence intercommunale du logement.

* Un engagement en faveur des dispositifs de concertation

Dole du Jura Habitat souhaite être, également, partie prenante des dispositifs de concertation à venir, du conseil citoyens notamment. Le bailleur social sera également force de proposition, en ce qui concerne la place des représentants des locataires et des conseils de concertation locative dans ces dispositifs par exemple, le rôle qui peut être assuré par les personnels de proximité des organismes présents sur le territoire.

* Un engagement en faveur de l'amélioration continue de la qualité de service rendue aux locataires et du cadre de vie

Dole du Jura Habitat sera partenaire de l'élaboration et delà signature de la convention sur l'abattement TFPB qui pourra servir de levier à la résolution des problématiques évoquées.

Par ailleurs, Dole du Jura Habitat s'engagera, en 2015, dans un partenariat affirmé avec la Régie de Quartier des Mesnils Pasteur, en 3 volets, dont 2 s'intéressent principalement au secteur Descartes – Blaise Pascal:

- La création d'un local accueillant les locaux techniques de la Régie de Quartier et la mise à disposition d'un logement pour les bureaux de l'encadrement technique.
- La mise en œuvre d'une prestation de gardiennage intégrant un volet lien social, portée par un agent de la Régie de Quartier et financée par Dole du Jura Habitat. La prestation recouvrira l'ensemble des tâches traditionnellement dévolues aux gardiens (voir fiche de poste jointe), mais également les missions suivantes :
- Intervenir auprès des habitants pour contribuer au respect du cadre de vie et à la tranquillité publique et assurer un premier niveau de médiation
- Informer les habitants des actions de sensibilisation (éco-gestes, tri sélectif et compostage, embellissement du quartier, jardinage etc.) portées par la Régie en partenariat avec le bailleur
- Participer aux actions de lien social menées par la Régie de Quartier
- Selon des modalités à préciser, prendre part à la dynamique de Gestion Urbaine de Proximité.
- La signature d'une convention de co-financement d'un animateur éco-citoyen, dans le cadre d'un emploi d'avenir. Ce poste portera les missions suivantes : animation d'actions éco-citoyennes, visant la sensibilisation et l'implication des habitants dans la transformation de leur cadre de vie. Et plus précisément :
 - o Animation d'action diverses (compostage, tri des déchets, économie d'énergie, méthode de jardinage raisonné, etc.) en direction de tous publics (scolaires, adultes, seniors),
 - o Interventions techniques en espaces verts au côté de l'équipe insertion
 - o Mise en place d'actions spécifiques de sensibilisation/ information des habitants quant à la gestion des encombrants sur le quartier,

- Participation au montage et au suivi de projets en concertation avec les habitants et les partenaires (associatifs, institutionnels, entreprises, etc.),
- Participation à la réalisation de bilans d'activité,
- Accueil physique et téléphonique,
- Participation à la vie associative de la Régie et des réseaux auxquels elle est affiliée.

LES ENGAGEMENTS DE POLE EMPLOI

Pôle emploi se mobilisera sur trois éléments du pilier « développement économique et emploi », à savoir :

- **Le développement de l'apprentissage** : participation aux évènements, promotion des offres d'apprentissage, proposition des CV des demandeurs d'emploi aux entreprises recherchant des apprentis...
- **La mobilisation des outils de la politique de l'emploi** (tels que les Contrats Unique d'Insertion) pour les demandeurs d'emploi des Mesnils Pasteur
- **La coordination** de ses actions et de son offre de service avec celles des partenaires œuvrant sur le quartier.

Ces engagements s'ajoutent à l'ensemble des services (inscription, calcul des allocations de chômage, accompagnement vers l'emploi, orientation au travers du Conseil en Evolution Professionnel, aides à la mobilité,...) que Pôle emploi apporte déjà aux demandeurs d'emploi des Mesnils Pasteur du fait de sa proximité.

LES ENGAGEMENTS DE LA CAF

Politique de cohésion urbaine et de solidarité, tant nationale que locale, au bénéfice des quartiers défavorisés et de leurs habitants, la politique de la ville poursuit des objectifs partagés par la branche Famille dans le cadre des engagements pris avec l'Etat dans sa convention d'objectifs et de gestion (Cog) pour la période 2013 à 2017 (mixité sociale, prévention des discriminations, etc...)

La CAF intervient déjà sur le quartier des Mesnils Pasteur de plusieurs manières pour :

- 1 – Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants : aide financière au fonctionnement en 2013 de 178,400 € au multi accueil « les petits loups »
- 2 – Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité : aide financière au fonctionnement en 2013 de 3.400 € au Lieu Accueil Enfant Parent, de 2.000 € pour des actions Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents, et de 10.100 € pour les actions d'accompagnement à la scolarité.
- 3 – Structurer une offre enfance jeunesse de qualité par le financement des accueils de loisirs et le financement de la réforme des rythmes éducatifs.
- 4 – Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale : aide financière à l'investissement de 424.000 € pour la création du Centre Social Olympe de Gougues, et aide financière au

fonctionnement en 2013 du centre social du quartier de 76.000 €, accompagnement technique à la réalisation d'un prochain projet social pour le centre social du quartier.

5 – Favoriser l'accès aux droits et l'engagement des familles vulnérables : implantation de l'Agence Caf de Dole dans le quartier des Mesnils Pasteur, organisation de rendez-vous des droits sur ce site et participation au REJAD (réseau Jurassien d'accès aux droits)

Cet ensemble représente une aide au fonctionnement de près de 270.000 € en année pleine et à l'investissement de 434.000 €.

Partenaire financier privilégié et cosignataire de votre contrat de ville pour le quartier des Mesnils Pasteur, la Caisse d'allocations familiales du Jura apportera un soutien technique et financier (dans le cadre du droit commun) aux actions qui se dérouleront sur le quartier et aux structures du quartier.

L'INTERVENTION DE LA CAISSE DES DEPOTS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son appui technique et son concours financier à la mise en œuvre du contrat de ville de la communauté d'agglomération du Grand Dole.

Prioritairement pour les quartiers bénéficiant du nouveau programme national de renouvellement urbain, elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, le développement et la compétitivité des territoires et la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du fonds d'épargne en privilégiant les volets économique, urbain et logement du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires notamment en favorisant la mobilisation des réseaux d'accompagnement de la création d'entreprises ;
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi ;
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise, centres d'affaires de quartiers, pépinières d'entreprises...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénieries suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);

- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

V/ SIGNATURES



Dole le 29 septembre 2015

Jean-Pascal FICHÈRE
Président du Grand Dole

Jacques QUASTANA
Préfet du Jura

Jean-Marie SERMIER
Député-Maire de Dole

Marie-Guite DUFAY
Présidente de la Région
Franche-Comté

Clément PERNOT Président du
Département du Jura

Jean-Marc TOURANCHEAU
Directeur de l'ARS

Jean-Marc MILVILLE
Directeur Académique des
services de l'Éducation
Nationale du Jura

Jean-Luc LENNON
Procureur de la République

Clément PERNOT
Président de l'OPH 39

Mathieu BERTHAUD
Président Dole du Jura Habitat

Alain DELORME
Directeur de la CAF

Roland MASSUDA
Directeur régional de la
Caisse des Dépôts

Odile FERRU
Directrice territoriale Pôle Emploi

Par délégation, Nathalie Notik

Jean-Baptiste GAGNOUX
Président Mission Locale